



Groupe BEI

Rapport financier 2003



Groupe BEI: Chiffres clés

Banque européenne d'investissement

<i>Activité en 2003</i>	<i>(en millions d'euros)</i>
Prêts signés	42 332
Union européenne	34 187
Pays adhérents et en voie d'adhésion	4 589
Pays partenaires	3 556
Prêts approuvés	46 614
Union européenne	37 273
Pays adhérents et en voie d'adhésion	5 731
Pays partenaires	3 610
Prêts versés	35 672
Sur ressources de la Banque	35 414
Sur ressources budgétaires	258
Ressources collectées (après échanges)	41 911
En monnaies communautaires	30 983
En monnaies non communautaires	10 928
Situation au 31.12.2003	
Encours	
Prêts sur ressources de la Banque	247 600
Garanties accordées	392
Financements sur ressources budgétaires	2 497
Emprunts à long, moyen et court terme	194 505
Fonds propres	25 984
Total du bilan	234 078
Résultat net de l'exercice	1 424
Capital souscrit	150 000
Dont libéré et versé	7 500

Fonds européen d'investissement

<i>Activité en 2003</i>	<i>(en millions d'euros)</i>
Capital-risque (14 fonds)	135
Garanties (31 opérations)	2 251
Situation au 31.12.2003	
Capital-risque (189 fonds)	2 480
Garanties (126 opérations)	6 351
Capital souscrit	2 000
Dont libéré et versé	400
Résultat net de l'exercice	20
Réserves et provisions	178

Sommaire

Message du président	4
La gouvernance de la BEI	6
L'activité de prêt de la BEI	8
L'activité d'emprunt de la BEI	10
La gouvernance du FEI	12
L'activité du FEI	13
Groupe BEI	
États financiers	15
Les résultats de l'exercice	41
Rapport du réviseur d'entreprises	42
Déclaration du Comité de vérification	43
BEI	
États financiers	45
Gestion des liquidités	69
Résultats de la gestion des liquidités	70
Gestion des risques	71
Les résultats de l'exercice	72
Rapport du réviseur d'entreprises	73
Déclaration du Comité de vérification	74
Facilité d'investissement	
États financiers	75
Rapport du réviseur d'entreprises	79
Déclaration du Comité de vérification	80
FEI	
États financiers	81
Les résultats de l'exercice	92
Rapport des réviseurs indépendants	93
Rapport du Collège des commissaires aux comptes	94
Contrôle et évaluation	95
Adresses	99

Message du président



En 2003, la Banque européenne d'investissement a conforté son rôle de «banque publique au service des objectifs de l'UE», tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe.

Confrontée à un contexte économique difficile, la BEI a augmenté le volume de ses concours, le total des prêts signés ayant atteint l'an dernier le niveau record de 42,3 milliards d'EUR.

La cohésion économique et sociale est restée au cœur de notre activité, quelque 70 % des prêts individuels signés dans l'UE allant à des projets situés dans les zones assistées et servant à appuyer le développement régional. L'engagement de la Banque en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement (à la fois naturel et urbain) a été une fois encore souligné par la proportion élevée (42 %) des financements à finalité environnementale dans le total de ses prêts dans l'Union.

Le processus d'élargissement de l'UE, le lancement de l'«action européenne pour la croissance» et le renforcement des efforts déployés pour promouvoir les objectifs du partenariat euro-méditerranéen constituent les événements marquants de 2003.

Le processus d'élargissement de l'UE

Au cours de l'exercice écoulé, la Banque a poursuivi le renforcement de son action en faveur de l'intégration des nouveaux États membres, dans lesquels elle a prêté un montant record de 4,6 milliards d'EUR. À cet égard, son portefeuille d'encours de crédits de 18 milliards d'EUR en fait, individuellement, la plus grande source externe de financement pour les nouveaux États membres.

Après avoir, dans un premier temps, concentré ses financements dans le domaine des grands projets d'infrastructure, la BEI a maintenant élargi la gamme de ses interventions pour y inclure davantage d'investissements destinés à la mise en conformité avec les normes environnementales de l'UE et à la promotion des PME.

La Banque a continué à appuyer le développement des marchés domestiques de capitaux dans cette région en procédant à des émissions en monnaies locales. Exception faite des États, la BEI est aujourd'hui le plus grand émetteur obligataire sur les marchés nationaux de capitaux d'Europe centrale et orientale.

Les États membres ont par ailleurs procédé à l'actualisation des statuts de la BEI pour tenir compte de la nouvelle réalité politique de l'Union. Sous l'effet de l'élargissement, le capital souscrit de la Banque a augmenté, passant de 150 milliards d'EUR à 163,7 milliards d'EUR. Chaque État membre dispose maintenant d'un représentant au sein du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration. En outre, le Comité de direction de la Banque compte désormais 9 membres au lieu de 8.

L'action européenne pour la croissance

La BEI a participé activement à l'élaboration de l'action européenne pour la croissance. Approuvée par le Conseil européen en décembre 2003, cette initiative vise à amplifier le potentiel de croissance de l'Europe à long terme au travers d'un accroissement des investissements dans les réseaux transeuropéens (RTE) de transport, de télécommunications et d'énergie, ainsi que dans la promotion de l'innovation et de la recherche-développement, y compris dans le domaine des technologies de l'environnement.

Au cours de 2003, la Banque a confirmé la mobilisation de deux programmes assortis d'objectifs de prêt ambitieux, afin d'appuyer, à partir de 2004, l'action européenne pour la croissance:

- la Facilité d'investissement RTE, qui a pour objectif l'octroi de 50 milliards d'EUR de prêts d'ici à 2010. En outre, les services de la BEI travaillent dès à présent à l'élaboration de nouveaux instruments destinés à encourager le secteur privé à participer davantage au financement des RTE;
- l'initiative «Innovation 2010», qui est conçue pour favoriser l'émergence, en Europe, d'une économie basée sur la connaissance et dont l'objectif est l'octroi de 40 milliards d'EUR de prêts d'ici à 2010. En 2003, la Banque a prêté 6,2 milliards d'EUR à ce titre, en mettant particulièrement l'accent sur l'enseignement supérieur et la recherche-développement.

La FEMIP renforcée

En demandant à la BEI de renforcer la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) un an à peine après son lancement, le Conseil européen a souligné le rôle crucial que joue la Banque dans le processus de Barcelone. En réponse à cet appel, la Banque a intensifié ses activités au titre de la FEMIP en 2003, en prêtant plus de 2 milliards d'EUR dans les pays partenaires méditerranéens. La Banque a également adopté un certain nombre de mesures pour appuyer le développement du secteur privé dans la région, et a notamment décidé d'affecter une partie de ses réserves à des opérations à partage de risques plus élevés, d'un montant maximum de 1 milliard d'EUR.

Parallèlement, la Banque a financé les premières opérations relevant de la Facilité d'investissement qui a été créée en vertu de l'Accord de Cotonou conclu entre les États membres de l'UE et les pays ACP.

Pour mener à bien ses activités, la BEI doit veiller à bénéficier d'un accès aisé et flexible aux marchés des capitaux. En 2003, la Banque a renforcé sa position de premier émetteur obligataire supranational, d'un statut quasi-souverain, s'appuyant sur une note de crédit AAA unanimement reconnue.

Notre recherche de l'efficacité opérationnelle s'est accompagnée de notre volonté d'améliorer la transparence et la justification de notre action, pour faire en sorte que la Banque se rapproche des citoyens européens qui sont les bénéficiaires finals de ses activités. C'est dans cet esprit que la Banque a intensifié son dialogue avec le Parlement européen et le Comité économique et social de l'Union.

L'exercice 2003 a été une période de grande activité, qui a apporté son lot de nouveaux défis pour l'avenir. Je suis convaincu que la Banque sera en mesure de s'acquitter des tâches multiples qui l'attendent, et ce dans l'intérêt de l'Union européenne.



Philippe Maystadt
Président

La gouvernance de la BEI

La composition des organes de direction de la Banque, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site internet de la BEI : www.bei.org.

Conseil des gouverneurs

Président	Georgios ALOGOSKOUFIS (Grèce)	
Belgique	Didier REYNERS	Ministre des Finances
Danemark	Bendt BENDTSEN	økonomi- og erhvervsminister
Allemagne	Hans EICHEL	Bundesminister der Finanzen
Grèce	Georgios ALOGOSKOUFIS	Ministre de l'Économie et des Finances
Espagne	Rodrigo DE RATO Y FIGAREDO	Vicepresidente Primero del Gobierno y Ministro de Economía
France	Francis MER	Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Irlande	Charles McCREEVY	Minister for Finance
Italie	Giulio TREMONTI	Ministro dell'Economia e delle Finanze
Luxembourg	Jean-Claude JUNCKER	Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des Finances
Pays-Bas	Gerrit ZALM	Minister van Financiën
Autriche	Karl-Heinz GRASSER	Bundesminister für Finanzen
Portugal	Manuela FERREIRA LEITE	Ministra de Estado e das Finanças
Finlande	Ulla-Maj WIDEROOS	Ministeri, Valtiovarainministeriö
Suède	Bosse RINGHOLM	Finansminister
Royaume-Uni	Gordon BROWN	Chancellor of the Exchequer

Comité de vérification

Président	Caj NACKSTAD	Associé, KPMG, Stockholm
Membres	Michael P. HARALABIDIS	Conseiller spécial, Direction «Gestion des risques», Banque nationale de Grèce, Athènes
	Marc COLAS	Premier Conseiller de Gouvernement, Luxembourg
Observateur	Alicia DÍAZ ZURRO	Interventora General de la Administración del Estado, Ministerio de Hacienda, Madrid

Comité de direction

Président	Philippe MAYSTADT
Vice-Présidents	Wolfgang ROTH Peter SEDGWICK Isabel MARTÍN CASTELLÁ Michael G. TUTTY Gerlando GENUARDI Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ Sauli NIINISTÖ

Le Président de la BEI préside le Conseil d'administration de la Banque.

Situation au 11 mars 2004

Conseil d'administration

Administrateurs

Jean-Pierre ARNOLDI	Administrateur général de la Trésorerie, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
Lorenzo BINI SMAGHI	Dirigente Generale, Capo della Direzione III, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Karl-Ernst BRAUNER	Ministerialdirektor, Bundesministerium für Wirtschaft und Arbeit, Berlin
M.-Alexandra da COSTA GOMES	Membre du Conseil d'administration de la BEI, Lisbonne
Iñigo FERNÁNDEZ DE MESA	Subdirector General de Coordinación de la Unión Económica y Monetaria, Ministerio de Economía, Madrid
Kurt Arne HALL	Finansråd, Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
Barrie IRETON	Director, International Division, Department for International Development, Londres
Jan Willem van der KAAIJ	Plaatsvervangend Directeur van de Directie Buitenlandse Financiële Betrekkingen, Ministerie van Financiën, La Haye
John KINGMAN	Enterprise and Growth Unit Director, H.M. Treasury, Londres
Rainer MASERA	Presidente, Sanpaolo IMI, Turin
Constantinos MASSOURAS	Directeur des Affaires financières et budgétaires, Ministère de l'Économie nationale et des Finances, Athènes
Ingrid MATTHÄUS-MAIER	Mitglied des Vorstandes der Kreditanstalt für Wiederaufbau, Frankfurt/Main
Tytti NORAS	Lainsäädäntöneuvos, valtiovarainministeriö, Helsinki
Klaus OEHLER	Stellvertretender Abteilungsleiter für Internationale Finanzinstitutionen, Bundesministerium für Finanzen, Vienne
Noel Thomas O'GORMAN	Second Secretary-General, Banking, Finance and International Division, Department of Finance, Dublin
Stéphane-Emmanuelle PALLEZ	Chef du Service des Affaires européennes et internationales, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
María PÉREZ RIBES	Vocal Asesor, Coordinadora de Instituciones Financieras Europeas, Dirección General de Financiación Internacional, Ministerio de Economía, Madrid
Vincenzo PONTOLILLO	Direttore Centrale, Banca d'Italia, Rome
Per Bremer RASMUSSEN	Finansdirektør, Økonomi- og Erhvervsministeriet, Copenhagen
Klaus REGLING	Directeur général des Affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles
Gaston REINESCH	Directeur général, Ministère des Finances, Luxembourg
Pierre RICHARD	Administrateur délégué, DEXIA, Paris
Sigrid SELZ	Ministerialdirektorin, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Jean-Michel SEVERINO	Directeur général, Groupe Agence Française de Développement, Paris
Timothy STONE	International Chairman, PPP Advisory Services, KPMG Corporate Finance, Londres
...	...

Suppléants

Marc AUBERGER	Directeur général délégué de la Société française de garantie des financements des PME (SOFARIS – groupe BDPME), Paris
Stefania BAZZONI	Dirigente, Direzione Rapporti Finanziari Internazionali, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Giampaolo BOLOGNA	Dirigente, Direzione del Contenzioso Comunitario, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Anne-Laure de COINCY	Chef du Bureau des Affaires Européennes, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Guy CRAUSER	Conseiller spécial, Direction générale de la politique régionale, Commission européenne, Bruxelles
Michael CROSS	Chief Manager, Reserves Management, Foreign Exchange Division, Bank of England, Londres
Björn FRITJOFSSON	Departementsråd, Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
Niels FUGMANN	Chefkonsulent i Økonomi- og Erhvervsministeriet, Copenhagen
Karsten HINRICHS	Unterabteilungsleiter Multilaterale und Europäische Entwicklungspolitik, Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, Bonn
Stewart JAMES	Head of European Union Coordination and Strategy, H.M. Treasury, Londres
Rudolf de KORTE	Membre suppléant du Conseil d'administration de la BEI, Wassenaar
Ralph MÜLLER	Leiter des Referats Haushalt der Europäischen Union, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Mário Manuel PINTO LOBO	Director-Geral, Assuntos Europeus e Relações Internacionais, DGAERI, Ministério das Finanças, Lisbonne

L'activité de prêt

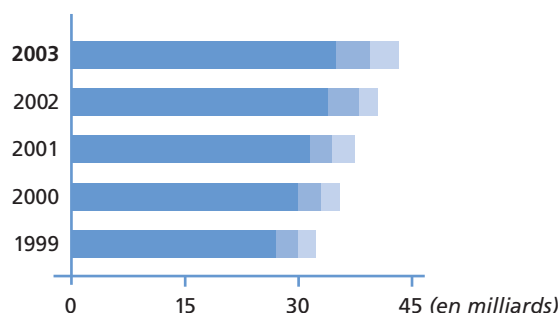
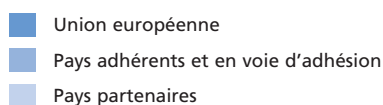
En 2003, le total des financements a atteint 42,3 milliards d'euros¹ (contre 39,6 milliards en 2002). Dans les pays membres de l'Union européenne, les financements ont représenté 34,2 milliards; les pays adhérents et en voie d'adhésion ont bénéficié de 4,6 milliards de financements et la BEI a investi 3,6 milliards dans le cadre du soutien aux politiques de l'Union en matière de développement et de coopération dans les pays partenaires.

Au cours de l'année 2003, la BEI a poursuivi les priorités opérationnelles fixées dans le Plan d'activité de la Banque pour la période 2003-2005.

- L'action en faveur du soutien à la **cohésion économique et sociale** et au **développement régional** dans l'Union demeure la priorité de financement de la Banque. Ainsi en 2003, elle a accordé 69% des prêts individuels (16,3 milliards) en faveur de projets situés dans des zones de développement régional. Quant à la part des prêts globaux dans ces régions, elle est estimée à environ 61%. En prenant en compte les financements dans les pays adhérents et en voie d'adhésion, la contribution de la BEI en faveur du développement régional totalise plus de 27,4 milliards pour l'année 2003.
- Avec l'«**Initiative Innovation 2010**» (i2i), la Banque a prolongé son action pour le soutien du développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation jusqu'à l'horizon 2010. En 2003, 58 projets ont été financés pour un montant de 6,2 milliards (contre 3,6 milliards en 2002) dans les 3 domaines concernés par l'initiative: 2,7 milliards ont été consacrés au secteur de l'éducation et de la formation, 2,1 milliards à des projets de recherche-développement et 1,4 milliard à la création et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication. Depuis son lancement en mai 2000, la Banque a déjà signé 17 milliards de prêts. L'initiative «i2i» participe également à l'Action européenne pour la croissance, approuvée en décembre 2003 par le Conseil européen, qui concerne notamment les investissements dans le secteur de l'innovation et de la R-D.
- Les prêts individuels dans le domaine de **l'environnement et de la qualité de vie** ont atteint 12,3 milliards: 10,7 milliards dans l'Union européenne, 811 millions dans les pays adhérents et en voie d'adhésion et 702 millions dans les pays partenaires. La part de l'environnement représente 41% du total de ce type de prêts. Dans l'Union européenne, ces financements ont bénéficié à l'environnement urbain (6,8 milliards), à des projets favorisant les économies d'énergie et les énergies renouvelables (2,6 milliards), au traitement de l'eau et à l'amélioration de la qualité de l'air (1,5 milliard) ainsi qu'à l'environnement naturel (869 millions). Dans les pays adhérents, les investissements ont été principalement destinés à l'environnement urbain. La Banque a signé son premier prêt en Russie d'un montant de 25 millions pour un projet de traitement des eaux usées à Saint-Petersbourg.
- Les **pays adhérents et en voie d'adhésion** ont bénéficié de 4,6 milliards d'investissements. Les infrastructures de transport occupent encore une part prépondérante avec 37% des investissements. L'industrie a représenté 19% des investissements dont plusieurs projets dans le secteur automobile. De plus, la Banque a renforcé ses interventions dans les secteurs de l'éducation et de la santé (14%) et de l'environnement (18%).

¹ Sauf information contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

1999-2003: 186 milliards



- Le soutien de la Banque à la politique communautaire d'aide au développement et de coopération dans les **pays partenaires** s'est élevé à 3,6 milliards en 2003.

Dans les *pays partenaires méditerranéens*, le résultat favorable de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), créée en 2002 suite au Conseil européen de Barcelone, encourage la BEI à renforcer son rôle de soutien au secteur privé. En 2003, les prêts signés se sont élevés à 2,1 milliards (contre 1,6 milliard en 2002).

La Banque a poursuivi son action de reconstruction et de développement dans la région des *Balkans* à hauteur de 372 millions.

Les opérations de prêts à l'appui de la politique de l'Union en matière de développement et de coopération se sont élevées à 463 millions pour les *pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)*, 260 millions pour *l'Afrique du Sud*, 348 millions pour les *pays d'Amérique latine et d'Asie* et 25 millions pour la *Russie*.

Les PME, les réseaux transeuropéens (RTE), ainsi que l'éducation et la santé sont trois autres domaines auxquels le Plan pluriannuel d'activité de la Banque accorde une priorité:

- **Le soutien aux investissements des PME** est réalisé d'une part à travers les prêts globaux de la Banque; en 2003 ce montant s'est élevé à 4,9 milliards. D'autre part, le FEI a investi 135 millions dans des fonds de capital-risque prenant des participations dans de jeunes PME et conclu 30 opérations de garanties de portefeuilles PME pour un montant de 2,2 milliards.
- L'activité en faveur des **réseaux transeuropéens (RTE)** a représenté 5,3 milliards dans l'Union et 1,7 milliard dans les pays adhérents, où il existe des besoins importants de développement et de réhabilitation des infrastructures. Dans l'Union, la moitié des opérations ont été réalisées en partenariat public-privé. Dans le cadre de l'Action européenne pour la croissance, la BEI va confirmer son soutien financier dans le domaine des RTE en dédiant quelque 50 milliards sur la période 2004-2010.
- Les financements dans les secteurs de **l'éducation et de la santé** se sont élevés à 3,3 milliards dans l'Union européenne et les pays adhérents et en voie d'adhésion. 230 millions ont été signés dans les pays partenaires.

L'ensemble de l'activité en 2003 est restée dominée par les prêts en faveur des infrastructures de transport et de télécommunications (30%) et les investissements destinés aux PME ou aux petites infrastructures d'intérêt local (29%). Près d'un tiers des financements est réalisé en faveur de l'environnement et la part des secteurs de l'éducation et de la santé (8%) a doublé par rapport à 2002.

L'activité d'emprunt de la BEI

La Banque a renforcé sa position de premier émetteur obligataire supranational et confirmé la portée mondiale de ses activités de collecte de ressources en opérant sur tous les grands marchés des capitaux. Le volume de ses emprunts a augmenté de 11% pour s'établir à 42 milliards d'EUR, montant levé au travers de 310 transactions réalisées dans 15 monnaies. L'encours de la dette (à l'exclusion des emprunts à court terme) a atteint 189 milliards d'EUR à la fin de 2003.

Les émissions en euro ont constitué la majeure partie des opérations de collecte de ressources (17 milliards d'EUR, soit 41% du volume total). Avant échanges, les ressources empruntées dans les trois monnaies principales ont représenté 88% du total et se répartissaient comme suit: 41% pour l'EUR, 30% pour l'USD et 17% pour la GBP. Après échanges, elles entraient pour 95% dans le total (55% pour l'EUR, 23% pour l'USD et 17% pour la GBP). Des fonds ont également été levés dans 12 autres monnaies, à savoir des monnaies de pays adhérents (CZK, HUF, PLN, SKK), d'autres pays d'Europe (CHF, SEK, NOK), de la région Asie-Pacifique et du Japon (AUD, HKD, JPY, TWD) et d'Afrique (ZAR). On a là l'illustration de la capacité de diversification dont la BEI continue de faire preuve dans ses activités de collecte de ressources.

La stratégie d'emprunt de la Banque peut, une fois encore, être qualifiée de cohérente et d'innovante, et ce notamment grâce au lancement de grandes émissions liquides de référence dans les trois monnaies principales, sans oublier une capacité à saisir les opportunités d'émissions ciblées et structurées dans une gamme diversifiée de monnaies.

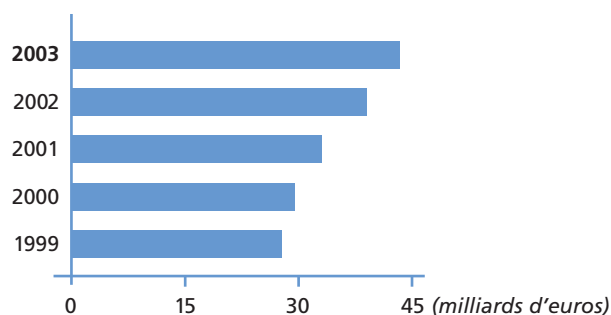
Croissance et innovation

Tandis que les émissions de référence ont continué d'améliorer la liquidité et l'éventail des durées proposées aux investisseurs, les émissions structurées ont représenté la première source de croissance. Ces dernières ont de fait enregistré une forte hausse pour atteindre 9,3 milliards d'EUR en 229 transactions (contre 3,4 milliards d'EUR en 129 transactions en 2002). Les produits structurés adaptés aux besoins des investisseurs offrent à ces derniers des possibilités de rendements accrus sur une plate-forme jouissant de la note de crédit la plus élevée. Dans le contexte de sa politique de gestion des risques, la BEI continue d'analyser de manière rigoureuse les différents types de risques associés à ces émissions et met en place les couvertures appropriées. Les opérations non structurées (émissions de référence et émissions ciblées) ont permis de collecter 32,8 milliards d'EUR (soit 78% du total) en 81 transactions (contre 34,6 milliards d'EUR – soit 91% du total – en 90 transactions, en 2002).

S'agissant de l'euro, la Banque a levé au total 17,3 milliards dans cette monnaie. Les principales émissions de référence ont été deux nouvelles émissions globales de 5 milliards d'EUR, d'une durée respective de 5 et 10 ans. Le nombre d'émissions de référence en EUR en cours qui se négocient sur EuroMTS, plate-forme de courtage électronique de premier ordre pour les emprunteurs souverains et les grandes institutions financières, a été porté à 11, pour une valeur totale de 58 milliards d'EUR. L'euro est également à l'origine d'une forte croissance pour ce qui concerne les émissions structurées sous la forme d'obligations indexées sur le taux d'inflation et remboursables par anticipation. Tandis que les émissions non structurées ont rapporté 13,8 milliards d'EUR (12,8 milliards d'EUR en 2002), les opérations structurées ont enregistré une forte progression en volume (passant de 0,5 milliard d'EUR en 2002 à 3,6 milliards d'EUR en 2003).

La collecte de fonds en dollar des États-Unis a rapporté 13,6 milliards d'USD (12,4 milliards d'EUR). Les émissions structurées ont connu la plus forte croissance, avec comme nouveauté la première émission globale remboursable par anticipation. Les émissions non structurées ont permis de collecter 11 milliards d'USD (10 milliards d'EUR), contre 11,8 milliards d'USD (13,2 milliards d'EUR) en 2002, au travers d'émissions globales de référence (à 3, 5 et 10 ans), ainsi qu'à la faveur d'émissions ciblées sur l'euromarché de l'USD et au Japon. Les émissions structurées ont

1999-2003: 169 milliards



plus que doublé pour atteindre 2,6 milliards d'USD (1,1 milliard d'USD en 2002). L'encours des émissions de référence en USD a atteint 36 milliards d'USD.

La BEI est restée pour la livre sterling le premier émetteur hors emprunts d'État, avec plus de 8% de parts de marché; en 2003, elle a de fait levé 4,9 milliards de GBP (7,2 milliards d'EUR) contre 3,9 milliards de GBP (6,2 milliards d'EUR) en 2002. La pénétration accrue du marché britannique des émissions destinées aux particuliers a été l'une des clés de l'augmentation du volume d'émission en GBP. Les émissions structurées en GBP ont revêtu la forme d'obligations indexées sur le taux d'inflation et se sont élevées à 185 millions de GBP (274 millions d'EUR), dont 155 millions de GBP ont été utilisés pour financer des projets de type PFI (partenariat public-privé) dans les secteurs de la santé et des routes au Royaume-Uni. L'encours total des émissions de référence en GBP a progressé pour s'établir à 35 milliards de GBP.

Dans les pays adhérents, la BEI a continué de multiplier ses émissions en monnaie locale en vue de soutenir la progression de l'activité de prêt dans cette région. Pour ce faire, elle a poursuivi sa stratégie à long terme en faveur du développement des marchés dans ces pays. Les émissions libellées dans les monnaies des pays adhérents ont plus que doublé (par rapport à 2002) pour atteindre l'équivalent de 1,3 milliard d'EUR, ce qui a permis à la BEI de consolider sa position de premier émetteur non gouvernemental dans la région et sur les quatre marchés où elle s'est procuré des ressources (CZK, HUF, PLN, SKK). Parmi les points saillants de l'activité d'emprunt, on retiendra aussi un accroissement des placements de produits structurés innovants et les durées exceptionnellement longues proposées (notamment en CZK et en SKK).

L'activité d'émission dans les monnaies d'autres pays européens a été marquée par le retour de la Banque sur le marché obligataire suédois, après une longue période d'absence. Elle y a levé un total de 4 milliards de SEK (442 millions d'EUR), dont 3,5 milliards de SEK sous la forme d'obligations euro-confluentes (liées à l'émission de référence EARN en EUR, qui arrive à échéance en 2009), ce qui représente le plus grand emprunt en cours libellé en SEK sur le marché euro-obligataire.

La Banque a accru sa présence dans la zone Asie/Pacifique et au Japon, où les émissions en yen, dont la part dans le total a été la plus forte, ont augmenté considérablement pour s'établir à 291 milliards de JPY (2,2 milliards d'EUR), contre 146 milliards de JPY (1,2 milliard d'EUR) en 2002. Les émissions «uridashi» (émissions destinées au marché japonais et libellées dans des monnaies autres que le JPY) lancées en AUD, en EUR et en USD ont constitué une autre source importante de croissance en Asie (Japon). Pour ce qui est du rand sud-africain, la Banque a consolidé sa place de premier emprunteur étranger, en levant 1,3 milliard de ZAR (153 millions d'EUR), et renforcé son rôle de référence sur l'euromarché du rand.

	Emprunts signés en 2003 (en millions d'EUR)			
	Avant échanges		Après échanges	
EUR	17 318	41,1%	22 931	54,7%
GBP	7 175	17,0%	7 393	17,6%
SEK	442	1,1%	659	1,6%
Total UE	24 935	59,2%	30 983	73,9%
AUD	470	1,1%	0	0,0%
CHF	161	0,4%	161	0,4%
CZK	678	1,6%	521	1,2%
HKD	122	0,3%	0	0,0%
HUF	339	0,8%	270	0,6%
JPY	2 201	5,2%	0	0,0%
NOK	226	0,5%	0	0,0%
PLN	156	0,4%	174	0,4%
SKK	94	0,2%	94	0,2%
TWD	180	0,4%	0	0,0%
USD	12 375	29,4%	9 665	23,1%
ZAR	153	0,4%	44	0,1%
Total Non-UE	17 155	40,8%	10 928	26,1%
Total	42 090	100%	41 911	100%

La gouvernance du FEI

La composition des organes de direction du Fonds, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site internet du FEI: www.eif.org.

Le FEI est dirigé et administré par les trois instances suivantes:

- l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne, 31 institutions financières);
- le Conseil d'administration;
- le Directeur général, M. Francis CARPENTER.

Conseil d'administration

Président	Giovanni RAVASIO	Ancien Directeur général, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles
Membres	Mauro CICCHINÈ Guy CRAUSER Iñigo FERNÁNDEZ DE MESA Sauli NIINISTÖ Peter SEDGWICK Lars TYBJERG	President, DEXIA CREDIOP, Rome Conseiller spécial, Direction générale de la politique régionale, Commission européenne, Bruxelles Subdirector General de Coordinación de la Unión Económica y Monetaria, Ministerio de Economía, Madrid Vice-président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg Vice-président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg Fhv. direktør, Økonomi- og Erhvervsministeriet, Copenhague
Suppléants	Jean-Pierre ARNOLDI Terence BROWN Rémy JACOB Detlef LEINBERGER David MCGLUE Timo SUMMA ...	Administrateur général de la Trésorerie, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles Directeur général, Direction des prêts – Europe, Banque européenne d'investissement, Luxembourg Secrétaire général adjoint, département Administration générale, Secrétariat général, Banque européenne d'investissement, Luxembourg Mitglied des Vorstandes, Kreditanstalt für Wiederaufbau, Francfort Directeur, Direction «Opérations financières, gestion de programmes et liaison avec le groupe BEI», Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg Directeur, Direction «Promotion de l'entrepreneuriat et des PME», Direction générale des entreprises, Commission européenne, Bruxelles ...

Collège des commissaires aux comptes

Président	Henk KROEZE	Expert-comptable, Group Controller Holding, NIB Capital N.V., La Haye
Membres	Michael P. HARALABIDIS Sylvain SIMONETTI	Conseiller spécial, Direction «Gestion des risques», Banque nationale de Grèce, Athènes Chef d'unité, Ressources humaines et administration, Direction «Ressources», Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg

Situation au 1.1.2004

L'activité du Fonds européen d'investissement

Le Fonds européen d'investissement (FEI) est la branche du groupe BEI spécialisée dans la création et le développement des PME en Europe. Son champ d'intervention couvre l'Union européenne et, depuis sa réforme en 2000, les futurs États membres. Jouant un rôle de «fonds de fonds», le FEI dispose de deux types d'instruments: le capital-risque et les garanties en faveur d'intermédiaires financiers. Par ailleurs, vers la fin de 2002, le Fonds a lancé une nouvelle activité de services consultatifs dans le cadre de laquelle il fournit des conseils stratégiques et techniques pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques, de projets et de structures de financement à un large éventail de contreparties telles que gouvernements, collectivités locales et agences régionales de développement, ainsi qu'à la Commission européenne. Son actionnariat tripartite comprend la Banque européenne d'investissement (principal actionnaire, avec une participation de 59,6%), la Commission européenne (30%) et 31 institutions financières du secteur privé (10,4%).

Opérations de capital-risque

Au 31.12.2003, le portefeuille d'opérations de capital-risque du FEI représentait 2,5 milliards d'EUR, répartis entre quelque 200 fonds. Bien que le marché ait été caractérisé par la défiance des investisseurs, les investissements du FEI en 2003 ont atteint 135 millions d'EUR pour seize opérations (quatorze fonds et deux subventions au titre de l'action «capital d'amorçage»). Parmi les quatorze fonds de capital-risque financés, cinq s'adressent exclusivement à des sociétés en phase d'amorçage et de démarrage, deux d'entre eux ciblant les nouvelles sociétés axées sur les technologies qui soit sont issues de la recherche universitaire, soit reposent sur un partenariat stratégique avec une université. La participation du FEI à ces fonds, qui tireront largement parti des recherches menées dans les universités, est conforme aux principes essentiels de la stratégie du FEI et à l'initiative «Innovation 2010» de la BEI. La majeure partie des ressources engagées par le FEI dans ses opérations de capital-risque lui est fournie par la BEI, mais la Commission européenne met aussi des ressources à sa disposition dans le cadre du Programme pluriannuel pour les entreprises (MAP) 2001-2005.

Garantie de portefeuilles de prêts

En 2003, le FEI a conclu 31 opérations de garantie pour un total de 2,251 milliards d'EUR, soit une augmentation de 80% par rapport à l'année précédente. Il a signé ses trois premiers contrats au titre du volet «garanties» du MAP en Europe de l'Est (Bulgarie, République tchèque et Lettonie) pour un volume de 54 millions d'EUR consacrés à des opérations d'assurance-crédit. Le montant total du portefeuille de garanties du FEI est de l'ordre de 6,4 milliards d'EUR.

L'activité de garantie de portefeuilles porte sur deux produits principaux: l'assurance-crédit (essentiellement au titre du MAP) et le rehaussement de crédit pour les besoins d'opérations de titrisation (ressources propres). Ces produits sont un outil efficace de soutien aux PME grâce à leur effet de levier sur le volume des prêts qui leur sont accordés. En outre, les instruments de garantie présentent un attrait particulier pour les institutions financières car ils leur permettent d'économiser du capital du fait du statut de banque multilatérale de développement (reconnu par le Comité de Bâle) et de la position financière du FEI (noté triple A en 2003 par Moody's, Standard and Poor's et Fitch).



Groupe BEI

États financiers

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2003	31.12.2002
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	11 555	16 100
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)	1 611 353	1 530 847
3. Créances sur les établissements de crédit		
a) à vue	219 757	118 433
b) autres créances (Note C)	13 287 301	9 947 089
c) prêts (Note D)	<u>95 734 289</u>	<u>92 414 790</u>
	109 241 347	102 480 312
4. Créances sur la clientèle		
a) prêts (Note D)	110 897 513	103 506 204
b) provisions spécifiques (Note A.8.1)	<u>- 179 000</u>	<u>- 175 000</u>
	110 718 513	103 331 204
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)		
a) d'émetteurs publics	2 705 798	3 376 557
b) d'autres émetteurs	<u>6 446 392</u>	<u>6 057 698</u>
	9 152 190	9 434 255
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	937 949	888 286
7. Actifs incorporels (Note F)	8 075	9 848
8. Actifs corporels (Note F)	125 666	117 645
9. Autres éléments de l'actif		
a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME (Note G)	0	283
b) débiteurs divers (Note H)	461 487	1 088 401
c) valeurs de remplacement positives (note T)	<u>6 536 736</u>	<u>8 847 859</u>
	6 998 223	9 936 543
10. Comptes de régularisation (Note I)	2 014 669	2 185 440
	240 819 540	229 930 480

POSTES HORS BILAN

	31.12.2003	31.12.2002
Engagements		
- Capital BERD (Note E)		
. Non appelé	442 500	442 500
. À libérer	16 875	25 313
- Prêts non décaissés (Note D)		
. Établissements de crédit	8 772 897	7 412 732
. Clientèle	<u>31 591 535</u>	<u>29 109 614</u>
	40 364 432	36 522 346
- Opérations de capital-risque non décaissées	1 088 993	1 241 625
Garanties (Note D)		
- Au titre de prêts accordés par des tiers	1 983 741	1 914 976
- Au titre d'opérations de capital-risque	60 526	64 810
Opérations fiduciaires (note A.19.)	4 552 056	2 945 786
Actifs détenus pour le compte de tiers (note A.18.):		
- Projet pilote «Croissance et environnement»	5 192	6 714
- Mécanisme de garantie pour les PME	113 121	105 795
- Mécanisme européen pour les technologies	98 044	89 740
- Programme pluriannuel pour les entreprises – Prises de participations (MAP Equity)	29 725	18 104
- Gestion de trésorerie Fonds de garantie	1 600 474	1 646 292
- Facilité d'investissement de Cotonou	204 653	0
- Programme pluriannuel pour les entreprises – Garanties (MAP Guarantee)	17 966	6 728
- Action «Capital d'amorçage»	<u>103</u>	<u>100</u>
	2 069 278	1 873 473

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers consolidés.

PASSIF

31.12.2003

31.12.2002

1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)			
a) à vue	0	0	
b) à terme ou à préavis	308 203	1 182 667	
		308 203	1 182 667
2. Dettes représentées par des titres (Note K)			
a) bons et obligations en circulation	191 297 963	188 463 477	
b) autres	1 203 079	898 071	
		192 501 042	189 361 548
3. Autres éléments du passif			
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G)	260 207	289 954	
b) créditeurs divers (Note H)	969 372	1 036 001	
c) divers	53 707	46 994	
d) valeurs de remplacement négatives (Note T)	16 925 122	8 995 799	
		18 208 408	10 368 748
4. Comptes de régularisation (Note I)		3 323 993	3 896 429
5. Provisions pour risques et charges			
a) fonds de pension du personnel (Note L)	561 199	517 755	
b) provision pour garanties émises (Note M.2.)	45 396	42 357	
		606 595	560 112
6. Participations minoritaires		229 180	217 732
7. Capital			
- Souscrit	150 000 000	100 000 000	
- Non appelé	- 142 500 000	- 94 000 000	
		7 500 000	6 000 000
8. Réserves consolidées			
a) Fonds de réserve	13 641 249	10 000 000	
b) Réserve supplémentaire	- 365 214	3 571 323	
c) Réserve spéciale complémentaire	0	750 000	
		13 276 035	14 321 323
9. Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré ..		500 000	250 000
10. Fonds affectés aux opérations de capital-risque		1 868 769	1 499 091
11. Fonds pour risques bancaires généraux après affectation du résultat (note M.1.)		1 050 000	1 105 000
12. Résultat de l'exercice			
Avant dotation/reprise Fonds pour risques bancaires généraux	1 392 315	1 192 830	
Dotation/reprise pour l'exercice Fonds pour risques bancaires généraux	55 000	- 25 000	
Résultat à affecter		1 447 315	1 167 830
		240 819 540	229 930 480

POSTES HORS BILAN

31.12.2003

31.12.2002

Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note R)		160 176	284 367
Portefeuille de titres (Note A.4.)			
- Titres à recevoir		18 309	17 776
- Titres à payer		4 894	18 132
Valeur nominale des contrats d'échange de taux d'intérêt et des accords de fixation différée des taux d'intérêt (DRS) (Note T)		155 065 118	128 418 546
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à payer		50 172 472	42 046 481
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à recevoir		43 213 019	40 793 728
Valeur nominale de l'option d'achat émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI (Note A.1.2.)		254 520	247 275
Emprunts lancés non signés		77 749	889 175
Contrats d'échange de monnaies conclus non signés		69	0
Prêt de titres		383 127	0

SITUATION DE LA SECTION SPÉCIALE ⁽¹⁾ AU 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers d'euros)

(montants en devises convertis aux parités du 31 décembre 2003)

ACTIF	31.12.2003	31.12.2002
États membres		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
<i>(Nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts)</i>		
Prêts en cours versés ⁽²⁾	16 317	68 599
Turquie		
<i>Sur ressources des États membres</i>		
Prêts en cours versés ⁽³⁾	31 219	43 792
Pays méditerranéens		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Prêts en cours versés	191 884	201 606
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	103 217	117 182
- montants versés	222 644	201 576
	<u>325 861</u>	<u>318 758</u>
Total ⁽⁴⁾	517 745	520 364
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	40 303	41 564
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés	419	419
Total ⁽⁵⁾	40 722	41 983
Conventions de Lomé		
<i>Opérations sur capitaux à risques:</i>		
- montants à verser	539 164	633 407
- montants versés	1 343 821	1 274 134
	<u>1 882 985</u>	<u>1 907 541</u>
<i>Opérations sur autres ressources:</i>		
- montants à verser	6 813	8 000
- montants versés	1 187	00
	<u>8 000</u>	<u>8 000</u>
Total ⁽⁶⁾	1 890 985	1 915 541
TOTAL	2 496 988	2 590 279

Pour information:

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts:

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III: au 31.12.2003: 1 238 261; au 31.12.2002: 1 332 075

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens: au 31.12.2003: 146 256; au 31.12.2002: 152 326

(1) La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou.

(2) Montant initial des contrats signés en vertu des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870/CEE du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169/CEE du 15 mars 1982, 83/200/CEE du 19 avril 1983 et 87/182/CEE du 9 mars 1987 pour la promotion des investissements dans la Communauté, ainsi que 81/19/CEE du 20 janvier 1981 pour la reconstruction des zones de la Campanie et de la Basilicate (Italie) sinistrées lors du tremblement de terre du 23 novembre 1980, et 81/1013/CEE du 14 décembre 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées en Grèce lors des séismes survenus en février et mars 1981, sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

Montant initial:	6 399 145
À ajouter: - ajustements de change	+ 118 884
À déduire: - annulations	201 991
- remboursements	6 299 721
	<u>16 317</u>

(3) Montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres:

Montant initial:	405 899
À ajouter: - ajustements de change	+ 22 109
À déduire: - annulations	215
- remboursements	396 574
	<u>31 219</u>

PASSIF

31.12.2003

31.12.2002

Fonds en gestion fiduciaire

Sur mandat des Communautés européennes

- Nouvel instrument communautaire	16 317	68 599
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	414 528	403 182
- Conventions de Yaoundé	40 722	41 983
- Conventions de Lomé	1 343 821	1 274 134
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	1 187	0
	<u>1 816 575</u>	<u>1 787 898</u>

<i>Sur mandat des États membres</i>	31 219	43 792
Total	1 847 794	1 831 690

Fonds à verser

Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	103 217	117 182
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	539 164	633 407
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	6 813	8 000
	<u>649 194</u>	<u>758 589</u>

TOTAL	2 496 988	2 590 279
--------------	------------------	------------------

(4) Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (dix millions d'euros accordés à cette dernière avant son adhésion à la CE le 1^{er} janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne.

Montant initial:		685 507
À déduire: - ajustements de change	106	
- annulations	37 749	
- remboursements	129 907	- 167 762
	<u> </u>	<u>517 745</u>

(5) Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

- prêts à conditions spéciales	139 483	
- contributions à la formation de capitaux à risques	2 503	
	<u> </u>	<u>141 986</u>
Montant initial:		141 986
À ajouter: - intérêts capitalisés	1 178	
- ajustements de change	9 839	+ 11 017
	<u> </u>	<u> </u>
À déduire: - annulations	1 574	
- remboursements	110 707	- 112 281
	<u> </u>	<u>40 722</u>

(6) Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

Prêts sur capitaux à risques:		
- prêts conditionnels et subordonnés	3 019 498	
- prises de participation	141 583	
	<u> </u>	<u>3 161 081</u>
Montant initial:		3 161 081
À ajouter: - intérêts capitalisés		+ 2 986
À déduire: - annulations	397 561	
- remboursements	831 907	
- ajustements de change	51 614	
	<u> </u>	<u>- 1 281 082</u>
		1 882 985
Prêts sur autres ressources:		8 000
		<u>1 890 985</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2003
(en milliers d'euros)

	31.12.2003		31.12.2002
1. Intérêts et produits assimilés (Note N)	8 831 507		9 799 939
2. Intérêts et charges assimilés	- 7 081 687		- 8 129 050
3. Revenus de commissions (Note P)	66 457		34 066
4. Frais de commissions	- 282		- 652
5. Résultat sur opérations financières (Note O)	14 148		- 108 919
6. Autres produits d'exploitation	16 036		10 270
7. Charges administratives générales (Note Q)	- 254 072		- 232 923
a) frais de personnel	- 185 176	- 169 452	
b) autres charges administratives	- 68 896	- 63 471	
8. Dépréciations et amortissements (Note F)	- 18 407		- 18 445
a) sur actifs incorporels	- 3 658	- 4 787	
b) sur actifs corporels	- 14 749	- 13 658	
9. Ajustements de valeur sur prêts et avances (Note D.2.)	- 44 627		0
10. Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque (Note E)	- 119 657		- 117 594
11. Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	0		- 10 189
12. Dotation aux provisions pour garanties émises (Note M.2)	- 9 127		- 26 427
13. Résultat net sur activités ordinaires	1 400 289		1 200 076
14. Participations minoritaires	- 7 974		- 7 246
15. Résultat de l'exercice	1 392 315		1 192 830
16. Fonds pour risques bancaires généraux (Note M.1)	55 000		- 25 000
17. Résultat à affecter	1 447 315		1 167 830

ÉTAT DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002
Capital-actions		
Souscrit	150 000 000	100 000 000
Non appelé	- 142 500 000	- 94 000 000
Versé	7 500 000	6 000 000
Réserves et résultat de l'exercice:		
Fonds de réserve		
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 000 000	10 000 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	1 424 189	0
Reprise sur la Réserve supplémentaire	2 217 060	0
Solde à la clôture de l'exercice	13 641 249	10 000 000
Réserve supplémentaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice sans ajustements IAS	3 711 915	3 181 985
Ajustements cumulés suite à l'application de la norme IAS 39	- 140 592	- 114 617
Solde à l'ouverture de l'exercice avec ajustements IAS	3 571 323	3 067 368
Affectation du résultat de l'exercice précédent	- 126 037	529 930
Dotation au capital versé	- 1 500 000	0
Dotation au Fonds de réserve	- 2 217 060	0
Variations de la juste valeur en cours d'exercice	- 8 745	- 5 964
Incidence couverture de flux de trésorerie	- 84 695	- 20 011
Solde à la clôture de l'exercice	- 365 214	3 571 323
Réserve spéciale complémentaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	750 000	0
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	750 000
Dotation au Mécanisme de financement structuré	- 250 000	0
Dotation aux opérations de capital-risque	- 500 000	0
Solde à la clôture de l'exercice	0	750 000
Fonds pour risques bancaires généraux		
Solde à la clôture de l'exercice précédent	1 080 000	935 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	25 000	145 000
Solde à l'ouverture de l'exercice (notes A.13.1 et M)	1 105 000	1 080 000
Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré		
Solde à l'ouverture de l'exercice	250 000	250 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0
Reprise sur la Réserve spéciale complémentaire	250 000	0
Solde à la clôture de l'exercice	500 000	250 000
Fonds affectés aux opérations de capital-risque		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 499 091	1 500 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	- 130 322	- 909
Reprise sur la Réserve spéciale complémentaire	500 000	0
Solde à la clôture de l'exercice	1 868 769	1 499 091
Résultat de l'exercice financier	1 392 315	1 192 830
Réserves et résultat consolidés de l'exercice	18 142 119	18 343 244
Total des capitaux propres consolidés	25 642 119	24 343 244

À sa séance de juin 2002, le Conseil des gouverneurs a décidé à l'unanimité:

- de porter le capital souscrit de la Banque de 100 000 millions d'EUR à 150 000 millions EUR;
- de porter, à la date du 1^{er} janvier 2003, le montant du capital versé à 7 500 millions EUR, soit 5 % du capital souscrit de 150 000 millions EUR, par prélèvement de 1 500 000 000 EUR sur la Réserve supplémentaire de la Banque;
- de transférer 2 217 059 887 EUR de la Réserve supplémentaire au Fonds de réserve statutaire de la Banque.

Le 3 juin 2003, le Conseil des gouverneurs a décidé d'affecter comme suit le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2002:

- un montant de 130 321 808 EUR à prélever sur les fonds affectés aux opérations de capital-risque;
- un montant de 1 424 188 788 EUR à verser au Fonds de réserve;
- un montant de 25 000 000 EUR à verser au Fonds pour risques bancaires généraux.

Le 10 décembre 2003, le Conseil des gouverneurs a décidé de prélever sur la Réserve spéciale complémentaire 750 000 000 EUR à affecter comme suit:

- un montant de 250 000 000 EUR aux fonds alloués au Mécanisme de financement structuré;
- un montant de 500 000 000 EUR aux fonds alloués aux opérations de capital-risque.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002
A. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation:		
Résultat de l'exercice	1 392 315	1 192 830
Ajustements:		
Dotations aux provisions pour garanties émises	3 039	18 045
Dépréciations et amortissements sur actifs corporels et incorporels	18 407	18 445
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	0	10 189
Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque	119 657	117 594
Ajustements de change	3 349	- 1 096
Variation des comptes de régularisation – passif	- 572 436	116 457
Variation des comptes de régularisation – actif	170 771	193 037
Décote/prime portefeuille d'investissement	15 841	- 763
Variation des valeurs de remplacement (hors contrats d'échange sur emprunts)	- 44 007	415 496
Résultat des activités d'exploitation	1 106 936	2 080 234
Variation des prêts	- 19 420 378	-17 529 806
Solde net des opérations NIC (Note H)	57 779	49 336
Variation portefeuille opérationnel	- 203 306	- 493 610
Variation opérations de capital-risque	- 149 359	- 171 102
Provisions spécifiques sur prêts et avances	4 000	0
Variation actions et autres titres à revenu variable	- 13 124	- 5 642
Variation prêts titrisés	625 330	- 717 661
Variation autres éléments d'actif	140 568	- 139 007
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	- 17 851 554	- 16 927 258
B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement:		
Libération de titres BERD (Note E)	- 8 437	- 8 438
Cession de titres, hors prêts titrisés	366 050	367 992
Acquisition de titres, hors prêts titrisés	- 396 493	- 340 125
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note F)	- 22 770	- 46 675
Acquisition d'immobilisations incorporelles (Note F)	- 1 885	- 6 947
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	- 63 535	- 34 193
C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources:		
Émissions d'emprunts	42 519 785	37 563 210
Remboursements d'emprunts	- 21 192 285	- 20 396 612
Ajustements sur emprunts au titre de la norme IAS 39	- 6 447 690	- 314 976
Variation des valeurs de remplacement sur contrats d'échange sur emprunts	6 466 748	974 788
Variation papier commercial	1 705 163	626 203
Variation dettes envers les établissements de crédit	- 874 464	575 045
Variation autres éléments de passif	- 34 771	58 541
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	22 142 486	19 086 199
État de la trésorerie		
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice (avant consolidation)	13 913 829	12 373 408
Flux de trésorerie nets attribuables aux:		
(1) activités d'exploitation	- 17 851 554	- 16 927 258
(2) activités d'investissement	- 63 535	- 34 193
(3) activités de collecte de ressources	22 142 486	19 086 199
Effet de la variation du taux de change sur les liquidités et les équivalents de liquidités	- 576 324	- 584 327
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	17 564 902	13 913 829
Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture):		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	11 555	16 100
Effets dont l'échéance à l'émission est de trois mois au maximum	4 046 289	3 832 207
Créances sur les établissements de crédit:		
- Comptes à vue	219 757	118 433
- Comptes de dépôts à terme	13 287 301	9 947 089
	17 564 902	13 913 829

GRUPE BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003

Note A – Principes comptables essentiels

A.1. Principes de consolidation et normes comptables

A.1.1. Les états financiers consolidés du Groupe («les états financiers») ont été établis en conformité avec les normes internationales en matière d'information financière (IFRS).

Les principes comptables sont appliqués, s'agissant des éléments d'importance significative, en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers («la directive»), telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 en ce qui concerne les règles d'évaluation applicables aux comptes annuels et aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi qu'à ceux des banques et autres établissements financiers, excepté pour ceux mentionnés dans les notes relatives aux principes comptables.

A.1.2. Les états financiers comprennent les comptes de la Banque européenne d'investissement («la Banque» ou «la BEI») et ceux de sa filiale, le Fonds européen d'investissement («le FEI»), sis au 43, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg.

Les participations minoritaires représentent les participations dans le FEI non détenues par le Groupe. Les capitaux propres et le résultat net correspondant aux participations minoritaires sont enregistrés séparément, respectivement dans le bilan et dans le compte de profits et pertes.

Les actifs détenus sur mandat ou en fiducie ne font pas partie des actifs du Groupe et sont enregistrés dans les postes hors bilan.

A.1.3. Retraitements et opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes du FEI ont fait l'objet de retraitements visant à les mettre en conformité avec les principes comptables décrits ci-après. Après cumul des bilans et comptes de résultats, les soldes réciproques ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre les deux entités ont été éliminés.

A.1.4. Recours à des estimations pour la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

A.1.5. Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a décidé, le 2 mars 2004, de soumettre les états financiers consolidés pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 2 juin 2004.

A.2. Bases de conversion

Le Groupe emploie l'euro, monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital et pour la présentation de ses états financiers.

Le Groupe effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euro et dans des monnaies non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans les différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés en résultat.

Les éléments du compte de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

Les différences de change sur des actifs financiers non monétaires sont un facteur de la variation de leur juste valeur. En fonction de la classification des actifs financiers non monétaires, les différences de change sont reconnues soit dans le compte de profits et pertes (c'est le cas par exemple pour les titres de participation détenus à des fins de transaction), soit dans les fonds propres si ces actifs financiers non monétaires sont considérés comme des placements financiers disponibles à la vente.

A.3. Produits dérivés

Tous les produits dérivés utilisés par le Groupe sont portés au bilan à leur juste valeur sur la base de valeurs de remplacement positives ou négatives. La juste valeur est obtenue à partir des prix du marché, de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles de calcul du prix des options, qui prennent en compte les prix courants du marché et les prix contractuels applicables à l'instrument sous-jacent, ainsi que la valeur temporelle de l'argent, la courbe de rendement et la volatilité de cet instrument.

Le Groupe a recours aux produits dérivés dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues. Il comptabilise ces opérations de couverture soit à leur juste valeur, soit sur la base de leurs flux de trésorerie lorsque les critères spécifiés à cet effet sont remplis.

Dès lors qu'un instrument financier est qualifié de couverture, le Groupe met clairement en évidence la relation entre le ou les instruments de couverture et le ou les éléments couverts, y compris ses objectifs en termes de gestion des risques et la stratégie (qui doit être conforme à la politique du Groupe en matière de gestion des risques) qu'il poursuit au travers de cette opération de couverture, ainsi que les méthodes qui seront appliquées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. En conséquence, le Groupe établit formellement, non seulement à l'ouverture de la position de couverture mais aussi de façon permanente, si les instruments de couverture ont été «hautement efficaces» pour annuler les variations de la juste valeur ou des flux financiers des éléments couverts. Une couverture est normalement considérée comme hautement efficace si, dès l'origine et pendant toute la durée de la couverture, le Groupe peut compter que les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert seront presque entièrement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dans une fourchette de corrélation de 80 à 125%. Si la couverture porte sur une transaction prévue, celle-ci doit être fortement probable et représenter une exposition aux variations de flux de trésorerie susceptible d'avoir une incidence sur le bénéfice ou la perte nets comptabilisés. Le Groupe cesse d'appliquer une comptabilité de couverture lorsqu'il est établi qu'un instrument dérivé n'est pas, ou n'est plus, hautement efficace à des fins de couverture, ou lorsqu'il est échu, vendu, résilié ou exercé ou lorsque l'élément couvert est arrivé à échéance ou est vendu ou remboursé, ou encore lorsqu'une transaction prévue n'est plus considérée comme hautement probable.

L'«inefficacité de couverture» représente le montant par lequel les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture diffèrent des variations de la juste valeur de l'élément couvert ou le montant par lequel les variations des flux de trésorerie de l'instrument de couverture diffèrent des variations (ou des variations attendues) des flux de trésorerie de l'élément couvert. Ces gains et pertes sont enregistrés dans les produits de l'exercice en cours comme plus-values et moins-values sur des éléments d'instruments dérivés de couverture qui sont exclus de l'analyse de l'efficacité de la couverture.

Dans le cas d'une comptabilisation à la juste valeur, la variation de la juste valeur des instruments de couverture est reconnue dans le résultat net. La variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable aux risques couverts sert à ajuster la valeur comptable dudit élément et est également reconnue dans le résultat net.

S'il est mis un terme à la relation de couverture pour des raisons autres que la décomptabilisation de l'élément couvert, la différence entre la valeur comptable à ce stade de l'élément couvert et la valeur à laquelle il aurait été enregistré si la couverture n'avait jamais été mise en place («ajustement juste valeur non amorti») est, dans le cas d'instruments porteurs d'intérêts, amortie dans le résultat net sur la durée restante de l'instrument de couverture d'origine. Si l'instrument couvert est décomptabilisé, c'est-à-dire vendu ou remboursé, l'ajustement de la juste valeur non amorti est reconnu immédiatement dans le résultat net.

Dans le cas d'une comptabilisation sur la base des flux de trésorerie, la portion effective de gain ou de perte sur l'instrument de couverture est reconnue dans les fonds propres tandis que la portion non effective est enregistrée dans le résultat net. Lorsque les flux de trésorerie que l'instrument dérivé sert à couvrir (y compris les flux provenant de transactions qui n'étaient que prévues lorsque la couverture a été mise en place) se matérialisent, en se traduisant par un produit ou une charge, la plus-value ou moins-value enregistrée sur l'instrument de couverture est simultanément transférée des fonds propres vers la rubrique produit ou charge correspondante.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. Le Groupe conclut des opérations d'échange de monnaies, principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie et il se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

Le Groupe procède également à des échanges de taux d'intérêt dans le cadre d'opérations de couverture. Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis.

Les contrats d'échange conclus à des fins de macrocouverture utilisés dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) sur la base de modèles internes d'évaluation.

Les intérêts sur produits dérivés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes consolidé et dans le bilan consolidé selon le principe de l'étalement.

A.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

A.5. Caisse et assimilés

Le Groupe assimile à des avoirs en caisse les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale maximale de 90 jours.

A.6. Emprunt et prêt de titres

En avril 2003, une convention de prêt de titres a été signée avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement et du portefeuille B3 «*Global Fixed Income*».

Les titres empruntés et les titres prêtés sont enregistrés sur la base du montant de l'instrument liquide fourni ou reçu en garantie, augmenté des intérêts échus. Les titres empruntés et les titres reçus en nantissement dans le cadre d'opérations de prêt de titres ne sont pas inscrits au bilan, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres reçus ne soit transféré au Groupe. Les titres prêtés et les titres fournis en nantissement dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ne sont pas retirés du bilan, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres transférés ne soit abandonné. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres empruntés et prêtés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon le principe de l'étalement.

A.7. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, obligations et autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, le Groupe a défini les catégories de portefeuille suivantes:

A.7.1. Portefeuille de transaction

Le portefeuille de transaction (cf. «Portefeuille opérationnel B3» à la note B) est constitué de titres cotés en Bourse émis et garantis par des établissements financiers et appartenant au Groupe (positions «longues»). Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché, tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur étant porté au compte de profits et pertes dans la période où il survient.

Les gains et les pertes sur cession ou remboursement et les gains et pertes non réalisés sur des variations de la juste valeur des actifs du portefeuille de transaction sont enregistrés dans les recettes de transactions nettes au poste «Résultat sur opérations financières». Les produits et charges d'intérêts sur les actifs du portefeuille de négociation sont enregistrés respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

La détermination des justes valeurs pour les actifs du portefeuille de transaction repose sur des prix du marché obtenus sur des marchés actifs, sur des cotations par des intermédiaires, sur des modèles fonctionnant à partir d'hypothèses fondées sur la situation du marché et de l'économie, ou encore sur les estimations de la direction, selon le cas.

A.7.2. Portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance

Le portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance comprend le portefeuille d'investissement du Groupe ainsi que ses portefeuilles opérationnels A1 et A2 (cf. note B).

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance afin d'assurer la solvabilité du Groupe. Ce sont des titres émis ou garantis par:

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays;

- des institutions publiques supranationales, y compris des banques et développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur coût de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie restante des titres.

Les portefeuilles opérationnels A1 et A2 sont destinés à assurer au Groupe un niveau de liquidité suffisant; ils comprennent des produits du marché monétaire à échéance maximale de 12 mois, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et comptabilisés à leur coût amorti.

A.7.3. Portefeuille disponible à la vente

Le portefeuille disponible à la vente comprend le portefeuille obligataire opérationnel B1 (cf. note B), des actions et autres titres à revenu variable et des participations (cf. note E). Les titres sont considérés comme étant disponibles à la vente s'ils ne peuvent être classés de façon appropriée dans l'une des autres catégories de portefeuille. Le Comité de direction détermine la classification appropriée de ses placements au moment de leur acquisition. Les placements financiers disponibles à la vente peuvent être cédés pour faire face à des besoins de liquidité ou des variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des prix des actions.

Les placements financiers disponibles à la vente sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes non réalisés sont enregistrés dans une rubrique des fonds propres jusqu'à ce que les titres concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Lorsqu'un titre disponible à la vente est considéré comme déprécié, le gain ou la perte cumulé non réalisé qui était jusque-là comptabilisé dans les fonds propres est enregistré dans le résultat net pour la période considérée. Un placement financier est considéré comme déprécié si sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Les placements financiers cotés sont considérés comme dépréciés si la baisse du prix de marché en deçà de la valeur d'acquisition est d'une telle ampleur que le recouvrement de cette valeur ne peut être raisonnablement attendu dans un avenir prévisible. Pour les titres non cotés, le montant recouvrable est déterminé au moyen de techniques d'évaluation reconnues.

Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, le gain ou la perte cumulé non réalisé inclus dans les fonds propres est transféré au résultat net pour la période considérée. Les gains et les pertes sur cession sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Les produits d'intérêts et dividendes sur placements financiers disponibles à la vente sont inclus dans les «Intérêts et produits assimilés» et dans les «Revenus de participations» sur placements financiers.

La détermination des justes valeurs pour les placements financiers disponibles à la vente repose généralement sur des prix du marché obtenus sur des marchés actifs, sur des cotations fournies par des intermédiaires, sur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés fondés sur des taux du marché correspondant à la qualité de crédit et à la durée du placement ou encore sur l'examen des résultats financiers, de la situation et des perspectives de la société concernée, y compris par des comparaisons avec des sociétés similaires pour lesquelles des prix du marché sont disponibles.

Les opérations de capital-risque et les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme; elles sont comptabilisées au prix d'acquisition lorsque la juste valeur ne peut être établie avec suffisamment de précision. L'estimation de la juste valeur d'un investissement de capital-risque peut varier de façon significative durant la période de détention et, du fait de la nature de ce type d'investissements, cette juste valeur ne peut être déterminée ultérieurement avec exactitude qu'à leur cession. L'estimation par le Groupe de la juste valeur d'investissements de capital-risque pour lesquels la méthode et la date de sortie n'ont pas été déterminées est par conséquent considérée comme inappropriée dans la plupart des cas. Ces opérations de capital-risque font l'objet de tests de dépréciation (voir A.8.1.).

A.8. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts émis par le Groupe englobent les prêts dont le produit est versé directement à l'emprunteur. Une participation à un prêt accordé par un autre bailleur est considérée comme étant une opération du Groupe si elle est financée à la date d'émission dudit prêt par le bailleur.

Les prêts émis par le Groupe (y compris les prêts titrisés) sont reconnus dans les actifs du Groupe au moment du versement aux emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur coût de revient (montants décaissés nets), qui est la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction, et ils sont ensuite mesurés par le coût restant à amortir sur la base de la méthode de l'intérêt effectif. Les prêts dont la couverture repose sur des produits dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

A.8.1. Dotations et provisions pour pertes sur crédits

Des provisions spécifiques ont été constituées sur les prêts et avances en cours à la clôture de l'exercice pour lesquels on a des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants par rapport aux dispositions contractuelles initiales ou d'une valeur équivalente. Ces provisions sont enregistrées dans le compte de profits et pertes à la rubrique «Ajustements de valeur sur prêts et avances». Elles sont portées au bilan en réduction de la valeur comptable des créances. Les dotations et provisions pour pertes sur crédits sont évaluées selon le principe de la spécificité des contreparties, comme exposé ci-après.

Une créance est considérée comme dépréciée lorsque, pour le Comité de direction, il est probable que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants échus conformément aux dispositions contractuelles initiales ou une valeur équivalente. Les encours individuels sont évalués en fonction de la nature de l'emprunteur, de sa situation financière globale, de ses antécédents en termes de ressources et de paiements, des perspectives de soutien de la part de garants financiers solides et, le cas échéant, de la valeur réalisable de sûretés éventuelles. Le montant recouvrable estimatif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévisionnels qui seraient susceptibles de résulter de restructurations ou de liquidations. La dépréciation est mesurée et des provisions pour pertes sur crédit constituées par rapport à la différence entre le montant comptabilisé et le montant recouvrable estimatif de chaque créance considérée comme dépréciée. Le montant de la perte est la différence entre le montant comptabilisé de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

Toutes les créances dépréciées sont examinées et analysées au minimum une fois par semestre. Toute modification significative apportée dans ce contexte aux montants et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs attendus par rapport aux estimations antérieures se traduit par une modification de la provision pour pertes sur crédits et est portée au crédit ou au débit des charges pour pertes sur crédits. Une provision pour dépréciation n'est reprise que lorsque la qualité de crédit s'est améliorée de telle manière que l'on ait l'assurance raisonnable de recouvrer principal et intérêts conformément aux dispositions contractuelles initiales de l'opération. Une annulation de créance est constatée lorsque celle-ci, en totalité ou en partie, est jugée irrécouvrable ou fait l'objet d'une renonciation. Les montants annulés sont portés au débit des provisions pour pertes sur crédits constituées antérieurement ou directement imputés aux charges pour pertes sur crédits, en déduction du montant en principal de la créance. Les recouvrements en partie ou en totalité de montants précédemment annulés sont portés au crédit des charges pour pertes sur crédits.

En cas de dépréciation, les produits d'intérêts calculés sur la base des conditions initiales de la créance cessent de courir et sont remplacés par un intérêt calculé à partir de la valeur dépréciée; par ailleurs, l'augmentation de la valeur actuelle des créances dépréciées du fait du passage du temps est enregistrée en produit d'intérêt.

A.8.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur les prêts émis par le Groupe sont enregistrés dans le compte de profits et pertes consolidé (intérêts et produits assimilés) et dans le bilan consolidé (comptes de régularisation actif) selon le principe de l'étalement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts. Les commissions et charges directes liées à l'émission, au financement ou à la restructuration de prêts ainsi qu'aux engagements de prêts sont capitalisées et amorties dans les produits d'intérêts sur la durée de vie des prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

A.8.3. Opérations de prise en pension («Reverse repo») et de mise en pension («Repo»)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle le Groupe prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) une sûreté réelle sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés dès le départ.

L'opération repose sur le principe de la livraison contre paiement: l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet les titres au dépositaire du Groupe (reçoit les titres du dépositaire de la contrepartie) en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour le Groupe un rendement (un coût) lié au marché monétaire.

Le Groupe assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Généralement considérées comme des opérations de financement avec nantissement, elles sont comptabilisées, sur la base du montant des liquidités fournies ou reçues augmenté des intérêts échus, à l'actif du bilan au poste 3) *Créances sur les établissements de crédit – b) autres créances* (au passif du bilan au poste 1) *Dettes envers des établissements de crédit – b) à terme ou à préavis*. Les titres donnés en nantissement sont maintenus dans les comptes du bilan.

Les titres reçus dans le cadre d'accords de prise en pension et les titres livrés dans le cadre d'accords de mise en pension ne sont inscrits au bilan

ou retirés du bilan que s'il y a cession du contrôle des droits contractuels liés à ces titres. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres reçus ou livrés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêt, sur la durée de vie de chaque accord.

A.9. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent les terrains, les immeubles occupés par le Groupe et d'autres installations et équipements.

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition diminuée de l'amortissement cumulé et des moins-values cumulées.

Les actifs corporels font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition diminuée d'une dépréciation initiale sur l'immeuble du siège du Kirchberg et du cumul des amortissements. La valeur de l'immeuble du siège de la Banque à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm, Luxembourg-Weimershof et Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les installations et le matériel de bureau étaient, jusqu'à la fin de 1997, amortis intégralement l'année d'acquisition. Depuis 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après:

- Immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof 30 ans
- Immeuble de Lisbonne 25 ans
- Équipements permanents, agencements et accessoires 10 ans
- Mobilier 5 ans
- Matériel de bureau et véhicules 3 ans
- Le patrimoine artistique est amorti intégralement l'année d'acquisition.

A.10. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront au Groupe des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les actifs incorporels sont portés à l'actif et soumis à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile. À chaque date de bilan, les actifs incorporels font l'objet d'un examen visant à détecter des signes de dépréciation ou de changement dans les bénéfices futurs prévisionnels. En cas d'indications dans ce sens, une analyse est effectuée afin de déterminer si la valeur comptable est intégralement recouvrable. Une décote est appliquée si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable.

Les logiciels mis au point par les services de la Banque et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

A.11. Fonds de pension et caisse de maladie

A.11.1. Fonds de pension

Le régime de retraite principal de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois tous les trois ans sur la base de la méthode des unités de crédit projetées («*projected unit credit method*»), l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. Les résultats de la dernière évaluation au 30 juin 2003 ne sont pas disponibles. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la note L. Les pertes ou les gains actuariels sont répartis sur une certaine période sur la base de la moyenne de la durée résiduelle de vie active estimée du personnel.

Le régime général de retraite du Fonds européen d'investissement (FEI) est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant le régime précédent de retraite à contributions définies. Les cotisations du FEI et de son personnel sont

intégralement transférées à la BEI qui en assure la gestion. Les ressources affectées au fonds de pension du FEI sont investies par le Groupe conformément aux règles et principes appliqués par la BEI pour son propre régime de retraite.

A.11.2. Caisse de maladie

La Banque a institué au profit des membres du personnel sa propre caisse de maladie, au financement de laquelle contribuent la Banque et le personnel. La caisse de maladie est gérée actuellement sur la base de l'équilibre entre les prestations et les cotisations. Le FEI a établi sa propre couverture maladie en souscrivant un contrat d'assurance externe auprès d'une compagnie d'assurance.

A.12. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont mesurées initialement par le coût d'acquisition de ces titres, qui représente la juste valeur du crédit dont ils bénéficient. Les coûts de transaction et les primes nettes (ou les décotes) sont pris en compte dans le calcul initial. Les mesures ultérieures s'effectuent sur la base du coût amorti; on utilise à cet effet la méthode du taux d'intérêt effectif de façon à amortir le coût d'acquisition sur la durée de vie des dettes.

Les instruments de dettes composés relatifs à des instruments de fonds propres non BEI, à des taux de change ou à des indices sont considérés comme des instruments structurés. Pour tous les instruments de dette avec dérivé incorporé, la Banque a conclu un accord d'échange inversé de façon à couvrir intégralement sa position.

Le Groupe a pour principe de se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt fixes sur ses emprunts obligataires et de comptabiliser ces opérations de couverture à leur juste valeur. Il en résulte que, lorsque ce principe est appliqué aux instruments de dette à taux fixe, la valeur comptable des titres émis, plutôt que de refléter le coût d'acquisition, est ajustée en fonction des variations de la juste valeur des engagements couverts (on trouvera un complément d'information à la note A.3. Produits dérivés).

Les charges d'intérêts sur les instruments de dettes sont enregistrées à la rubrique «Intérêts et charges assimilées» du compte de pertes et profits consolidés et à la rubrique «Comptes de régularisation» du bilan consolidé.

A.13. Fonds pour risques bancaires généraux et provision pour garanties émises

A.13.1. Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste comprend les montants que le Groupe décide d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêt et autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

Les normes internationales en matière d'information financière requièrent que la dotation à cette provision s'inscrive dans le cadre de l'affectation du résultat.

La directive prescrit que les montants affectés à cette provision doivent apparaître de manière distincte dans le compte de profits et pertes à la rubrique «Fonds pour risques bancaires généraux».

A.13.2. Provision pour garanties émises

Cette provision est destinée à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties du Groupe en faveur d'intermédiaires financiers. Une provision pour pertes sur crédits est constituée s'il existe une indication objective que le Groupe aura à subir une perte au titre de telle ou telle garantie donnée (on trouvera un complément d'information à la note A.8.1. Dotations et provisions pour pertes sur crédits).

A.14. Fonds affectés aux opérations de capital-risque et au Mécanisme de financement structuré

A.14.1. Fonds affectés aux opérations de capital-risque

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la BEI déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

A.14.2. Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la BEI déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce nouveau type d'instrument.

Les ajustements de valeur relatifs aux opérations de capital-risque et de financement structuré sont déduits de ces deux postes lors de l'affectation du résultat du Groupe.

A.15. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes stipule que les avoirs, revenus et autres biens du Groupe sont exonérés de tous impôts directs.

A.16. Comptes de régularisation (actif – passif)

Ces comptes comprennent:

- À l'actif: les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts).
- Au passif: les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

A.17. Intérêts et produits assimilés

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur placements et autres produits du portefeuille de titres, cette rubrique comprend les indemnités perçues par le Groupe au titre des remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs.

A.18. Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom des entités du Groupe mais au bénéfice de la Commission. Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque projet.

- Dans le cadre du projet pilote «Croissance et environnement», le FEI fournit aux intermédiaires financiers, à titre gratuit, une garantie sur des prêts accordés aux PME pour financer des investissements favorisant la protection de l'environnement. Le FEI assume la garantie de dernier ressort et la commission de garantie est financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.
- Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME et du volet «garanties» du programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises, le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.
- Au titre du MET – Création d'entreprises et du volet consacré aux prises de participations («MAP Equity») du programme pluriannuel pour les entreprises, le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action «Capital d'amorçage» vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements en matière de capital d'amorçage.

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. La BEI établit des états financiers séparés pour la Facilité d'investissement.

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

A.19. Opérations fiduciaires

En vertu de l'article 28 de ses Statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, conformément à l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec cette dernière («MET – Création d'entreprises»).

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci («Mécanisme de garantie pour les PME»).

A.20. Engagement d'achat des actions du FEI

Suite à l'engagement d'achat (option de vente émise) portant sur les 808 actions du FEI restantes, la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de leur racheter ces actions au 30 juin 2005 au prix unitaire de 315 000 EUR. Ce prix d'acquisition représente une appréciation annuelle de 3% par rapport à l'offre de rachat faite en 2000.

A.21. Retraitements concernant l'exercice précédent

Afin d'assurer la comparabilité avec le présent exercice, certains chiffres concernant l'exercice précédent ont été retraités.

Note B – Portefeuille de titres (en milliers d'euros)

Outre les prêts titrisés, le portefeuille de titres comprend des actifs financiers négociables (portefeuille B3), des actifs financiers disponibles à la vente (portefeuilles A1, A2, B1 et portefeuille opérationnel FEI) et des actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance (portefeuille d'investissement). Le détail de ces portefeuilles au 31 décembre 2003 et 2002 se présente comme suit:

	31.12.2003	31.12.2002
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 591 EUR non cotés en 2003 et 12 671 EUR en 2002)	1 611 353	1 530 847
Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote)	9 152 190	9 434 255
	10 763 543	10 965 102

Au 31.12.2003	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 888 075	2 991 604
Portefeuilles opérationnels monétaires:		
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	4 046 289	4 046 289
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	1 474 327	1 474 327
Portefeuille opérationnel obligataire (B1) «Credit Spread»	669 645 ⁽¹⁾	669 645
Portefeuille opérationnel (B3) «Global Fixed Income»	416 551	416 551
Portefeuille opérationnel – FEI	53 038 ⁽²⁾	53 038
Prêts titrisés (Note D)	1 215 618	1 215 618
	10 763 543	

(1) y compris augmentation de 3 147 EUR de la valeur de marché.

(2) y compris augmentation de 193 EUR de la valeur de marché.

Au 31.12.2002	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 873 473	3 001 315
Portefeuilles opérationnels monétaires:		
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	3 832 207	3 832 207
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	1 263 984	1 263 984
Portefeuille opérationnel obligataire (B1) «Credit Spread»	699 030 ⁽¹⁾	699 030
Portefeuille opérationnel (B3) «Global Fixed Income»	402 515	402 515
Portefeuille opérationnel – FEI	52 945 ⁽²⁾	52 945
Prêts titrisés (Note D)	1 840 948	1 840 948
	10 965 102	

(1) y compris augmentation de 2 312 EUR de la valeur de marché.

(2) y compris augmentation de 207 EUR de la valeur de marché.

Le Groupe conclut des opérations de prêt de titres avec cautionnement qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se retrouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant les encours sur ses contreparties et la valeur des instruments de cautionnement sur une base journalière, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

L'activité de prêt de titres représente un montant de 383 127 EUR à la fin de décembre 2003 (2002: activité inexistante).

Note C – Créances sur les établissements de crédit (autres créances) (en milliers d'euros)

Le Groupe conclut des opérations de prise en pension et de mise en pension avec cautionnement qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se retrouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant les encours sur ses contreparties et la valeur des instruments de cautionnement sur une base journalière, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	31.12.2003	31.12.2002
Dépôts à terme	7 846 481	5 318 298
Opérations de prise en pension (Reverse repo)(*)	5 440 820	4 628 791
	13 287 301	9 947 089

(*) Il s'agit d'opérations réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne:

- la livraison contre paiement,
- la vérification du nantissement, la marge de nantissement requise par le prêteur devant toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation de la substitution du nantissement sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

Note D – État résumé des prêts (en milliers d'euros)

D.1. Total des prêts accordés

	Prêts accordés		Total 2003	Total 2002
	à des établissements de crédit faisant fonction d'intermédiaires	directement aux bénéficiaires finals		
Partie décaissée	95 734 289	110 897 513	206 631 802	195 920 994
Prêts non décaissés	8 772 897	31 591 535	40 364 432	36 522 346
Total des prêts accordés	104 507 186	142 489 048	246 996 234	232 443 340
			31.12.2003	31.12.2002
Total des prêts accordés			246 996 234	232 443 340
Prêts titrisés (Note B)			1 215 618	1 840 948
		Total des prêts (note U)	248 211 852	234 284 288

D.2. Provision spécifique pour pertes sur crédits

Cette provision spécifique a évolué comme suit:

	31.12.2003	31.12.2002
Provision à l'ouverture de l'exercice	175 000	175 000
Emploi durant l'exercice	- 40 627	0
Dotations durant l'exercice	44 627	0
Provision à la clôture de l'exercice	179 000	175 000

Note E – Actions et autres titres à revenu variable (en milliers d'euros)

Ce poste comprend:

	31.12.2003	31.12.2002
Opérations de capital-risque – après réduction de valeur de 259 388 EUR (2002: 139 731 EUR)	765 947	737 317
Actions BERD	140 625 ⁽¹⁾	132 188
Actions acquises afin de garantir le recouvrement de créances – après réduction de valeur de 9 744 EUR (2002: 10 189 EUR).	31 377 ⁽²⁾	18 781
	937 949	888 286

(1): Le montant de 140 625 000 EUR (2002: 132 187 500 EUR) représente le capital libéré par le Groupe au 31 décembre 2003 au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD.

Le Groupe détient 3,03 % du capital souscrit.

(2): Le nombre total des actions Eurotunnel détenues par le Groupe au 31.12.2003 est de 58 971 193, ce qui correspond à 31 376 557 EUR. Au 31.12.2003, la dette d'Eurotunnel envers la BEI a fait l'objet d'une conversion partielle, comme prévu par l'Accord de restructuration de 1998. Le Groupe a reçu, en échange de sa créance sur Eurotunnel, 27 029 893 actions Eurotunnel d'une valeur unitaire de 0,375 GBP qui se sont ajoutées aux 31 941 300 titres de la société que détenait le Groupe avant cette conversion.

Note F – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
<i>Coût historique</i>						
Au 1 ^{er} janvier 2003	10 415	147 685	349	29 067	187 516	14 836
Acquisitions	0	9 193	0	13 577	22 770	1 885
Cessions	0	0	0	- 8 529	- 8 529	- 5 988
Au 31 décembre 2003	10 415	156 878	349	34 115	201 757	10 733
<i>Amortissements cumulés</i>						
Au 1 ^{er} janvier 2003	0	57 594	238	12 039	69 871	4 988
Amortissements	0	4 901	14	9 834	14 749	3 658
Cessions	0	0	0	- 8 529	- 8 529	- 5 988
Au 31 décembre 2003	0	62 495	252	13 344	76 091	2 658
<i>Valeur comptable nette</i>						
Au 31 décembre 2003	10 415	94 383	97	20 771	125 666	8 075
Au 31 décembre 2002	10 415	90 091	111	17 028	117 645	9 848

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par le Groupe pour ses propres activités. Le poste «Immeubles Luxembourg» comprend des coûts (10 039 EUR) relatifs à la construction du nouveau bâtiment, dont l'achèvement est prévu en 2007.

Note G – Bonifications d'intérêt versées et reçues d'avance

Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée:

- à l'actif au poste 9. *Autres éléments de l'actif – a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêts versées d'avance dans le cadre du SME;*
- au passif au poste 3. *Autres éléments du passif – a) bonifications d'intérêt reçues d'avance,* comprenant:
 - les montants des bonifications d'intérêt relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens;
 - les bonifications d'intérêt afférentes à certaines opérations de prêt

sur ressources propres du Groupe à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992;

- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêt pour les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

Note H – Comptes divers (en milliers d'euros)

Débiteurs divers	31.12.2003	31.12.2002
– Prêts immobiliers et avances accordés au personnel	58 212	70 238
– Solde net des montants décaissés au titre d'emprunts et des montants encaissés au titre de prêts dans le cadre des opérations NIC gérées pour le compte de la Communauté européenne (Section spéciale)	0	57 779
– Produits d'emprunts à recevoir	19 141	449 063
– Paiements en transit sur produits dérivés	0	304 467
– Échéances à recevoir sur prêts	66 801	49 461
– Autres débiteurs	317 333	157 393
	461 487	1 088 401
Créditeurs divers	31.12.2003	31.12.2002
– Comptes de la Communauté européenne:		
• pour les opérations dans le cadre de la Section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	296 128	233 364
• les comptes de dépôts	394 707	269 420
– Paiements en transit sur produits dérivés	0	301 625
– Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note L)	161 024	144 264
– Autres créditeurs	117 513	87 328
	969 372	1 036 001

Note I – Comptes de régularisation actif-passif (en milliers d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002
À l'actif:		
Intérêts et commissions à recevoir	2 007 718	2 181 711
Divers	6 951	3 729
	2 014 669	2 185 440
Au passif:		
Intérêts et commissions à payer	2 763 644	3 209 683
Produits sur prêts à répartir	470 184	585 952
Initiative PPTTE	57 624	62 251
Frais de personnel à régler	4 207	7 278
Charges pour mobilité externe	4 611	7 500
Divers	23 723	23 765
	3 323 993	3 896 429

Note J – Dettes envers des établissements de crédit à terme ou à préavis (en milliers d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002
Emprunts à court terme	298 078	1 172 542
Billets à ordre de la BERD détenus pour libérer le capital	10 125	10 125
	308 203	1 182 667

Note K – État résumé des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2003 (en milliers d'euros)

Payables en	Encours au 31.12.2002	Taux moyen	Encours au 31.12.2003	Taux moyen	Échéances	Emprunts				Échanges de monnaies				Montant net	
						Montants à payer (+) ou à recevoir (-)		Taux		Taux		Taux		Encours au 31.12.2002	Encours au 31.12.2003
						31.12.2002	Taux moyen	31.12.2003	Taux moyen	31.12.2003	Taux moyen	31.12.2003	Taux moyen		
EUR	77 303 117	5,13	85 203 015	4,75	2004/2040	31 127 088 +	3,12	34 511 322 +	2,36	108 430 205	119 714 337				
GBP	48 068 756	6,17	45 444 668	5,81	2004/2040	4 008 082 -	3,79	3 290 559 -	3,72	44 060 674	42 154 109				
DKK	363 451	5,26	228 341	6,00	2004/2010	90 928 +	2,80	70 454 +	1,95	454 379	298 795				
SEK	203 763	5,70	568 833	4,43	2004/2011	1 178 448 +	3,70	1 438 342 +	2,68	1 382 211	2 007 175				
USD	44 451 612	5,09	46 992 345	4,20	2004/2033	17 553 055 -	1,94	16 382 818 -	1,10	26 898 557	30 609 527				
CHF	3 199 532	3,61	2 599 653	3,56	2004/2015	56 114 -	5,85	52 314 -	5,85	3 143 418	2 547 339				
JPY	4 052 721	3,56	5 269 663	4,01	2004/2034	1 749 289 -	-0,16	3 725 850 -	-0,16	2 303 432	1 543 813				
NOK	604 761	5,99	724 974	6,00	2004/2008	426 082 -	6,55	595 429 -	2,57	178 679	129 545				
CAD	619 336	7,71	369 595	8,15	2004/2008	558 912 -	0,00	307 996 -	0,00	60 424	61 599				
AUD	1 533 196	5,03	2 169 385	4,91	2005/2006	1 533 196 -	0,00	2 169 385 -	0,00	0	0				
CZK	477 808	6,02	1 130 570	4,83	2004/2028	298 800 +	2,36	70 843 +	1,82	776 608	1 201 413				
HKD	1 179 981	6,97	780 222	6,16	2004/2010	1 179 981 -	0,00	780 222 -	0,00	0	0				
NZD	100 125	6,50	103 928	6,50	2004/2007	100 125 -	0,00	103 928 -	0,00	0	0				
ZAR	727 895	12,20	769 477	11,23	2004/2018	429 651 -	12,91	416 795 -	7,32	298 244	352 682				
HUF	311 059	9,09	489 524	7,70	2004/2012	120 166 -	8,39	82 225 -	12,02	190 893	407 299				
PLN	430 714	10,93	442 779	8,60	2004/2017	261 225 -	0,00	153 592 -	5,36	169 489	289 187				
TWD	1 289 507	4,51	1 122 754	4,14	2004/2013	1 289 507 -	0,00	1 122 754 -	0,00	0	0				
SKK	0	0,00	94 792	5,00	2004/2028	113 245 +	8,29	114 161 +	8,29	113 245	208 953				
Ajustement juste valeur (IAS 39):	4 444 214		- 2 003 476												
Total	189 361 548		192 501 042												

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique: 1 328 millions d'EUR). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des opérations d'échange.

En outre, le Groupe utilise des dérivés de taux d'intérêt et de change pour gérer les risques inhérents à certaines émissions d'emprunt. Dans le cas de la gestion des risques de taux d'intérêt, le Groupe applique une comptabilité de couverture: voir note A – Principes comptables essentiels et note T – Produits dérivés. Du fait de l'application de cette méthode, la valeur comptable des obligations émises a diminué de 2 003 millions d'EUR par rapport à leur valeur nominale, suite aux variations de la juste valeur résultant des fluctuations de taux d'intérêt.

Note L – Provisions pour risques et charges – fonds de pension du personnel (en milliers d'euros)

Les engagements en matière de prestations de retraite ont été évalués au 30 juin 2000 par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées («*projected unit credit method*»). Cette évaluation a été révisée en mai 2001 sur la base des hypothèses suivantes:

- un taux d'actualisation de 6% pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière estimée à 4 %;
- un taux d'adaptation des pensions de 1,5 %;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans;
- l'utilisation des tables actuarielles EVK/PRASA 90.

Sur la base de l'évaluation révisée de mai 2001, il a été constaté que les engagements du Groupe étaient couverts.

La provision pour fonds de pension du Groupe a évolué comme suit:

	2003	2002
Comptes de régularisation (actif):		
provision au 31 décembre de l'année précédente	517 755	474 951
paiements effectués au cours de l'année	- 20 793	- 19 037
coût annuel	64 237	61 841
Provision au 31 décembre 2003	561 199	517 755

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime à prestations définies alimenté par les cotisations de ses membres). Celle-ci est comprise dans la rubrique «Créditeurs divers» (Note H) pour un montant de 161 millions d'EUR (2002: 144,3 millions d'EUR).

Note M – Fonds pour risques bancaires généraux et provisions pour garanties émises (en milliers d'euros)

M.1. Fonds pour risques bancaires généraux

Le Fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante:

	31.12.2003	31.12.2002
Fonds à l'ouverture de l'exercice	1 105 000	1 080 000
Mouvement pour l'exercice	- 55 000	25 000
Fonds à la clôture de l'exercice	1 050 000	1 105 000

Un montant de 55 millions d'EUR a été prélevé sur le Fonds pour être affecté au résultat de l'exercice 2003 (voir note A.13.1).

M.2. Provisions pour garanties émises

Les provisions pour garanties émises ont évolué comme suit:

	31.12.2003	31.12.2002
Provisions à l'ouverture de l'exercice	42 357	24 312
Dotations pour l'exercice	9 127	26 427
Utilisation provisions	- 6 088	- 8 382
	45 396	42 357

Note N – Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés (en milliers d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002
Allemagne	1 375 053	1 454 812
France	1 031 485	1 146 295
Italie	980 345	1 145 673
Royaume-Uni	1 031 690	1 205 993
Espagne	890 401	1 017 252
Belgique	151 943	172 412
Pays-Bas	113 646	119 671
Suède	123 277	147 968
Danemark	143 551	186 848
Autriche	120 551	136 309
Finlande	128 942	124 832
Grèce	434 357	414 251
Portugal	500 826	496 335
Irlande	84 806	93 772
Luxembourg	26 287	28 597
	7 137 160	7 891 020
À l'extérieur de l'Union européenne	971 552	1 009 465
	8 108 712	8 900 485
Résultats non ventilés (1)	722 795	899 454
	8 831 507	9 799 939

(1) Résultats non ventilés:

Produits du portefeuille de titres d'investissement	192 779	229 350
Produits des titres à court terme	159 007	170 647
Produits du marché monétaire	361 147	487 134
Commissions Garanties FEI (contre-garantie par la BEI)	9 862	12 323
	722 795	899 454

Note O – Résultat sur opérations financières

Les éléments suivants sont inclus dans le résultat (en milliers d'euros):

	31.12.2003	31.12.2002
Résultat net sur contrats d'échange au titre de la gestion actif-passif	- 335	- 132 342
Résultat net sur opérations de couverture de la juste valeur	19 047	3 211
	18 712	- 129 131
Autres opérations financières	- 4 564	20 212
	14 148	- 108 919

Note P – Ventilation par marché géographique des revenus de commissions (en milliers d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002
Italie	0	1
Royaume-Uni	42	50
Irlande	16	17
	58	68
Facilité d'investissement (Cotonou)	29 799	0
Autres institutions communautaires	19 483	20 447
Résultats non ventilés (FEI)	17 117	13 551
	66 457	34 066

Note Q – Charges administratives générales (en milliers d'euros) (Poste 7 du compte de profits et pertes)

	31.12.2003	31.12.2002
Traitements et émoluments	123 707	115 356
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	61 469	54 096
Frais de personnel	185 176	169 452
Frais généraux et charges administratives	68 896	63 471
	254 072	232 923

L'effectif du Groupe était de 1 253 employés au 31 décembre 2003 (1 171 au 31 décembre 2002).

Note R – Dépôts spéciaux pour service d'emprunts

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par le Groupe aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par le Groupe.

Note S – Gestion des risques

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que sur la façon dont il les gère et les maîtrise, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'il utilise:

- risque de marché: exposition à des variables de marché observables telles que taux d'intérêt, taux de change et cours des valeurs mobilières;
- risque de crédit: risque de perte résultant de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie, et attaché aux encours de crédit sous toutes leurs formes, y compris le risque de règlement;
- risque de liquidité et de collecte: risque que le Groupe soit incapable de financer des actifs ou d'honorer des obligations en payant un prix raisonnable ou, dans des situations extrêmes, quel que soit le prix.

S.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt du Groupe et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement et opérationnels, les certificats de dépôt et les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des produits dérivés sera analysé également ci-après (Note T).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur produits dérivés, le risque de crédit est géré par une direction «Gestion des risques» indépendante, directement placée sous la responsabilité du Comité de direction. Le Groupe a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour la définition et la surveillance du risque de crédit.

S.1.1. Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, le Groupe ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité sur le long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit en matière de prêts, le Groupe a classé ses crédits selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

La structure des garanties sur le portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2003 s'analyse comme suit (en millions d'euros):

À l'intérieur de l'Union européenne

Garants Emprunteurs	États membres	Institutions publiques	Banques «Zone A»	Entreprises	Sans garantie formelle ⁽¹⁾	Total 2003	Total 2002
États membres	0	0	0	0	11 405	11 405	13 006
Institutions publiques	19 211	17 379	1 543	689	1 271	40 093	36 487
Banques «zone A»	13 289	34 900	12 063	17 283	13 934	91 469	86 862
Entreprises	10 303	3 081	22 409	24 934	5 938	66 665	64 063
Total 2003	42 803	55 360	36 015	42 906	32 548	209 632	
Total 2002	40 963	47 952	32 271	43 985	35 247		200 418

(1) Prêts pour lesquels aucune garantie formelle n'a été requise compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur représentant par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès du Groupe à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements

À l'extérieur de l'Union européenne

Garanties données par	31.12.2003	31.12.2002
États membres	1 596	1 677
Budget communautaire	22 666 ^(*)	21 661 ^(*)
Mécanismes	13 707	9 805
Total	37 969	33 143

^(*) dont 2 557 millions correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessous (2 546 millions pour l'année 2002).

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts au titre du Mécanisme préadhésion et du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen – ci-après «les mécanismes») bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget communautaire ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Pour les prêts bénéficiant d'une garantie sou-

veraine, dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays partenaires méditerranéens, Europe centrale et orientale, Asie et Amérique latine), à l'exception des zones ACP et PTOM, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts du Groupe sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques ayant pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils. Jusqu'à présent, les contrats de financement signés au titre de ces accords ont porté sur 3 872 millions d'EUR de prêts avec partage des risques. Les prêts accordés dans le cadre des mécanismes (13 707 millions d'EUR) ne bénéficient pas de la garantie du budget communautaire ni de celle des États membres.

PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION (EN MILLIONS D'EUROS) VENTILATION DES PRÊTS PAR CATÉGORIE DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2003

Accord financier	Encours 31.12.2003	Encours 31.12.2002	Accord financier	Encours 31.12.2003	Encours 31.12.2002
Garantie des États membres à 100 %			Garantie du budget communautaire à 70 %		
– Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 2	0	4	– Afrique du Sud – 375 Mio – Décision 29.01.97	259	277
– Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	76	119	– ALA II – 900 Mio	657	868
– Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	529	677	– ALA intérimaire (Gar. 70 %: partage des risques) – 122 Mio	73	102
– Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 Protocole 2	985	877	– Bosnie-et-Herzégovine – 100 Mio – 1999-2001	99	100
Total Garantie des États membres à 100 %	1 590	1 677	– Euromed (BEI) – 2310 Mio – Décision 29.01.97	1 899	2 104
Garantie des États membres à 75 %			– ARYM – 150 Mio – 1998-2000	148	150
– Accord de partenariat de Cotonou	6	0	– PECO – 3 520 Mio – Décision 29.01.97	2 730	2 977
Total Garantie des États membres à 75 %	6	0	Total Garantie du budget communautaire à 70 %	5 865	6 578
Total Garantie des États membres			Garantie du budget communautaire à 65 %		
1 596	1 677		– Afrique du Sud – 825 Mio – Décision – 7/2000-7/2007	485	244
Garantie du budget communautaire à 100 %			– ALA III – 2/2000-7/2007	1 111	988
– Afrique du Sud – 300 Mio – Décision CG 19.06.95	160	185	– Euromed II – 2/2000-7/2007	4 526	3 165
– ALA I – 750 Mio	312	393	– PECO – 8 680 Mio – 2/2000-7/2007	3 815	2 848
– ALA intérimaire (Gar. 100 %) – 153 Mio	75	94	– Turquie Action spéciale – 2001	223	130
– PECO – 1 Mrd – Décision CG 29.11.89	323	447	– Turquie TERRA – 11/1999-11/2002	600	450
– PECO – 3 Mrd – Décision CG 02.05.94	1 870	2 221	Total Garantie du budget communautaire à 65 %	10 760	7 825
– PECO – 700 Mio – Décision CG 18.04.91	194	255	Total Garantie du budget communautaire	22 666	21 661
– Russie - 100 Mio - 2/2002-2/2004	25	0			
Total Garantie du budget communautaire à 100 %	2 959	3 595	Mécanismes		
Garantie du budget communautaire à 75 %			– Mécanisme préadhésion	13 555	9 805
– Protocoles méditerranéens	2 806	3 334	– Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen	152	0
– Yougoslavie – Art. 18 (1984)	10	16	Total Mécanismes	13 707	9 805
– Yougoslavie – Protocole 1	13	23	TOTAL	37 969	33 143
– Yougoslavie – Protocole 2	142	169			
– Slovénie – Protocole 1	111	121			
Total Garantie du budget communautaire à 75 %	3 082	3 663			

La répartition des prêts en cours décaissés (en millions d'euros) au 31 décembre 2003 par secteur d'activité de l'emprunteur est présentée ci-dessous:

Secteur:	Échéance			Total 2003	Total 2002
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans		
Énergie	2 217	8 961	12 672	23 850	23 322
Transports	2 643	11 898	46 044	60 585	54 004
Télécommunications	2 002	4 975	1 789	8 766	11 860
Eau, assainissement	1 007	4 288	8 747	14 042	14 425
Infrastructures diverses	564	3 646	7 307	11 517	9 051
Agriculture, sylviculture, pêche	28	141	158	327	356
Industrie	2 388	7 061	4 321	13 770	14 751
Services	219	1 546	1 496	3 261	2 889
Prêts globaux	6 008	21 491	36 483	63 982	61 264
Éducation, santé	97	807	6 232	7 136	5 117
Ajustement positif juste valeur (IAS 39)	0	0	0	611	723
TOTAL 2003	17 173	64 814	125 249	207 847	
TOTAL 2002	15 267	67 351	114 421		197 762

5.1.2. Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille de titres, papier commercial, comptes à terme, etc.) est géré d'une manière stricte par le choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles de titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la direction de la Banque, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction «Gestion des risques»).

Le tableau ci-dessous représente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles de titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs (au 31 décembre 2003):

Notation Moody's ou équivalent	Portefeuille de titres en %		Instruments de trésorerie en %	
	2003	2002	2003	2002
AAA	73	80	15	12
P1	6	0	12	17
de AA1 à AA3	12	14	51	45
A1	7	3	10	15
Inférieur à A1	1	2	12	10
Pas de notation	1	1	0	1
Total	100	100	100	100

5.2. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a mis en place une organisation générale de la fonction actif-passif qui observe les meilleures pratiques du secteur financier et comprend notamment un comité de gestion actif-passif (ALCO), placé sous la responsabilité directe du Comité de direction du Groupe. À cet effet, il a décidé une stratégie de gestion actif-passif qui consiste à maintenir la durée des fonds propres à environ 5 ans, ce qui protège le Groupe contre une variation importante de ses revenus à long terme.

Compte tenu d'un portefeuille notionnel de fonds propres s'inscrivant dans l'objectif susmentionné d'une durée des fonds propres égale à environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01 % sur l'ensemble des monnaies se traduirait par une baisse de 601 000 EUR de la valeur actualisée nette des fonds propres du Groupe.

Le tableau ci-après illustre l'exposition du Groupe au risque de taux. Il présente, pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation, les montants nominaux en fonction des échéances subissant l'influence de changements de taux d'intérêt:

Intervalle de réindexation (en millions d'euros)

Au 31.12.2003	jusqu'à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2003
Actif						
Prêts (brut)	118 587	4 236	4 969	34 525	45 530	207 847
Trésorerie nette	13 322	488	146	1 542	1 420	16 918
	<u>131 909</u>	<u>4 724</u>	<u>5 115</u>	<u>36 067</u>	<u>46 950</u>	<u>224 765</u>
Passif						
Emprunts et échanges	134 061	7 321	3 703	27 146	31 792	204 023
Risque de taux d'intérêt	- 2 152	- 2 597	1 412	8 921	15 158	

Au 31.12.2002	jusqu'à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2002
Actif						
Prêts (brut)	105 662	2 912	5 635	36 614	46 939	197 762
Trésorerie nette	10 658	182	544	1 259	1 370	14 013
	<u>116 320</u>	<u>3 094</u>	<u>6 179</u>	<u>37 873</u>	<u>48 309</u>	<u>211 775</u>
Passif						
Emprunts et échanges	126 978	- 4 167	3 558	28 665	36 024	191 058
Risque de taux d'intérêt	- 10 658	7 261	2 621	9 208	12 285	

5.3. Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie «Échéance non définie».

Risque de liquidité (en millions d'euros)

Échéance au 31.12.2003	Jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2003
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	12	0	0	0	0	12
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	88	72	852	599	0	1 611
Autres créances:						
• Comptes à vue	220	0	0	0	0	220
• Divers	13 287	0	0	0	0	13 287
	<u>13 507</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>13 507</u>
Prêts:						
• Établissements de crédit	2 212	7 245	29 920	56 357	0	95 734
• Clientèle	1 767	5 948	34 893	67 500	611	110 719
	<u>3 979</u>	<u>13 193</u>	<u>64 813</u>	<u>123 857</u>	<u>611</u>	<u>206 453</u>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 127	1 304	1 634	2 084	3	9 152
Valeur de remplacement positive	0	0	0	0	6 537	6 537
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	3 548	3 548
Total de l'actif	21 713	14 569	67 299	126 540	10 699	240 820
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	298	4	6	0	0	308
Dettes représentées par des titres	8 351	20 928	96 759	68 467	- 2 004	192 501
Valeur de remplacement négative	0	0	0	0	16 925	16 925
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	25 697	25 697
Autres éléments du passif	0	0	0	0	5 389	5 389
Total du passif	8 649	20 932	96 765	68 467	46 007	240 820

Échéance au 31.12.2002	Jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2002
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	16	0	0	0	0	16
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	20	152	793	566	0	1 531
Autres créances:						
• Comptes à vue	118	0	0	0	0	118
• Divers	9 947	0	0	0	0	9 947
	10 065	0	0	0	0	10 065
Prêts:						
• Établissements de crédit	1 497	5 322	32 409	53 187	0	92 415
• Clientèle	1 383	7 063	34 709	59 453	723	103 331
	2 880	12 385	67 118	112 640	723	195 746
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 148	897	1 585	2 804	0	9 434
Valeur de remplacement positive	0	0	0	0	8 848	8 848
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	4 290	4 290
Total de l'actif	17 129	13 434	69 496	116 010	13 861	229 930
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	1 173	4	6	0	0	1 183
Dettes représentées par des titres	13 211	10 794	95 564	65 348	4 444	189 361
Valeur de remplacement négative	0	0	0	0	8 996	8 996
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	24 343	24 343
Autres éléments du passif	0	0	0	0	6 047	6 047
Total du passif	14 384	10 798	95 570	65 348	43 830	229 930

Par ailleurs, pour assurer la solvabilité du Groupe et faire face à des besoins de liquidités imprévus, un portefeuille de titres appelé portefeuille d'investissement (Note B) a été créé. Ce portefeuille de titres est composé de titres principalement à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, en grande partie des obligations émises par les États membres, et acquis dans l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale.

S.4. Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les frais généraux en monnaies autres que l'euro. Le Groupe a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions

nettes par devise grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Position de change (en millions d'euros)

Monnaie au 31.12.2003	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	TOTAL hors euro	Total 2003
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	3	9	0	0	9	12
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 611	0	0	0	0	1 611
Autres créances:						
• Comptes à vue	125	7	17	71	95	220
• Divers	6 193	1 829	3 263	2 002	7 094	13 287
	6 318	1 836	3 280	2 073	7 189	13 507
Prêts:						
• Établissements de crédit	55 549	22 796	15 787	1 602	40 185	95 734
• Clientèle	78 900	15 601	10 155	6 063	31 819	110 719
	134 449	38 397	25 942	7 665	72 004	206 453
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 063	1 753	1 310	26	3 089	9 152
Valeur de remplacement positive	6 537	0	0	0	0	6 537
Autres éléments de l'actif	2 130	741	528	149	1 418	3 548
Total de l'actif	157 111	42 736	31 060	9 913	83 709	240 820
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	238	4	42	24	70	308
Dettes représentées par des titres:						
• Bons et obligations en circulation	82 894	44 874	46 993	16 537	108 404	191 298
• Divers	305	571	0	327	898	1 203
	83 199	45 445	46 993	16 864	109 302	192 501
Valeur de remplacement négative	43 967	- 3 369	- 16 491	- 7 182	- 27 042	16 925
Capital, réserves et résultat	25 697	0	0	0	0	25 697
Autres éléments du passif	3 976	688	519	206	1 413	5 389
Total du passif	157 077	42 768	31 063	9 912	83 743	240 820
Position nette au 31.12.2003	34	- 32	- 3	1		

Monnaie au 31.12.2002	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	TOTAL hors euro	Total 2002
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	7	9	0	0	9	16
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 531	0	0	0	0	1 531
Autres créances:						
• Comptes à vue	85	3	11	19	33	118
• Divers	6 676	995	860	1 416	3 271	9 947
	6 761	998	871	1 435	3 304	10 065
Prêts:						
• Établissements de crédit	53 169	24 264	13 357	1 625	39 246	92 415
• Clientèle	68 397	17 658	11 253	6 023	34 934	103 331
	121 566	41 922	24 610	7 648	74 180	195 746
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 027	1 125	950	332	2 407	9 434
Valeur de remplacement positive	8 848	0	0	0	0	8 848
Autres éléments de l'actif	2 302	846	662	480	1 988	4 290
Total de l'actif	148 042	44 900	27 093	9 895	81 888	229 930
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	786	397	0	0	397	1 183
Dettes représentées par des titres						
• Bons et obligations en circulation	81 592	47 681	44 452	14 738	106 871	188 463
• Divers	155	388	0	355	743	898
	81 747	48 069	44 452	15 093	107 614	189 361
Valeur de remplacement négative	36 904	- 4 313	- 17 895	- 5 700	- 27 908	8 996
Capital, réserves et résultat	24 343	0	0	0	0	24 343
Autres éléments du passif	4 263	757	534	493	1 784	6 047
Total du passif	148 043	44 910	27 091	9 886	81 887	229 930
Position nette au 31.12.2002	- 1	- 10	2	9		

Note T – Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

T.1. Dans le cadre de la collecte de fonds

Le Groupe utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques des fonds collectés en termes de devises et de taux d'intérêt de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés.

Les produits dérivés les plus utilisés sont les suivants:

- Contrats d'échange de monnaies
- Contrats d'échange de taux d'intérêt
- Accords de détermination différée du taux d'intérêt (DRS)
- Opérations d'échange d'actifs

T.1.1. Contrats d'échange de monnaies

Les opérations d'échange de monnaies sont des contrats dans lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunt dans une autre monnaie et simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour ainsi être en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

T.1.2. Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats dans lesquels il est généralement convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice versa.

T.1.3. Accords de détermination différée du taux d'intérêt (DRS)

Cet instrument financier dérivé est assimilable à un contrat d'échange de taux d'intérêt (taux fixe contre taux variable ou vice versa). Toutefois, il est plus particulièrement utilisé par des organismes de financement à long terme comme la BEI, qui collectent des montants importants sur les marchés des capitaux.

T.1.4. Opérations d'échange d'actifs

Les échanges d'actifs sont prévus pour les placements en obligations qui ne présentent pas les caractéristiques voulues en termes de cash-flows. Plus précisément, ces opérations d'échange servent à convertir certains placements en instruments à taux variable assortis d'un coupon trimestriel et d'une fréquence révisable. Le Groupe peut ainsi éliminer les risques de taux et de change, tout en gardant à sa charge, comme prévu, le risque de crédit.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de monnaies permettent à la Banque de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de position mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de monnaies liés au portefeuille d'emprunts ont des durées identiques à celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

- Politique d'atténuation du risque de crédit sur les produits dérivés:

Le risque de crédit est la perte que le Groupe subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir le Groupe contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

- Cadre contractuel:

Toutes les opérations à long terme réalisées par le Groupe sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les «Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme» et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les «Annexes de remise en garantie», qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

- Sélection des contreparties:

La note minimale de départ est fixée à A1, le Groupe ayant le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

- Des limites ont été fixées pour:

- le total de la valeur nette de marché des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée;
- les engagements non garantis sur une contrepartie;
- en outre, limites spécifiques de concentration exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

• Suivi:

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

• Constitution de sûretés:

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré;
- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur montant notionnel.

Le montant notionnel est le montant du contrat sous-jacent du produit dérivé et sert de base pour mesurer les variations de valeur des produits dérivés. Il constitue une indication du volume sous-jacent des transactions opérées par le Groupe mais ne fournit aucune mesure du

risque. Le montant, la durée et le prix de la majorité des produits dérivés sont négociés (de gré à gré) entre le Groupe et ses contreparties, qu'il s'agisse d'autres professionnels ou de clients.

Dans le cas du Groupe, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du «risque courant» recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement positive desdits contrats, majorée des risques potentiels, lesquels dépendent de la durée et du type de transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque pondéré BRI 2).

La valeur de remplacement positive représente ce qu'il en coûterait au Groupe de remplacer toutes les transactions par leur juste valeur en faveur du Groupe si toutes les contreparties concernées du Groupe faisaient défaut en même temps, et que toutes les transactions puissent être remplacées simultanément. La valeur de remplacement négative représente ce qu'il en coûterait aux contreparties du Groupe de remplacer toutes leurs transactions avec le Groupe par la juste valeur de celles-ci en leur faveur, si le Groupe venait à faire défaut. Le total des valeurs positives et négatives de remplacement figurent séparément dans le bilan.

Les tableaux suivants présentent les échéances des opérations d'échange de monnaies (sauf échanges de monnaies à court terme – voir note T.2 ci-après) et celles des opérations sur taux et DRS confondues, réparties en fonction de leur montant notionnel et du risque de crédit associé:

Échanges de monnaies au 31.12.2003 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total 2003
Montant notionnel	7 430	27 044	1 222	5 035	40 731
Valeur nette actualisée	- 1 458	- 4 589	- 157	17	- 6 187
Risque de crédit (suivant BRI 2 pondéré)	41	300	22	206	569

Échanges de monnaies au 31.12.2002 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total 2002
Montant notionnel	5 251	30 071	3 156	2 316	40 794
Valeur nette actualisée	- 119	- 1 592	- 249	216	- 1 744
Risque de crédit (suivant BRI 2 pondéré)	79	539	46	204	868

Échanges de taux et DRS au 31.12.2003 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total 2003
Montant notionnel	13 312	70 306	37 796	33 651	155 065
Valeur nette actualisée	287	2 561	203	1 902	4 953
Risque de crédit (suivant BRI 2 pondéré)	116	967	562	757	2 402

Échanges de taux et DRS au 31.12.2002 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total 2002
Montant notionnel	11 864	63 428	20 357	32 770	128 419
Valeur nette actualisée	319	3 221	1 048	2 013	6 601
Risque de crédit (suivant BRI 2 pondéré)	105	1 048	510	836	2 499

Généralement, le Groupe ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds sur les marchés financiers et au moindre

coût, le Groupe souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts font l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel des différents types d'options intégrées aux emprunts:

	Option intégrée		Indice boursier		Coupon à structure spéciale ou assimilé	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Nombre de transactions	306	169	16	20	71	27
Montant notionnel (en millions d'euros)	12 503	7 427	1 328	1 580	5 134	2 903
Valeur nette actualisée (en millions d'euros)	- 160	- 121	- 94	- 197	213	226

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré.

Tableau des risques en fonction de la notation: toutes les nouvelles transactions sont signées avec des contreparties dont la note est au minimum de A1. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la note est A1 ou au-dessus.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette		Encours BRI2 sur échanges et DRS	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Aaa	7,2 %	8,5 %	302	574	772	1 227
de Aa1 à Aa3	55,9 %	53,2 %	329	531	1 882	3 784
A1	30,7 %	35,7 %	16	70	1 284	2 766
de A2 à Baa3	5,8 %	2,1 %	7	10	570	258
Pas de notation	0,4 %	0,5 %	0	0	208	191
Total	100 %	100 %	654	1 185	4 716	8 226

T.2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

Le Groupe passe des contrats d'échange de monnaies à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des échanges de monnaies à court terme s'élevait à 2 482 millions d'EUR au 31 décembre 2003 contre 2 290 millions d'EUR au 31 décembre 2002.

T.3. Norme comptable internationale 39 (IAS 39)

T.3.1. Produits dérivés aux fins de la GAP

La politique du Groupe vise à maintenir un niveau de revenus stable et élevé ainsi qu'à protéger la valeur économique du Groupe. Pour cela le Groupe:

- a adopté un profil d'investissement de ses fonds propres lui assurant un flux de revenus stables et élevés,
- gère les risques de taux résiduels par rapport à ce profil d'investissement.

Pour gérer les risques de taux résiduels, le Groupe procède à des «couvertures naturelles» avec des prêts et des emprunts ou conclut des opérations financières de couverture globale (opérations d'échange de taux d'intérêt).

Les contrats d'échange conclus à des fins de macro-couverture dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) conformément à la norme IAS 39.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de profits et pertes.

T.3.2. Produits dérivés de couverture

La grande majorité des contrats d'échange conclus par la Banque sont destinés à couvrir les emprunts émis. Ces produits dérivés et les emprunts ainsi couverts sont comptabilisés à leur juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente sous une forme résumée les éléments couverts, la nature des risques couverts, ainsi que l'instrument de couverture et sa juste valeur.

Tableau des produits dérivés de couverture au 31.12.2003 (en millions d'euros)

Instrument de couverture		Élément couvert			
Instrument de couverture	Description	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Description	Valeur comptable
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux fixe – taux variable à payer	5 135	- 1 168	Dettes à taux fixe	3 967
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux structuré – taux variable à payer	416	- 258	Emprunt structuré	158
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux structuré – taux fixe à payer	192	- 69	Échéances structurées sur dette	123
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux variable – taux fixe à payer	165	- 1 306	Prêts à taux fixe	- 1 141
Échange de monnaies	Reçu monnaie A – monnaie B à verser	105	- 3 914	Dettes à taux fixe en monnaie B	- 3 809
Échange de monnaies	Reçu monnaie A à taux fixe – monnaie B à taux variable à verser	472	- 2 834	Dettes à taux fixe en monnaie A	- 2 362
Échange de monnaies	Reçu monnaie A à taux structuré – monnaie B à taux variable à verser	33	- 276	Emprunt structuré en monnaie A	- 243
Échange de monnaies	Reçu monnaie A – monnaie B à verser	4	- 115	Prêts à taux fixe en monnaie A	- 111
	Sous-total	6 522	- 9 940		- 3 418
	Incidence des taux de change	14	- 6 985		- 6 971
	Total	6 536	- 16 925		-10 389

Au 31 décembre 2003, la nature du risque couvert par les produits dérivés est la juste valeur, à l'exception de trois contrats d'échange (d'une juste valeur négative de 76 millions d'EUR), qui sont des couvertures de cash-flows.

Tableau des produits dérivés de couverture au 31.12.2002 (en millions d'euros)

Instrument de couverture		Élément couvert			
Instrument de couverture	Description	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Description	Valeur comptable
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux fixe – taux variable à payer	5 382	- 1 020	Dettes à taux fixe	4 362
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux structuré – taux variable à payer	462	- 331	Emprunt structuré	131
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux structuré – taux fixe à payer	214	- 3	Échéances structurées sur dette	211
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux variable – taux fixe à payer	96	- 1 457	Prêts à taux fixe	- 1 361
Échange de monnaies	Reçu monnaie A – monnaie B à verser	358	- 355	Dettes à taux fixe en monnaie B	3
Échange de monnaies	Reçu monnaie A à taux fixe – monnaie B à taux variable à verser	1 580	- 1 011	Dettes à taux fixe en monnaie A	569
Échange de monnaies	Reçu monnaie A à taux structuré – monnaie B à taux variable à verser	127	- 1 157	Emprunt structuré en monnaie A	- 1 030
Échange de monnaies	Reçu monnaie A – monnaie B à verser	145	- 45	Prêts à taux fixe en monnaie A	100
DRS	Reçu taux fixe – taux fixe à payer	443	- 54	Prêts à taux fixe	389
RRS	Reçu taux fixe – taux fixe à payer	5	- 7	Prêts à taux fixe	- 2
	Sous-total	8 812	- 5 440		3 372
	Incidence des taux de change	35	- 3 556		- 3 521
	Total	8 847	- 8 996		- 149

Au 31 décembre 2002, la nature du risque couvert par les produits dérivés est la juste valeur, à l'exception de cinq contrats d'échange (d'une juste valeur négative de 20 millions d'EUR), qui sont des couvertures de cash-flows.

Note U – Décomposition des prêts par pays de localisation des projets

U.1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2003	% exercice 2002
Allemagne	810	36 805 357	982 945	35 822 412	14,86%	14,99%
France	335	27 640 396	3 519 235	24 121 161	11,16%	11,45%
Italie	928	33 405 848	3 001 677	30 404 171	13,49%	13,54%
Royaume-Uni	259	22 571 364	3 809 388	18 761 976	9,12%	10,12%
Espagne	516	33 032 729	3 493 231	29 539 498	13,34%	12,64%
Belgique	75	3 960 869	572 830	3 388 039	1,60%	1,78%
Pays-Bas	54	3 325 841	1 006 000	2 319 841	1,35%	1,30%
Suède	113	4 391 326	958 470	3 432 856	1,77%	1,87%
Danemark	101	5 441 313	885 176	4 556 137	2,20%	2,32%
Autriche	144	4 433 643	0	4 433 643	1,79%	1,73%
Finlande	72	4 072 926	362 500	3 710 426	1,64%	1,49%
Portugal	229	15 036 827	2 652 436	12 384 391	6,07%	6,28%
Grèce	132	10 698 021	1 209 510	9 488 511	4,32%	4,21%
Irlande	67	2 341 502	347 527	1 993 975	0,95%	0,99%
Luxembourg	34	692 137	191 050	501 087	0,28%	0,25%
Prêts assimilés ^(*)	24	1 781 974	218 167	1 563 807	0,72%	0,85%
Total	3 893	209 632 073	23 210 142	186 421 931	84,66%	85,81%

(*) : Les prêts accordés en vertu de l'article 18 (1) des statuts pour les projets localisés en dehors du territoire des pays de l'Union et présentant un intérêt pour cette dernière sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

U.2. Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union

U.2.1. Pays ACP et PTOM

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2003	% exercice 2002
Namibie	10	136 154	7 003	129 151		
Maurice	13	129 616	76 516	53 100		
Mozambique	6	108 629	60 000	48 629		
Kenya	7	105 003	21 139	83 864		
République dominicaine	6	99 817	82 624	17 193		
Ensemble des pays ACP	3	91 995	26 289	65 706		
Régional – Afrique	3	90 720	66 000	24 720		
Jamaïque	9	79 934	7 249	72 685		
Zimbabwe	10	63 968	18 030	45 938		
Barbade	6	60 765	25 532	35 233		
Botswana	8	56 352	12 500	43 852		
Swaziland	3	53 500	43 500	10 000		
Ghana	4	53 447	13 310	40 137		
Lesotho	3	52 977	4 590	48 387		
Sénégal	2	52 285	10 062	42 223		
Régional – Afrique centrale	1	50 970	44 636	6 334		
Trinidad-et-Tobago	4	44 661	0	44 661		
Mauritanie	3	38 797	10 000	28 797		
Cameroun	2	24 616	5 000	19 616		
Bahamas	3	21 983	0	21 983		
Cap-Vert	1	20 000	9 500	10 500		
Côte-d'Ivoire	4	19 157	0	19 157		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5	18 744	0	18 744		
Régional – Afrique de l'Ouest	1	17 479	0	17 479		
Gabon	2	12 786	0	12 786		
Nigeria	1	12 255	0	12 255		
Sainte-Lucie	4	11 983	5 000	6 983		
Régional – Caraïbes	1	9 305	0	9 305		
Polynésie française	2	7 680	1 000	6 680		
Malawi	4	6 320	0	6 320		
Guinée	2	5 732	0	5 732		
Ensemble des pays PTOM	1	4 868	2 629	2 239		
Îles vierges britanniques	3	4 604	0	4 604		
Ouganda	1	4 043	0	4 043		
Nouvelle Calédonie et dép.	2	3 763	0	3 763		
Tchad	1	3 382	0	3 382		
Saint-Vincent et Grenadines	2	3 225	0	3 225		
Îles Caïman	2	2 632	0	2 632		
Suriname	1	2 468	0	2 468		
Grenade	1	2 293	0	2 293		
Îles Falkland (Malvinas)	2	2 058	0	2 058		
Aruba	1	2 000	2 000	0		
Tonga	2	1 571	0	1 571		
Belize	1	1 522	0	1 522		
Antilles néerlandaises	2	424	0	424		
Sous-total	155	1 596 483	554 109	1 042 374	0,64%	0,72%

U.2.2. Afrique du Sud

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2003	% exercice 2002
Sous-total	27	904 047	261 999	642 048	0,37 %	0,30 %

U.2.3. Pays du Partenariat euro-méditerranéen et Balkans

Turquie	31	2 514 575	1 160 332	1 354 243		
Égypte	36	1 754 254	967 307	786 947		
Tunisie	45	1 654 210	824 500	829 710		
Maroc	39	1 611 873	714 100	897 773		
Algérie	34	1 585 149	583 000	1 002 149		
Serbie-et-Monténégro	18	545 184	375 354	169 830		
Croatie	16	486 720	341 421	145 299		
Liban	13	409 644	133 350	276 294		
Syrie	6	394 595	345 500	49 095		
Jordanie	25	347 752	80 897	266 855		
Bosnie-et-Herzégovine	4	184 028	130 010	54 018		
ARYM	8	177 892	85 232	92 660		
Albanie	7	151 804	95 000	56 804		
Gaza-Cisjordanie	8	147 516	106 270	41 246		
Israël	3	34 916	0	34 916		
Sous-total	293	12 000 112	5 942 273	6 057 839	4,85 %	4,44 %

U.2.4. Fédération de Russie

Sous-total	1	25 000	25 000	0	0,01 %	0,00 %
-------------------	----------	---------------	---------------	----------	---------------	---------------

U.2.5. Pays adhérents et en voie d'adhésion

Pologne	72	6 483 227	3 211 545	3 271 682		
République tchèque	46	4 312 774	1 932 484	2 380 290		
Roumanie	45	2 853 502	1 434 013	1 419 489		
Hongrie	50	2 557 515	855 385	1 702 130		
Slovénie	29	1 258 771	487 871	770 900		
Slovaquie	27	1 170 402	311 500	858 902		
Chypre	20	868 118	420 000	448 118		
Bulgarie	24	835 877	536 782	299 095		
Lettonie	15	325 577	192 872	132 705		
Lituanie	17	318 344	161 342	157 002		
Estonie	13	197 592	48 800	148 792		
Malte	4	33 412	25 000	8 412		
Sous-total	362	21 215 111	9 617 594	11 597 517	8,57 %	7,68 %

U.2.6. Pays d'Amérique latine et d'Asie

Brésil	23	717 451	201 912	515 539		
Argentine	10	316 207	62 972	253 235		
Indonésie	5	225 261	105 488	119 773		
Philippines	4	133 406	1 241	132 165		
Chine	3	116 633	56 167	60 466		
Pakistan	3	87 949	71 182	16 767		
Régional – Amérique centrale	3	85 294	65 590	19 704		
Mexique	3	77 683	36 307	41 376		
Inde	2	74 284	50 000	24 284		
Thaïlande	2	72 423	26 373	46 050		
Panama	2	70 609	4 881	65 728		
Pérou	2	59 988	0	59 988		
Vietnam	1	51 465	0	51 465		
Sri-Lanka	1	39 640	35 000	4 640		
Bangladesh	1	36 202	36 202	0		
Costa Rica	1	29 940	0	29 940		
Régional – Pacte andin	1	26 764	0	26 764		
Uruguay	1	6 950	0	6 950		
Sous-total	68	2 228 149	753 315	1 474 834	0,90 %	1,05 %
Total	906	37 968 902	17 154 290	20 814 612	15,34 % ⁽¹⁾	14,19 %
Norme comptable internationale 39 (IAS 39)		610 877		610 877		
TOTAL 2003	4 799	248 211 852 ⁽²⁾	40 364 432	207 847 420	100,00 %	100,00 %
TOTAL 2002	4 769	234 284 288 ⁽²⁾	36 522 346	197 761 942	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾: 9,86 % hors Mécanisme préadhésion.

⁽²⁾: y compris prêts titrisés (Note B).

Note V – Information sectorielle

Le Groupe considère que l'activité de prêt constitue son principal métier: son organisation et l'ensemble de ses systèmes de gestion sont conçus aux fins de cette activité.

Par conséquent, les critères de segmentation ont été définis comme suit:

- critère primaire: le prêt en tant que produit;
- critère secondaire: sa distribution géographique.

Dès lors, les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes:

- les intérêts et produits assimilés par marché géographique (Note N);
- les prêts par pays de localisation des projets (Note U);
- les actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci (Note F).

Note W – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002 étaient les suivants:

	31.12.2003	31.12.2002
PRÉ-IN:		
Livre sterling	0,704800	0,650500
Couronne danoise	7,44500	7,42880
Couronne suédoise	9,08000	9,15280
MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES:		
Dollar des États-Unis	1,26300	1,04870
Franc suisse	1,55790	1,45240
Livre libanaise	1879,51	1541,27
Yen japonais	135,050	124,390
Dollar canadien	1,62340	1,65500
Dollar australien	1,68020	1,85560
Franc CFA	655,957	655,957
Couronne tchèque	32,4100	31,5770
Dollar de Hong Kong	9,80490	8,17810
Dollar néo-zélandais	1,92440	1,99750
Rand sud-africain	8,32760	9,00940

Les résultats de l'exercice

Le résultat net pour l'exercice 2003 s'élève à 1 447 millions d'EUR, contre 1 168 millions d'EUR en 2002, soit une hausse de 23,9 %; avant dotation aux provisions et réductions de valeur (déduction faite des participations minoritaires), le résultat s'établit à 1 565 millions d'EUR, contre 1 347 millions d'EUR en 2002, soit une hausse de 16,2 %.

Pour l'exercice 2003, la reprise sur le Fonds pour risques bancaires généraux est de 55 millions d'EUR (dotation de 25 millions d'EUR en 2002) et, pour ce qui concerne les opérations de capital-risque, les réductions de valeur et les provisions pour garanties émises se montent à 129 millions d'EUR (144 millions en 2002).

Les taux d'intérêt ont baissé en 2003: le taux moyen appliqué aux prêts est revenu de 4,74 % en 2002 à 4,06 % en 2003, et le taux moyen des emprunts est passé pour la même période de 4,33 % à 3,59 %.

Le montant des intérêts et des commissions sur prêts perçus, en 2003, a atteint 8 143 millions d'EUR contre 8 938 millions d'EUR en 2002, tandis que les intérêts et les commissions sur emprunts se sont élevés à 6 935 millions d'EUR contre 7 966 millions d'EUR en 2002.

Globalement, les activités de trésorerie ont dégagé un revenu net de 574 millions d'EUR en 2003, soit 173 millions d'EUR de moins qu'en 2002 (747 millions d'EUR), ce qui représente un rendement global moyen de 2,96 % en 2003 contre 3,58 % en 2002.

La baisse, en valeur absolue, des revenus d'intérêt résultant des activités de trésorerie en 2003 s'explique principalement par une diminution des encours et par une baisse des taux à court terme.

Les charges administratives générales et les amortissements sur actifs corporels et incorporels se sont élevés au total à 272,4 millions d'EUR en 2003, ce qui représente une hausse de 8,3 % par rapport à 2002 (251,4 millions d'EUR).

La comptabilisation à leur juste valeur des produits dérivés, en application de la norme comptable internationale 39 (IAS 39), a eu un impact négatif de 402 millions d'EUR sur les fonds propres du groupe de la BEI. Cet impact négatif correspond principalement à la comptabilisation, à leur juste valeur, des contrats d'échange conclus à des fins de macro-couverture (349 millions d'EUR). On trouvera plus de détails à ce sujet dans la Note A – Principes comptables essentiels.

Rapport du réviseur d'entreprises

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ces états financiers consolidés relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers consolidés. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) et les principes généraux des Directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, excepté pour ceux mentionnés dans les notes relatives aux principes comptables, une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers consolidés qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants:

- Bilan consolidé
- Situation de la section spéciale
- Compte de profits et pertes consolidé
- État des mouvements des capitaux propres consolidés
- Tableau des flux de trésorerie consolidés
- Annexe aux états financiers consolidés.

Luxembourg, le 2 mars 2004

ERNST & YOUNG
Société Anonyme



Kenneth A. HAY

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil de gouverneurs, qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers consolidés de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports, et noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers consolidés;
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne;

et

- vu les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 2 mars 2004,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les états financiers consolidés, composés du bilan consolidé, de la situation de la section spéciale, du compte de profits et pertes consolidé, des capitaux propres consolidés, du tableau des flux de trésorerie consolidés et de l'annexe aux états financiers consolidés, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 31 mars 2004

Le Comité de vérification



C. NACKSTAD



M. HARALABIDIS



M. COLAS



BEI

États financiers

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2003	31.12.2002
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	11 555	16 100
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)	1 482 176	1 398 458
3. Créances sur les établissements de crédit		
a) à vue	195 633	107 236
b) autres créances (Note C)	13 257 301	9 932 089
c) prêts (Note D)	<u>95 734 289</u>	<u>92 414 790</u>
	109 187 223	102 454 115
4. Créances sur la clientèle		
a) prêts (Note D)	110 286 636	102 782 927
b) Provisions spécifiques (Note A.8.1)	<u>- 175 000</u>	<u>- 175 000</u>
	110 111 636	102 607 927
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)		
a) d'émetteurs publics	2 533 369	3 229 725
b) d'autres émetteurs	<u>6 269 895</u>	<u>5 831 782</u>
	8 803 264	9 061 507
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	878 079	839 200
7. Participations (Note E)	264 832	269 942
8. Actifs incorporels (Note F)	8 075	9 848
9. Immeubles, installations et matériel (Note F)	119 958	112 705
10. Autres éléments de l'actif		
a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME (Note G)	0	283
b) débiteurs divers (Note H)	<u>476 053</u>	<u>1 106 822</u>
	476 053	1 107 105
11. Comptes de régularisation (Note I)	2 735 527	2 892 516
	234 078 378	220 769 423

POSTES HORS BILAN

	31.12.2003	31.12.2002
Engagements		
- Capital BERD (Note E)		
. Non appelé	442 500	442 500
. À libérer	16 875	25 313
- Capital FEI (Note E)		
. Non appelé	953 600	972 000
- Prêts non décaissés (Note D)		
. Établissements de crédit	8 772 897	7 412 732
. Clientèle	<u>31 591 535</u>	<u>29 109 614</u>
	40 364 432	36 522 346
- Opérations de capital-risque non décaissées	1 006 246	1 166 113
Garanties (Note D)		
- Au titre de prêts accordés par des tiers	331 417	401 626
- Au titre d'opérations de capital-risque	60 526	64 810
Gestion de trésorerie FEI	517 217	530 034
Gestion de trésorerie Fonds de garantie	1 600 474	1 646 292

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers.

PASSIF

31.12.2003

31.12.2002

1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)			
a) à vue	0	0	
b) à terme ou à préavis	308 203	1 182 667	
		308 203	1 182 667
2. Dettes représentées par des titres (Note K)			
a) bons et obligations en circulation	193 301 439	184 019 263	
b) autres	1 203 079	898 071	
		194 504 518	184 917 334
3. Autres éléments du passif			
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G)	260 207	289 954	
b) créditeurs divers (Note H)	974 110	1 036 001	
c) divers	47 970	45 690	
d) compte d'ajustement des contrats d'échange de monnaies	6 970 428	3 549 176	
		8 252 715	4 920 821
4. Comptes de régularisation (Note I)		4 450 980	4 599 543
5. Provisions pour risques et charges			
a) Fonds de pension du personnel (Note L)	560 499	517 205	
b) Provisions pour garanties émises	17 941	16 835	
		578 440	534 040
6. Fonds pour risques bancaires généraux (Note M)		1 050 000	1 105 000
7. Capital			
- Souscrit	150 000 000	100 000 000	
- Non appelé	- 142 500 000	- 94 000 000	
		7 500 000	6 000 000
8. Réserves			
a) Fonds de réserve	13 641 249	10 000 000	
b) Réserve supplémentaire	0	3 717 060	
c) Réserve spéciale complémentaire	0	750 000	
		13 641 249	14 467 060
9. Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré ..		500 000	250 000
10. Fonds affectés aux opérations de capital-risque		1 868 769	1 499 091
11. Résultat de l'exercice		1 423 504	1 293 867
		234 078 378	220 769 423

POSTES HORS BILAN

31.12.2003

31.12.2002

Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note Q)	160 176	284 367
Portefeuille de titres		
- Titres à recevoir	18 309	17 776
- Titres à payer	4 894	18 132
Valeur nominale des contrats d'échange de taux d'intérêt et des accords de fixation différée des taux d'intérêt (Note T) .	155 065 118	128 418 546
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à payer	50 172 472	46 633 273
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à recevoir	43 213 019	43 084 097
Valeur nominale de l'option d'achat émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI	254 520	247 275
Emprunts lancés et non signés	77 749	889 175
Contrats d'échange de monnaies conclus et non signés	69	0
Prêt de titres	383 127	0

SITUATION DE LA SECTION SPÉCIALE ⁽¹⁾ AU 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers d'euros)

(montants en devises convertis aux parités du 31 décembre 2003)

ACTIF	31.12.2003	31.12.2002
États membres		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
<i>(Nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts)</i>		
Prêts en cours versés ⁽²⁾	16 317	68 599
Turquie		
<i>Sur ressources des États membres</i>		
Prêts en cours versés ⁽³⁾	31 219	43 792
Pays méditerranéens		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Prêts en cours versés	191 884	201 606
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	103 217	117 182
- montants versés	222 644	201 576
	<u>325 861</u>	<u>318 758</u>
Total ⁽⁴⁾	517 745	520 364
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	40 303	41 564
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés	419	419
	<u>40 722</u>	<u>41 983</u>
Total ⁽⁵⁾	40 722	41 983
Conventions de Lomé		
<i>Opérations sur capitaux à risques:</i>		
- montants à verser	539 164	633 407
- montants versés	1 343 821	1 274 134
	<u>1 882 985</u>	<u>1 907 541</u>
<i>Opérations sur autres ressources:</i>		
- montants à verser	6 813	8 000
- montants versés	1 187	0
	<u>8 000</u>	<u>8 000</u>
Total ⁽⁶⁾	1 890 985	1 915 541
TOTAL	2 496 988	2 590 279

Pour information:

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts:

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III: au 31.12.2003: 1 238 261; au 31.12.2002: 1 332 075

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens: au 31.12.2003: 146 256; au 31.12.2002: 152 326

(1): La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou.

(2): Montant initial des contrats signés en vertu des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870/CEE du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169/CEE du 15 mars 1982, 83/200/CEE du 19 avril 1983 et 87/182/CEE du 9 mars 1987 pour la promotion des investissements dans la Communauté, ainsi que 81/19/CEE du 20 janvier 1981 pour la reconstruction des zones de la Campanie et de la Basilicate (Italie) sinistrées lors du tremblement de terre du 23 novembre 1980, et 81/1013/CEE du 14 décembre 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées en Grèce lors des séismes survenus en février et mars 1981, sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

Montant initial:	6 399 145
À ajouter: - ajustements de change	+ 118 884
À déduire: - annulations	201 991
- remboursements	6 299 721
	<u>16 317</u>

(3): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres.

Montant initial:	405 899
À ajouter: - ajustements de change	+ 22 109
À déduire: - annulations	215
- remboursements	396 574
	<u>31 219</u>

PASSIF

31.12.2003

31.12.2002

Fonds en gestion fiduciaire

Sur mandat des Communautés européennes

- Nouvel instrument communautaire	16 317	68 599
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	414 528	403 182
- Conventions de Yaoundé	40 722	41 983
- Conventions de Lomé	1 343 821	1 274 134
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	1 187	0
	<hr/>	<hr/>
	1 816 575	1 787 898
Sur mandat des États membres	31 219	43 792
	<hr/>	<hr/>
Total	1 847 794	1 831 690

Fonds à verser

Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	103 217	117 182
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	539 164	633 407
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	6 813	8 000
	<hr/>	<hr/>
Total	649 194	758 589
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	2 496 988	2 590 279

(4): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à la CE le 1^{er} janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne.

Montant initial:		685 507
À déduire: - ajustements de change	106	
- annulations	37 749	
- remboursements	129 907	- 167 762
	<hr/>	<hr/>
		517 745

(5): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

- prêts à conditions spéciales	139 483	
- contributions à la formation de capitaux à risques	2 503	
	<hr/>	
Montant initial:		141 986
À ajouter: - intérêts capitalisés	1 178	
- ajustements de change	9 839	+ 11 017
	<hr/>	<hr/>
À déduire: - annulations	1 574	
- remboursements	110 707	- 112 281
	<hr/>	<hr/>
		40 722

(6): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne.

Prêts sur capitaux à risques:		
- prêts conditionnels et subordonnés	3 019 498	
- prises de participation		141 583
	<hr/>	<hr/>
Montant initial:		3 161 081
À ajouter: - intérêts capitalisés		+ 2 986
À déduire: - annulations	397 561	
- remboursements	831 907	
- ajustements de change	51 614	
	<hr/>	<hr/>
		- 1 281 082
		<hr/>
		1 882 985
Prêts sur autres ressources:		8 000
		<hr/>
		1 890 985

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice clos le 31 décembre 2003
(en milliers d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002
1. Intérêts et produits assimilés (Note N)	8 806 415	9 773 256
2. Intérêts et charges assimilés	- 7 079 942	- 8 128 699
3. Revenus de participations	4 556	9 477
4. Revenus de commissions (Note O)	49 607	20 515
5. Frais de commissions	- 7 618	- 7 402
6. Résultat sur opérations financières	- 4 631	24 465
7. Autres produits d'exploitation	22 827	13 099
8. Charges administratives générales (Note P)	- 249 372	- 226 125
a) frais de personnel	- 177 515	- 163 348
b) autres charges administratives	- 71 857	- 62 777
	<hr/>	<hr/>
9. Dépréciations et amortissements (Note F)	- 18 059	- 18 061
a) sur actifs incorporels	- 3 658	- 4 787
b) sur actifs corporels	- 14 401	- 13 274
	<hr/>	<hr/>
10. Ajustements de valeur sur prêts et avances (notes A.8.1 and D.3.) ..	- 40 627	0
11. Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque (Note E) ...	- 108 734	- 106 253
12. Dotation aux provisions pour garanties émises	- 5 390	- 25 216
13. Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	- 528	- 10 189
14. Fonds pour risques bancaires généraux (Note M)	55 000	- 25 000
15. Résultat de l'exercice	1 423 504	1 293 867

CAPITAUX PROPRES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

À sa séance annuelle du 4 juin 2002, le Conseil des gouverneurs de la Banque a décidé à l'unanimité:

- de porter le capital souscrit de la Banque de 100 000 millions d'EUR à 150 000 millions d'EUR avec effet au 1^{er} janvier 2003;
- de porter le capital versé à 7 500 millions d'EUR avec effet au 1^{er} janvier 2003, soit 5% du capital souscrit de 150 000 millions d'EUR, par prélèvement de 1 500 millions d'EUR sur la Réserve supplémentaire de la Banque;
- de transférer 2 217 059 887 EUR du compte «Réserve supplémentaire» au Fonds de réserve statutaire de la Banque (compte «Fonds de réserve»).

À sa séance annuelle du 3 juin 2003, le Conseil des gouverneurs a décidé d'affecter le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos

le 31 décembre 2002, soit, après dotation de 25 000 000 EUR au compte «Fonds pour risques bancaires généraux», 1 293 866 980 EUR, comme suit:

- 130 321 808 EUR à prélever sur le compte «Fonds affectés aux opérations de capital-risque»;
- 1 424 188 788 EUR à verser au compte «Fonds de réserve».

Le 10 décembre 2003, le Conseil des gouverneurs a décidé de prélever sur le compte «Réserve spéciale complémentaire» 750 000 000 EUR à affecter comme suit:

- 250 000 000 EUR au compte «Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré»;
- 500 000 000 EUR au compte «Fonds affectés aux opérations de capital-risque».

État des mouvements des capitaux propres (en milliers d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Capital-actions		
Souscrit	150 000 000	100 000 000
Non appelé	- 142 500 000	- 94 000 000
Versé	7 500 000	6 000 000
Réserves et résultat de l'exercice:		
Fonds de réserve		
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 000 000	10 000 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	1 424 189	0
Reprise sur la Réserve supplémentaire	2 217 060	0
Solde à la clôture de l'exercice	13 641 249	10 000 000
Réserve supplémentaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 717 060	3 154 706
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	562 354
Dotation au capital versé	- 1 500 000	0
Dotation au Fonds de réserve	- 2 217 060	0
Solde à la clôture de l'exercice	0	3 717 060
Réserve spéciale complémentaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	750 000	0
Affectation du résultat de l'exercice précédent	- 750 000	750 000
Solde à la clôture de l'exercice	0	750 000
Fonds pour risques bancaires généraux		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 105 000	1 080 000
Affectation du résultat de l'exercice	- 55 000	25 000
Solde à la clôture de l'exercice	1 050 000	1 105 000
Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré		
Solde à l'ouverture de l'exercice	250 000	250 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	250 000	0
Solde à la clôture de l'exercice	500 000	250 000
Fonds affectés aux opérations de capital-risque		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 499 091	1 500 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	- 130 322	- 909
Reprise sur la Réserve spéciale complémentaire	500 000	0
Solde à la clôture de l'exercice	1 868 769	1 499 091
Résultat de l'exercice	1 423 504	1 293 867
Réserves et résultat de l'exercice	18 483 522	18 615 018
Total des capitaux propres	25 983 522	24 615 018

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DE LA BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2003 en euros

États membres	Capital souscrit	Capital non appelé (*)	Capital versé au 31.12.2003
Allemagne	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
France	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
Italie	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
Royaume-Uni	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
Espagne	9 795 984 000	9 307 371 252	488 612 748
Belgique	7 387 065 000	7 018 606 548	368 458 452
Pays-Bas	7 387 065 000	7 018 606 548	368 458 452
Suède	4 900 585 500	4 655 556 231	245 029 269
Danemark	3 740 283 000	3 553 721 865	186 561 135
Autriche	3 666 973 500	3 483 624 843	183 348 657
Finlande	2 106 816 000	2 001 475 188	105 340 812
Grèce	2 003 725 500	1 903 781 233	99 944 267
Portugal	1 291 287 000	1 226 879 033	64 407 967
Irlande	935 070 000	888 429 814	46 640 186
Luxembourg	187 015 500	177 687 377	9 328 123
	150 000 000 000	142 500 000 000	7 500 000 000

(*) Le Conseil d'administration peut en exiger le versement dans la mesure où cela devient nécessaire pour permettre à la Banque de faire face à ses obligations à l'égard de ses bailleurs de fonds.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002
A. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation:		
Résultat de l'exercice	1 423 504	1 293 867
Ajustements:		
Fonds pour risques bancaires généraux	- 55 000	25 000
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels	18 059	18 061
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	528	10 189
Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque	108 734	106 253
Ajustements de change	- 13	- 1 096
Variation des comptes de régularisation – passif	- 148 563	108 946
Variation des comptes de régularisation – actif	156 989	174 144
Décote/prime portefeuille d'investissement	15 957	- 2 045
Résultat des activités d'exploitation	1 520 195	1 733 319
Versements de prêts nets	- 36 305 299	- 40 357 838
Remboursements	16 772 520	23 518 129
Solde net des opérations NIC (Note H)	57 779	49 336
Variation portefeuilles de trésorerie	- 181 658	- 473 407
Variation opérations de capital-risque	- 127 652	- 160 211
Variation actions et autres titres à revenu variable	- 13 124	0
Variation prêts titrisés	625 331	- 717 661
Variation autres éléments d'actif	144 421	- 115 061
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	- 17 507 487	- 16 523 394
B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement:		
Libération de titres BERD (Note E)	- 8 437	- 8 438
Cessions de titres du FEI	5 110	0
Cessions de titres	307 436	333 543
Acquisitions de titres	- 334 158	- 333 102
Variation des immobilisations corporelles (Note F)	- 21 654	- 46 519
Variation des immobilisations incorporelles	- 1 884	- 6 947
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	- 53 587	- 61 463
C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources:		
Émissions d'emprunts	42 519 785	37 563 210
Remboursements d'emprunts	- 21 192 285	- 20 396 612
Variation échanges de monnaies à payer	- 311 759	278 192
Variation papier commercial	1 705 163	626 203
Variation dettes envers les établissements de crédit	- 874 464	575 045
Autres variations d'éléments de passif	- 44 958	74 154
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	21 801 482	18 720 192
État de la trésorerie		
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	13 812 332	12 261 325
Flux de trésorerie nets en provenance:		
(1) des activités d'exploitation	- 17 507 487	- 16 523 394
(2) des activités d'investissement	- 53 587	- 61 463
(3) des activités de collecte de ressources	21 801 482	18 720 192
Effet de la variation du taux de change sur les prêts, les emprunts et les échanges de monnaies	- 572 962	- 584 328
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	17 479 778	13 812 332
Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture)		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	11 555	16 100
Effets dont l'échéance à l'émission est de trois mois au maximum	4 015 289	3 756 907
Créances sur les établissements de crédit:		
- Comptes à vue	195 633	107 236
- Comptes de dépôts à terme	13 257 301	9 932 089
	17 479 778	13 812 332

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2003

Note A – Principes comptables essentiels

A.1. Normes comptables

Les états financiers non consolidés («les états financiers») ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers («la directive»), telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 en ce qui concerne les règles d'évaluation applicables aux comptes annuels et aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi qu'à ceux des banques et autres établissements financiers.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a décidé, le 2 mars 2004, de soumettre les états financiers pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 2 juin 2004.

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, actifs et éléments de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

La Banque publie également des états financiers consolidés.

A.2. Bases de conversion

Conformément à l'article 4, par. 1, de ses Statuts, la Banque emploie l'euro, monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital des États membres et pour la présentation de ses états financiers.

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euro et dans des monnaies non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans les différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments de l'actif et du passif de la Banque libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés en résultat.

Les éléments du compte de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

A.3. Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par la Banque sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. La Banque conclut des opérations d'échange de monnaies, principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie et elle se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La Banque conclut également des contrats d'échange de taux d'intérêt dans le cadre d'opérations de couverture. Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis. Les montants nominaux des opérations d'échange de taux sont enregistrés dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

A.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

A.5. Caisse et assimilés

La Banque assimile à des avoirs en caisse les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale maximale de 90 jours.

A.6. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales et obligations et autres titres à revenu fixe

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, la Banque a défini les catégories de portefeuille suivantes:

A.6.1. Portefeuille d'investissement

Il est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance afin d'assurer la solvabilité de la Banque. Ce sont des titres émis ou garantis par:

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur coût de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie restante des titres.

A.6.2. Portefeuilles de transaction

– Portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2

Pour s'assurer un niveau de liquidité suffisant, la Banque achète des produits du marché monétaire dont l'échéance est de douze mois au maximum, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et comptabilisés à leur valeur nominale.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan au poste 2) *Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales*.

Les titres de créances négociables d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan au poste 5) *Obligations et autres titres à revenu fixe - b) d'autres émetteurs*.

– Portefeuilles opérationnels obligataires B1 et B3

Le portefeuille B1 «*Credit Spread*» comprend des obligations à taux variable et à taux fixe émises ou garanties par des États, des institutions supranationales, des établissements financiers et des sociétés et dont la durée résiduelle est de 5 ans au maximum. Ces titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et comptabilisés à leur valeur nominale.

Le portefeuille B3 «*Global Fixed Income*» comprend des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 10 ans, émis et garantis par des institutions financières. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché; l'ajustement de valeur correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique 6. *Résultat sur opérations financières*.

A.7. Emprunt et prêt de titres

En avril 2003, la Banque a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement et du portefeuille B3 «*Global Fixed Income*».

Les titres empruntés et les titres prêtés sont enregistrés sur la base du montant de l'instrument liquide fourni ou reçu en garantie, augmenté des intérêts échus. Les titres empruntés et les titres reçus en nantissement dans le cadre d'opérations de prêt de titres ne sont pas inscrits au bilan, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres reçus ne soit transféré à la Banque. Les titres prêtés et les titres fournis en nantissement dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ne sont pas retirés du bilan, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres transférés ne soit abandonné. La Banque surveille journalièrement la valeur de marché des titres empruntés et prêtés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon le principe de l'étalement.

A.8. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

A.8.1. Prêts et avances

Les prêts et avances sont présentés dans les actifs de la Banque sur la base de leur montant décaissé net. Des ajustements de valeur spécifiques ont été effectués sur les prêts et avances en cours à la fin de l'exercice qui présentent des risques de non-recouvrement sur une partie ou sur la totalité de leur montant. Ces ajustements de valeur sont maintenus dans la même monnaie que l'actif auquel ils se rapportent. Les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat à la rubrique «Ajustements de valeur sur prêts et avances» et sont portés en déduction aux postes d'actif appropriés du bilan.

A.8.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés en résultat selon le principe de l'étalement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts. Au bilan, les intérêts échus sont inscrits à l'actif au «Compte de régularisation». Les ajustements de valeur relatifs aux intérêts sur ces prêts sont déterminés au cas par cas par la direction de la Banque.

A.8.3. Opérations de prise en pension («Reverse repo») et de mise en pension («Repo»)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle la Banque prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) une sûreté réelle sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés dès le départ.

L'opération repose sur le principe de la livraison contre paiement: l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet les titres au dépositaire de la Banque (reçoit les titres du dépositaire de la contrepartie) en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour la Banque un rendement (un coût) lié au marché monétaire.

La Banque assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Généralement considérées comme des opérations de financement avec nantissement, elles sont comptabilisées, sur la base du montant des liquidités fournies ou reçues augmenté des intérêts échus, à l'actif du bilan au poste 3) *Créances sur les établissements de crédit – b) autres créances* (au passif du bilan au poste 1) *Dettes envers des établissements de crédit – b) à terme ou à préavis*. Les titres reçus en nantissement sont enregistrés hors bilan au compte «Titres reçus en nantissement en relation avec opérations sur produits dérivés». Les titres donnés en nantissement sont maintenus dans les comptes du bilan.

Les titres reçus dans le cadre d'accords de prise en pension et les titres livrés dans le cadre d'accords de mise en pension ne sont inscrits au bilan ou retirés du bilan que s'il y a cession du contrôle des droits contractuels liés à ces titres. La Banque surveille journalièrement la valeur de marché des titres reçus ou livrés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêt, sur la durée de vie de chaque accord.

A.9. Actions et autres titres à revenu variable et participations

A.9.1. Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur coût d'acquisition. À la date du bilan, leur valeur comptable est ajustée par rapport à leur coût d'acquisition et à leur valeur de marché, la moins élevée étant prise en compte.

Les investissements dans des sociétés de capital-risque représentent des actions et autres titres à revenu variable acquis pour de longues durées dans le cours normal des activités de la Banque; ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial. Sur la base des comptes rendus fournis par les gestionnaires de fonds jusqu'à la date du bilan, les investissements de capital-risque sont évalués ligne par ligne sur la base de la moins élevée des deux valeurs suivantes: valeur d'acquisition ou valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut du calcul toute plus-value latente attribuable au titre de ce portefeuille. On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui figure dans le rapport le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par la Banque, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur de la participation à la même date telle que calculée par le gestionnaire de fonds concerné. Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives liées à des fonds de capital-risque ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan ne sont pas prises en compte dans le calcul de la VNI attribuable.

A.9.2. Participations

Les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme et sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable.

A.10. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent les terrains, les immeubles occupés par la Banque et d'autres installations et équipements.

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition diminuée d'une dépréciation initiale sur l'immeuble du siège du Kirchberg et du cumul des amortissements. La valeur de l'immeuble du siège de la Banque à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm, Luxembourg-Weimershof et Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous:

Les installations et le matériel de bureau étaient, jusqu'à la fin de 1997, amortis intégralement l'année d'acquisition. Depuis 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après:

– Immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof	30 ans
– Immeuble de Lisbonne	25 ans
– Équipements permanents, agencements et accessoires	10 ans
– Mobilier	5 ans
– Matériel de bureau et véhicules	3 ans
– Le patrimoine artistique est amorti intégralement l'année d'acquisition.	

A.11. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront à la Banque des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les logiciels mis au point par les services de la Banque et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

A.12. Fonds de pension et caisse de maladie

A.12.1. Fonds de pension

Le régime de retraite principal de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois tous les trois ans sur la base de la méthode des unités de crédit projetées («*projected unit credit method*»), l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. Les résultats de la dernière évaluation au 30 juin 2003 ne sont pas disponibles. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la note L. Les pertes ou les gains actuariels sont répartis sur une certaine période sur la base de la moyenne de la durée résiduelle de vie active estimée du personnel.

Le régime général de retraite du Fonds européen d'investissement (FEI) est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant le régime précédent de retraite à contributions définies. Les ressources affectées au fonds de pension sont conservées et investies par la BEI conformément aux règles et principes qu'elle applique pour son propre régime de retraite.

A.12.2. Caisse de maladie

La Banque a institué au profit des membres du personnel sa propre caisse de maladie, au financement de laquelle contribuent la Banque et le personnel. La caisse de maladie est gérée actuellement sur la base de l'équilibre entre les prestations et les cotisations.

A.13. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont mesurées initialement par le coût d'acquisition de ces titres, qui représente la juste valeur du crédit dont ils bénéficient. Les coûts de transaction et les primes nettes (ou les décotes) sont pris en compte dans le calcul initial. Les mesures ultérieures reposent sur un étalement linéaire de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement sur la durée de vie des dettes.

Les charges d'intérêts sur les titres de créance sont enregistrées en résultat au compte «Intérêts et charges assimilées».

A.14. Fonds pour risques bancaires généraux et provision pour garanties

A.14.1. Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste comprend les montants que la Banque décide d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêt et autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

La dotation ou la reprise annuelles concernant cette provision apparaissent de manière distincte au compte de profits et pertes sous la rubrique «Fonds pour risques bancaires généraux».

A.14.2. Provision pour garanties émises

Cette provision est destinée à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties de la Banque en faveur d'intermédiaires financiers. Une provision pour pertes sur crédits est constituée s'il existe une indication objective que la Banque aura à subir une perte au titre de telle ou telle garantie donnée.

A.15. Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré et aux opérations de capital-risque

A.15.1. Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la Banque déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce nouveau type d'instrument.

A.15.2. Fonds affectés aux opérations de capital-risque

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la Banque déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

Les ajustements de valeur relatifs aux opérations de capital-risque et de financement structuré sont déduits de ces deux postes lors de l'affectation du résultat de la Banque.

A.16. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et

une Commission unique des Communautés européennes stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

A.17. Comptes de régularisation (actif - passif)

Ces comptes comprennent:

À l'actif: les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts).

Au passif: les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

A.18. Intérêts et produits assimilés

Outre les produits d'intérêt et de commissions sur prêts, sur placements et les autres produits du portefeuille de titres, la rubrique «Intérêts à recevoir et produits assimilés» comprend les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Afin de maintenir une équivalence de traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque étale sur la durée restant à couvrir des prêts concernés les indemnités de remboursement anticipé perçues.

A.19. Gestion de fonds de tiers

A.19.1. Trésorerie FEI

La gestion de la trésorerie du FEI est assurée par les services de la Banque, conformément à l'accord à cet effet signé entre les deux parties en décembre 2000.

A.19.2. Trésorerie Fonds de garantie

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

A.20. Retraitements concernant l'exercice précédent

Afin d'assurer la comparabilité avec le présent exercice, certains chiffres concernant l'exercice précédent ont été retraités.

Note B – Portefeuille de titres (en milliers d'euros)

Outre les prêts titrisés, le portefeuille de titres comprend le portefeuille d'investissement, les portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2 et les portefeuilles opérationnels obligataires B1 «Credit Spread» et B3 «Global Fixed Income». Le détail de ces portefeuilles au 31 décembre 2003 et 2002 se présente comme suit:

	31.12.2003		31.12.2002		
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 591 EUR non cotés en 2003 et 12 671 EUR en 2002)		1 482 176		1 398 458	
Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote)		8 803 264		9 061 507	
		10 285 440		10 459 965	
Au 31.12.2003	Valeur d'acquisition	Valeur comptable	Décote ou prime à comptabiliser	Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 500 182	2 516 657	- 52 594	2 464 063	2 605 493
Portefeuilles opérationnels monétaires:					
- A1: titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	4 015 289	4 015 289	0	4 015 289	4 015 289
- A2: titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	1 454 827	1 454 827	0	1 454 827	1 454 827
Portefeuilles opérationnels obligataires					
B1: «Credit Spread»	666 797	666 498	151	666 649	669 645
B3: «Global Fixed Income»	418 429	416 551	0	400 482	416 551
Prêts titrisés (Note D)	1 215 618	1 215 618	0	1 215 618	1 215 618
	10 271 142	10 285 440		10 216 928	

Au 31.12.2002	Valeur d'acquisition	Valeur comptable	Décote ou prime à comptabiliser	Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 473 731	2 505 892	- 41 719	2 464 173	2 624 728
Portefeuilles opérationnels monétaires:					
- A1: titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	3 756 907	3 756 907	0	3 756 907	3 756 907
- A2: titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	1 256 985	1 256 985	0	1 256 985	1 256 985
Portefeuilles opérationnels obligataires:					
B1: «Credit Spread»	696 768	696 718	- 103	696 615	699 030
B3: «Global Fixed Income»	397 962	402 515	0	386 099	402 515
Prêts titrisés (Note D)	1 840 948	1 840 948	0	1 840 948	1 840 948
	10 423 301	10 459 965		10 401 727	

La Banque conclut des opérations de prêt de titres avec cautionnement qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se retrouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant les encours sur ses contreparties et la valeur des instruments de cautionnement sur une base journalière, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

L'activité de prêt de titres représente un montant de 383 127 EUR à la fin de décembre 2003 (2002: activité inexistante).

Note C – Créances sur les établissements de crédit (autres créances) (en milliers d'euros)

La Banque conclut des opérations de prise en pension et de mise en pension avec cautionnement qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se retrouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant les encours sur ses contreparties et la valeur des instruments de cautionnement sur une base journalière, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	31.12.2003	31.12.2002
Dépôts à terme	7 816 481	5 303 298
Opérations de prise en pension (Reverse repos) (*)	5 440 820	4 628 791
	13 257 301	9 932 089

(*) Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne:

- la livraison contre paiement,
- la vérification du nantissement,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation de la substitution du nantissement sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

Note D – État résumé des prêts et garanties

D.1. Total des prêts accordés (en milliers d'euros)

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit:

	Prêts à des établissements de crédit faisant fonction d'intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2003	Total 2002
Partie décaissée	95 734 289	110 286 636	206 020 925	195 197 717
Prêts non décaissés	8 772 897	31 591 535	40 364 432	36 522 346
Total des prêts accordés	104 507 186	141 878 171	246 385 357	231 720 063
Prêts titrisés (note B)			1 215 618	1 840 948
Total des prêts y compris prêts titrisés (note U)			247 600 975	233 561 011

D.2. Limite statutaire relative aux opérations de prêt et de garantie (en millions d'euros)

En vertu de l'article 18, par. 5, des Statuts, l'encours total des prêts et des garanties accordés par la Banque ne peut excéder 250 % du capital souscrit.

Compte tenu du niveau actuel du capital, le plafond se situe à 375 milliards d'EUR pour un total actuel des prêts et garanties accordés de 249 939 millions d'EUR, qui se répartit comme suit:

	31.12.2003	31.12.2002
Total des prêts accordés	246 385	231 720
Total des opérations de capital-risque	1 946	1 980
Total des garanties au titre de prêts accordés par des tiers	392	466
Total des prêts titrisés	1 216	1 841
	249 939	236 007

D.3. Provision spécifique pour pertes sur crédits (en milliers d'euros)

Cette provision spécifique a évolué comme suit:

	31.12.2003	31.12.2002
Provision à l'ouverture de l'exercice	175 000	175 000
Emploi durant l'exercice	- 40 627	0
Dotations durant l'exercice	40 627	0
Provision à la clôture de l'exercice	175 000	175 000

Note E – Actions et autres titres à revenu variable et participations

E.1. Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste comprend (en milliers d'euros):

	31.12.2003	31.12.2002
Opérations de capital-risque – après réduction de valeur de 234 201 EUR (2002: 125 467 EUR)	706 077	688 231
Actions BERD	140 625 ⁽¹⁾	132 188
Actions acquises afin de garantir le recouvrement de créances – après réduction de valeur de 9 744 EUR (2002: 10 189 EUR)	31 377 ⁽²⁾	18 781
	878 079	839 200

(1): Le montant de 140 625 000 EUR (2002: 132 187 500 EUR) représente le capital libéré par la Banque au 31 décembre 2003 au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD.

La Banque détient 3,03% du capital souscrit.

Si ces titres avaient été comptabilisés sur la base de la méthode de la mise en équivalence, l'impact n'aurait été significatif ni sur le résultat ni sur les capitaux propres de la Banque.

En milliers d'euros	% du capital détenu	Total capitaux propres	Total résultat net	Total du bilan
BERD (31.12.2002)	3,03	4 609 995	108 078	20 112 198
BERD (31.12.2001)	3,03	4 183 595	157 182	20 947 293

(2): Le nombre total des actions Eurotunnel détenues par la Banque au 31.12.2003 est de 58 971 193, ce qui correspond à 31 376 557 EUR. Au 31.12.2003, la dette d'Eurotunnel envers la BEI a fait l'objet d'une conversion partielle, comme prévu par l'Accord de restructuration de 1998. La Banque a reçu, en échange de sa créance sur Eurotunnel, 27 029 893 actions Eurotunnel d'une valeur unitaire de 0,375 GBP qui se sont ajoutées aux 31 941 300 titres de la société que la Banque détenait déjà avant cette conversion.

E.2. Participations

Le poste «Participations» (montant de 264 831 786 EUR) représente le capital libéré par la Banque au titre de sa souscription de 1 192 000 000 EUR au capital du Fonds européen d'investissement, lequel a son siège social à Luxembourg.

La Banque détient 59,60% du capital souscrit du FEI.

En 2003, la Banque a vendu au total 23 actions du FEI. Le Comité de direction a approuvé ces cessions compte tenu du fait que le prix de cession était calqué sur le prix payé par la BEI pour les titres au moment de la réforme du FEI et sur le prix d'exercice correspondant à l'option de vente mentionnée ci-après (option étendue également aux nouveaux actionnaires du FEI).

Suite à l'engagement d'achat (option de vente émise) portant sur les 808 actions du FEI restantes, la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de leur racheter ces actions au 30 juin 2005 au prix unitaire de 315 000 EUR. Ce prix d'acquisition représente une appréciation annuelle de 3% par rapport à l'offre de rachat faite en 2000. La situation financière du FEI au 31 décembre 2003 ne nécessite pas la prise en compte d'une provision suite à cet engagement.

Note F – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
<i>Coût historique</i>						
Au 1 ^{er} janvier 2003	10 085	142 853	349	27 619	180 906	14 836
Acquisitions	0	9 193	0	12 461	21 654	1 885
Cessions	0	0	0	- 8 529	- 8 529	- 5 988
Au 31 décembre 2003	10 085	152 046	349	31 551	194 031	10 733
<i>Amortissements cumulés</i>						
Au 1 ^{er} janvier 2003	0	56 745	238	11 218	68 201	4 988
Amortissements	0	4 740	14	9 647	14 401	3 658
Cessions	0	0	0	- 8 529	- 8 529	- 5 988
Au 31 décembre 2003	0	61 485	252	12 336	74 073	2 658
<i>Valeur comptable nette</i>						
Au 31 décembre 2003	10 085	90 561	97	19 215	119 958	8 075
Au 31 décembre 2002	10 085	86 108	111	16 401	112 705	9 848

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par la Banque pour ses propres activités. Le poste «Immeubles Luxembourg» comprend des coûts (10 039 EUR) relatifs à la construction du nouveau bâtiment, dont l'achèvement est prévu en 2007.

Note G – Bonifications d'intérêt versées et reçues d'avance

Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée:

- à l'actif au poste 10. *Autres éléments de l'actif – a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêts versées d'avance dans le cadre du SME;*
- au passif au poste 3. *Autres éléments du passif – a) bonifications d'intérêt reçues d'avance, comprenant:*
 - les montants des bonifications d'intérêt relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens;
 - les bonifications d'intérêt afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres de la Banque à l'intérieur de l'Union, mises

à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992;

- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêt pour les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

Note H – Comptes divers (en milliers d'euros)

Débiteurs divers	31.12.2003	31.12.2002
– Prêts immobiliers et avances accordés au personnel	58 212	70 238
– Solde net des montants décaissés au titre d'emprunts et des montants encaissés au titre de prêts dans le cadre des opérations NIC gérées pour le compte de la Communauté européenne (Section spéciale)	0	57 779
– Produits d'emprunts à recevoir	19 141	449 063
– Paiements en transit sur produits dérivés	0	304 467
– Échéances à recevoir sur prêts	66 801	49 461
– Autres débiteurs	331 899	175 814
	476 053	1 106 822
Créditeurs divers	31.12.2003	31.12.2002
– Comptes de la Communauté européenne:		
• pour les opérations dans le cadre de la Section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	296 128	233 364
• les comptes de dépôts	394 707	269 420
– Paiements en transit sur produits dérivés	0	301 625
– Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note L)	161 024	144 264
– Autres créditeurs	122 251	87 328
	974 110	1 036 001

Note I – Comptes de régularisation actif-passif (en milliers d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002
À l'actif:		
Intérêts et commissions à recevoir	1 997 350	2 170 871
Charges sur emprunts à répartir	735 416	720 290
Divers	2 761	1 355
	2 735 527	2 892 516
Au passif:		
Intérêts et commissions à payer	2 753 370	3 198 493
Produits sur prêts à répartir	470 184	585 952
Produits d'emprunts à répartir	1 137 261	713 250
Initiative PPTE	57 624	62 251
Frais de personnel à régler	4 207	7 278
Charges pour mobilité externe	4 611	7 500
Divers	23 723	24 819
	4 450 980	4 599 543

Note J – Dettes envers des établissements de crédit à terme ou à préavis (en milliers d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002
Emprunts à court terme	298 078	1 172 542
Billets à ordre de la BERD détenus pour libérer le capital	10 125	10 125
	308 203	1 182 667

Note K – État résumé des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2003 (en milliers d'euros)

Payables en	Emprunts					Échanges de monnaies				Montant net	
	Encours au 31.12.2002	Taux moyen	Encours au 31.12.2003	Taux moyen	Échéances	Montants à payer (+) ou à recevoir (-)				Encours au 31.12.2002	Encours au 31.12.2003
						31.12.2002	Taux moyen	31.12.2003	Taux moyen		
EUR	77 303 117	5,13	85 203 015	4,75	2004/2040	31 127 088 +	3,12	34 511 322 +	2,36	108 430 205	119 714 337
GBP	48 068 756	6,17	45 444 668	5,81	2004/2040	4 008 082 -	3,79	3 290 559 -	3,72	44 060 674	42 154 109
DKK	363 451	5,26	228 341	6,00	2004/2010	90 928 +	2,80	70 454 +	1,95	454 379	298 795
SEK	203 763	5,70	568 833	4,43	2004/2011	1 178 448 +	3,70	1 438 342 +	2,68	1 382 211	2 007 175
USD	44 451 612	5,09	46 992 345	4,20	2004/2033	17 553 055 -	1,94	16 382 818 -	1,10	26 898 557	30 609 527
CHF	3 199 532	3,61	2 599 653	3,56	2004/2015	56 114 -	5,85	52 314 -	5,85	3 143 418	2 547 339
JPY	4 052 721	3,56	5 269 663	4,01	2004/2034	1 749 289 -	-0,16	3 725 850 -	-0,16	2 303 432	1 543 813
NOK	604 761	5,99	724 974	6,00	2004/2008	426 082 -	6,55	595 429 -	2,57	178 679	129 545
CAD	619 336	7,71	369 595	8,15	2004/2008	558 912 -	0,00	307 996 -	0,00	60 424	61 599
AUD	1 533 196	5,03	2 169 385	4,91	2005/2006	1 533 196 -	0,00	2 169 385 -	0,00	0	0
CZK	477 808	6,02	1 130 570	4,83	2004/2028	298 800 +	2,36	70 843 +	1,82	776 608	1 201 413
HKD	1 179 981	6,97	780 222	6,16	2004/2010	1 179 981 -	0,00	780 222 -	0,00	0	0
NZD	100 125	6,50	103 928	6,50	2004/2007	100 125 -	0,00	103 928 -	0,00	0	0
ZAR	727 895	12,20	769 477	11,23	2004/2018	429 651 -	12,91	416 795 -	7,32	298 244	352 682
HUF	311 059	9,09	489 524	7,70	2004/2012	120 166 -	8,39	82 225 -	12,02	190 893	407 299
PLN	430 714	10,93	442 779	8,60	2004/2017	261 225 -	0,00	153 592 -	5,36	169 489	289 187
TWD	1 289 507	4,51	1 122 754	4,14	2004/2013	1 289 507 -	0,00	1 122 754 -	0,00	0	0
SKK	0	0,00	94 792	5,00	2004/2028	113 245 +	8,29	114 161 +	8,29	113 245	208 953
TOTAL	184 917 334		194 504 518								

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique: 1 328 millions d'EUR). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des opérations d'échange.

Note L – Provisions pour risques et charges (fonds de pension du personnel) (en milliers d'euros)

Les engagements en matière de prestations de retraite ont été évalués au 30 juin 2000 par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées («*projected unit credit method*»). Cette évaluation a été révisée en mai 2001 sur la base des hypothèses suivantes:

- un taux d'actualisation de 6 % pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière estimée à 4 %;
- un taux d'adaptation des pensions de 1,5 %;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans;
- l'utilisation des tables actuarielles EVK/PRASA 90.

Sur la base de l'évaluation révisée de mai 2001, il a été constaté que les engagements de la Banque étaient couverts.

La provision pour fonds de pension a évolué comme suit:

	2003	2002
Provision à l'ouverture de l'exercice	517 205	474 951
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 20 793	- 19 037
Coût annuel	64 087	61 291
Provision au 31 décembre	560 499	517 205

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime à prestations définies alimenté par les cotisations de ses membres). Celle-ci est comprise dans la rubrique «Créditeurs divers (Note H)» pour un montant de 161 millions d'EUR (2002: 144,3 millions d'EUR).

Note M – Fonds pour risques bancaires généraux (en milliers d'euros)

Le Fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante:

	31.12.2003	31.12.2002
Fonds à l'ouverture de l'exercice	1 105 000	1 080 000
Mouvement pour l'exercice	- 55 000	25 000
Fonds à la clôture de l'exercice	1 050 000	1 105 000

Note N – Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés (en milliers d'euros)

(Poste 1 du compte de profits et pertes)	31.12.2003	31.12.2002
Allemagne	1 375 053	1 454 812
France	1 031 485	1 146 295
Italie	980 345	1 145 673
Royaume-Uni	1 031 690	1 205 993
Espagne	890 401	1 017 252
Belgique	151 943	172 412
Pays-Bas	113 646	119 671
Suède	123 277	147 968
Danemark	143 551	186 848
Autriche	120 551	136 309
Finlande	128 942	124 832
Grèce	434 357	414 251
Portugal	500 826	496 335
Irlande	84 806	93 772
Luxembourg	26 287	28 597
	7 137 160	7 891 020
À l'extérieur de l'Union européenne	971 552	1 009 465
	8 108 712	8 900 485
Résultats non ventilés (1)	697 703	872 771
	8 806 415	9 773 256

(1) Résultats non ventilés:

Produits du portefeuille de titres d'investissement	172 444	208 606
Produits des titres à court terme	157 519	168 768
Produits du marché monétaire	360 380	485 958
Commissions Garanties FEI ^(*) (contre-garantie par la BEI)	7 360	9 439
	697 703	872 771

(*): Nettes de l'amortissement annuel

Note O – Ventilation par marché géographique des revenus de commissions (en milliers d'euros)

(Poste 4 du compte de profits et pertes)	31.12.2003	31.12.2002
Italie	0	1
Royaume-Uni	42	50
Irlande	16	17
	58	68
Facilité d'investissement (Cotonou)	29 799	0
Autres institutions communautaires	19 750	20 447
	49 607	20 515

Note P – Charges administratives générales (en milliers d'euros)

(Poste 8 du compte de profits et pertes)	31.12.2003	31.12.2002
Traitements et émoluments	117 609	109 983
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	59 906	53 365
Frais de personnel	177 515	163 348
Autres charges administratives générales	71 857	62 777
	249 372	226 125

L'effectif de la Banque était de 1 196 employés au 31 décembre 2003 (1 113 au 31 décembre 2002).

Note Q – Dépôts spéciaux pour service d'emprunts

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par la Banque aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

Note R – Valeur actuelle estimée des instruments financiers

La Banque enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille opérationnel), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La valeur actuelle des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts après échanges à long terme de taux ou de monnaies) figurant à l'actif et au passif en comparaison de leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant:

(en millions d'euros) Au 31 décembre 2003	Actif		Passif	
	valeur nette comptable	valeur actuelle	valeur comptable	valeur actuelle
-Prêts	207 237	212 864	-	-
-Portefeuille d'investissement	2 517	2 605	-	-
-Disponibilités	13 869	13 898	-	-
-Emprunts après échanges	-	-	196 071	200 853
Total 2003	223 623	229 367	196 071	200 853

(en millions d'euros) Au 31 décembre 2002	Actif		Passif	
	valeur nette comptable	valeur actuelle	valeur comptable	valeur actuelle
-Prêts	197 039	205 237	-	-
-Portefeuille d'investissement	2 506	2 625	-	-
-Disponibilités	10 976	10 976	-	-
-Emprunts après échanges	-	-	184 710	191 846
Total 2002	210 521	218 838	184 710	191 846

La valeur actuelle des instruments financiers constituant l'actif et le passif est calculée selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie provenant de ces instruments et de la courbe des ressources collectées de la Banque. Cette courbe reflète le coût du financement de la Banque en fin d'exercice.

Note S – Gestion des risques

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels la Banque est exposée ainsi que sur la façon dont elle les gère et les maîtrise, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'elle utilise. Ces risques sont les suivants:

- risque de crédit
- risque de taux d'intérêt
- risque de liquidité
- risque de change.

S.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt de la Banque et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement ou les portefeuilles opérationnels, les certificats de dépôt ou les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des produits dérivés sera analysé également ci-après (Note T).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur produits dérivés, le risque de crédit est géré par une direction «Gestion des risques» indépendante, directement placée sous la responsabilité du Comité de direction. La Banque a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour l'identification et la surveillance du risque de crédit.

S.1.1. Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, la Banque ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité sur le long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit afférent à ses prêts, la Banque opère un classement de ses opérations de prêt selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

La structure des garanties sur le portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2003 s'analyse comme suit (en millions d'euros):

À l'intérieur de l'Union européenne

Garants Emprunteurs	États membres	Institutions publiques	Banques «zone A»	Entreprises	Sans garantie formelle ⁽¹⁾	Total 2003	Total 2002
États membres	0	0	0	0	11 405	11 405	13 006
Institutions publiques	19 211	17 379	1 543	689	1 271	40 093	36 487
Banques «zone A»	13 289	34 900	12 063	17 283	13 934	91 469	86 862
Entreprises	10 303	3 081	22 409	24 934	5 938	66 665	64 063
Total 2003	42 803	55 360	36 015	42 906	32 548	209 632	
Total 2002	40 963	47 952	32 271	43 985	35 247		200 418

(1) Prêts pour lesquels aucune garantie formelle n'a été requise compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

À l'extérieur de l'Union européenne

Garanties données par:	31.12.2003	31.12.2002
États membres	1 596	1 677
Budget communautaire	22 666 ^(*)	21 661 ^(*)
Mécanismes	13 707	9 805
Total	37 969	33 143

^(*) dont 2 557 millions correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessous (2 546 millions pour l'année 2002).

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts au titre du Mécanisme préadhésion et du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen – ci-après «les mécanismes») bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget communautaire ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Pour les prêts bénéficiant d'une garantie souveraine, dans

toutes les régions (Afrique du Sud, pays partenaires méditerranéens, Europe centrale et orientale, Asie et Amérique latine), à l'exception des zones ACP et PTOM, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques ayant pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils. Jusqu'à présent, les contrats de financement signés au titre de ces accords ont porté sur 3 872 millions d'EUR de prêts avec partage des risques.

Les prêts accordés dans le cadre des mécanismes (13 707 millions d'EUR) ne bénéficient pas de la garantie du budget communautaire ni de celle des États membres.

PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION (en millions d'euros) VENTILATION DES PRÊTS PAR CATÉGORIE DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2003

Accord financier	Encours 31.12.2003	Encours 31.12.2002	Accord financier	Encours 31.12.2003	Encours 31.12.2002
Garantie des États membres à 100%			Garantie du budget communautaire à 70%		
– Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 2	0	4	– Afrique du Sud – 375 Mio – Décision 29.01.97	259	277
– Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	76	119	– ALA II – 900 Mio	657	868
– Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	529	677	– ALA intérimaire		
– Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 – Protocole 2	985	877	(Gar. 70%: partage des risques) – 122 Mio	73	102
Total Garantie des États membres à 100%	1 590	1 677	– Bosnie-et-Herzégovine – 100 Mio – 1999-2001	99	100
Garantie des États membres à 75%			– Euromed (BEI) – 2310 Mio – Décision 29.01.97	1 899	2 104
– Accord de partenariat de Cotonou	6	0	– ARYM – 150 Mio – 1998-2000	148	150
Total Garantie des États membres à 75%	6	0	– PECO – 3 520 Mio – Décision 29.01.97	2 730	2 977
Total Garantie des États membres			Total Garantie du budget communautaire à 70%	5 865	6 578
	1 596	1 677	Garantie du budget communautaire à 65%		
Garantie du budget communautaire à 100%			– Afrique du Sud – 825 Mio – Décision - 7/2000-7/2007	485	244
– Afrique du Sud – 300 Mio – Décision CG 19.06.95	160	185	– ALA III – 2/2000-7/2007	1 111	988
– ALA I – 750 Mio	312	393	– Euromed II – 2/2000-7/2007	4 526	3 166
– ALA intérimaire (Gar. 100%) – 153 Mio	75	94	– PECO – 8 680 Mio – 2/2000-7/2007	3 815	2 848
– PECO – 1 Mrd – Décision CG 29.11.89	323	447	– Turquie Action spéciale - 2001	223	130
– PECO – 3 Mrd – Décision CG 02.05.94	1 870	2 220	– Turquie TERRA – 11/1999-11/2002	600	450
– PECO – 700 Mio – Décision CG 18.04.91	194	255	Total Garantie du budget communautaire à 65%	10 760	7 826
– Russie - 100 Mio - 2/2002-2/2004	25	0	Total Garantie du budget communautaire	22 666	21 661
Total Garantie du budget communautaire à 100%	2 959	3 594	Mécanismes		
Garantie du budget communautaire à 75%			– Mécanisme préadhésion	13 555	9 805
– Protocoles méditerranéens	2 806	3 334	– Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen	152	0
– Yougoslavie – Art. 18 (1984)	10	16	Total Mécanismes	13 707	9 805
– Yougoslavie – Protocole 1	13	23	TOTAL	37 969	33 143
– Yougoslavie – Protocole 2	142	169			
– Slovénie – Protocole 1	111	121			
Total Garantie du budget communautaire à 75%	3 082	3 663			

La répartition des prêts en cours décaissés (en millions d'EUR) au 31 décembre 2003 par secteur d'activité de l'emprunteur est présentée ci-dessous:

Secteur:	Échéance			Total 2003	Total 2002
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans		
Énergie	2 217	8 961	12 672	23 850	23 322
Transports	2 643	11 898	46 044	60 585	54 004
Télécommunications	2 002	4 975	1 789	8 766	11 860
Eau, assainissement	1 007	4 288	8 747	14 042	14 425
Infrastructures diverses	564	3 646	7 307	11 517	9 051
Agriculture, sylviculture, pêche	28	141	158	327	356
Industrie	2 388	7 061	4 321	13 770	14 751
Services	219	1 546	1 496	3 261	2 889
Prêts globaux	6 008	21 491	36 483	63 982	61 264
Éducation, santé	97	807	6 232	7 136	5 117
TOTAL 2003	17 173	64 814	125 249	207 236	
TOTAL 2002	15 267	67 351	114 421		197 039

5.1.2. Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (titres, papier commercial, comptes à terme, etc.) est géré d'une manière stricte par le choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles de titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la direction de la Banque, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction «Gestion des risques»).

Le tableau ci-contre présente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles de titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs (au 31 décembre 2003):

Notation Moody's ou équivalent	Portefeuille de titres en %		Instruments de trésorerie en %	
	2003	2002	2003	2002
AAA	74	83	15	12
P1	6	0	12	17
de AA1 à AA3	12	12	51	45
A1	7	3	10	15
Inférieur à A1	1	1	12	10
Pas de notation	0	1	0	1
Total	100	100	100	100

5.2. Risque de taux d'intérêt

La Banque a mis en place une organisation générale de la fonction actif-passif qui observe les meilleures pratiques du secteur financier et comprend notamment un comité de gestion actif-passif (ALCO), placé sous la responsabilité directe du Comité de direction. À cet effet, elle a décidé une stratégie de gestion actif-passif qui consiste à maintenir la durée des fonds propres à environ 5 ans, ce qui protège la Banque contre une variation importante de ses revenus à long terme.

Compte tenu d'un portefeuille notionnel de fonds propres s'inscrivant dans l'objectif susmentionné d'une durée des fonds propres égale à

environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01% sur l'ensemble des monnaies se traduirait par une baisse de 581 000 EUR de la valeur actualisée nette des fonds propres de la Banque.

Le tableau ci-après illustre l'exposition de la Banque au risque de taux. Il présente, pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation, les montants nominaux en fonction des échéances subissant l'influence de changements de taux d'intérêt:

Intervalle de réindexation (en millions d'euros)

Au 31.12.2003	Jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2003
Actif						
Prêts (brut)	117 977	4 236	4 969	34 525	45 530	207 237
Trésorerie nette	13 216	481	103	1 332	1 254	16 386
	<u>131 193</u>	<u>4 717</u>	<u>5 072</u>	<u>35 857</u>	<u>46 784</u>	<u>223 623</u>
Passif						
Emprunts et échanges	126 109	7 321	3 703	27 146	31 792	196 071
Risque de taux d'intérêt	5 084	- 2 604	1 369	8 711	14 992	

Au 31.12.2002	Jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2002
Actif						
Prêts (brut)	104 939	2 912	5 635	36 614	46 939	197 039
Trésorerie nette	10 494	182	177	1 259	1 370	13 482
	<u>115 433</u>	<u>3 094</u>	<u>5 812</u>	<u>37 873</u>	<u>48 309</u>	<u>210 521</u>
Passif						
Emprunts et échanges	120 630	- 4 167	3 558	28 665	36 024	184 710
Risque de taux d'intérêt	- 5 197	7 261	2 254	9 208	12 285	

5.3. Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie «Échéance non définie».

Risque de liquidité (en millions d'euros)

Échéance (au 31.12.2003)	Jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2003
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	12	0	0	0	0	12
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	81	72	757	572	0	1 482
Autres créances:						
• Comptes à vue	196	0	0	0	0	196
• Divers	13 257	0	0	0	0	13 257
	<u>13 453</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>13 453</u>
Prêts:						
• Établissements de crédit	2 212	7 245	29 920	56 357	0	95 734
• Clientèle	1 767	5 948	34 893	67 504	0	110 112
	<u>3 979</u>	<u>13 193</u>	<u>64 813</u>	<u>123 861</u>	<u>0</u>	<u>205 846</u>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 086	1 254	1 518	1 945	0	8 803
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	4 482	4 482
Total de l'actif	21 611	14 519	67 088	126 378	4 482	234 078
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	298	4	6	0	0	308
Dettes représentées par des titres	8 351	20 928	96 759	68 467	0	194 505
Ajustement contrats d'échange de monnaies	107	1 509	5 414	- 60	0	6 970
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	25 984	25 984
Autres éléments du passif	0	0	0	0	6 311	6 311
Total du passif	8 756	22 441	102 179	68 407	32 295	234 078

Échéance (au 31.12.2002)	Jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2002
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	16	0	0	0	0	16
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	20	145	704	529	0	1 398
Autres créances:						
• Comptes à vue	107	0	0	0	0	107
• Divers	9 932	0	0	0	0	9 932
	10 039	0	0	0	0	10 039
Prêts:						
• Établissements de crédit	1 497	5 322	32 409	53 187	0	92 415
• Clientèle	1 383	7 063	34 709	59 453	0	102 608
	2 880	12 385	67 118	112 640	0	195 023
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 056	868	1 448	2 690	0	9 062
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	5 231	5 056
Total de l'actif	17 011	13 398	69 270	115 859	5 231	220 769
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	1 173	4	6	0	0	1 183
Dettes représentées par des titres	13 211	10 794	95 564	65 348	0	184 917
Ajustement contrats d'échange de monnaies	99	18	2 985	447	0	3 549
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	24 615	24 615
Autres éléments du passif	0	0	0	0	6 505	6 505
Total du passif	14 483	10 816	98 555	65 795	31 120	220 769

Par ailleurs, un «portefeuille d'investissement» (Note B) a été créé pour assurer la solvabilité de la Banque et faire face à des besoins de liquidités imprévus. Ce portefeuille de titres est composé principalement de titres à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, en grande partie des obligations émises par les États membres, et acquis dans l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale.

5.4. Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les frais généraux en monnaies autres que l'euro. La Banque a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions

nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Position de change (en millions d'euros)

Monnaie (au 31.12.2003)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	TOTAL hors euro	TOTAL général 2003
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	3	9	0	0	9	12
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 482	0	0	0	0	1 482
Autres créances:						
• Comptes à vue	106	3	16	71	90	196
• Divers	6 163	1 829	3 263	2 002	7 094	13 257
	6 269	1 832	3 279	2 073	7 184	13 453
Prêts:						
• Établissements de crédit	55 549	22 796	15 787	1 602	40 185	95 734
• Clientèle	78 293	15 601	10 155	6 063	31 819	110 112
	133 842	38 397	25 942	7 665	72 004	205 846
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 714	1 753	1 310	26	3 089	8 803
Autres éléments de l'actif	3 064	741	528	149	1 418	4 482
Total de l'actif	150 374	42 732	31 059	9 913	83 704	234 078
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	238	4	42	24	70	308
Dettes représentées par des titres						
• Bons et obligations en circulation	84 898	44 874	46 993	16 537	108 404	193 302
• Divers	305	571	0	327	898	1 203
	85 203	45 445	46 993	16 864	109 302	194 505
Ajustement contrats d'échange de monnaies	34 012	- 3 369	- 16 491	- 7 182	- 27 042	6 970
Capital, réserves et résultat	25 984	0	0	0	0	25 984
Autres éléments du passif	4 898	688	519	206	1 413	6 311
Total du passif	150 335	42 768	31 063	9 912	83 743	234 078
Position nette au 31.12.2003	39	- 36	- 4	1	- 39	

Monnaie au 31.12.2002	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	TOTAL hors euro	TOTAL général 2002
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	7	9	0	0	9	16
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 398	0	0	0	0	1 398
Autres créances:						
• Comptes à vue	76	3	11	17	31	107
• Divers	6 661	995	860	1 416	3 271	9 932
	6 737	998	871	1 433	3 302	10 039
Prêts:						
• Établissements de crédit	53 169	24 264	13 357	1 625	39 246	92 415
• Clientèle	67 674	17 658	11 253	6 023	34 934	102 608
	120 843	41 922	24 610	7 648	74 180	195 023
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 655	1 125	950	332	2 407	9 062
Autres éléments de l'actif	3 243	846	662	480	1 988	5 231
Total de l'actif	138 883	44 900	27 093	9 893	81 886	220 769
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	786	397	0	0	397	1 183
Dettes représentées par des titres:						
• Bons et obligations en circulation	77 148	47 681	44 452	14 738	106 871	184 019
• Divers	155	388	0	355	743	898
	77 303	48 069	44 452	15 093	107 614	184 917
Ajustement contrats d'échange de monnaies	31 457	- 4 313	- 17 895	- 5 700	- 27 908	3 549
Capital, réserves et résultat	24 615	0	0	0	0	24 615
Autres éléments du passif	4 721	757	534	493	1 784	6 505
Total du passif	138 882	44 910	27 091	9 886	81 887	220 769
Position nette au 31/12/2002	1	- 10	2	7		

Note T – Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

T.1. Dans le cadre de la collecte de fonds

La Banque utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques, en termes de monnaies et de taux d'intérêt, des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés.

Les produits dérivés les plus utilisés sont les suivants:

- contrats d'échange de monnaies
- contrats d'échange de taux d'intérêt
- accords de détermination différée du taux d'intérêt (DRS)
- opérations d'échange d'actifs.

T.1.1. Contrats d'échange de monnaies

Les opérations d'échange de monnaies sont des contrats dans lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunt dans une autre monnaie et simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

T.1.2. Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats dans lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice versa.

T.1.3. Accords de détermination différée du taux d'intérêt (DRS)

Cet instrument financier dérivé est assimilable à un contrat d'échange de taux d'intérêt (taux fixe contre taux variable ou vice versa). Toutefois, il est plus particulièrement utilisé par des organismes de financement à long terme comme la BEI, qui collectent des montants importants sur les marchés des capitaux.

T.1.4. Opérations d'échange d'actifs

Les échanges d'actifs sont prévus pour les placements en obligations qui ne présentent pas les caractéristiques voulues en termes de cash-flows. Plus précisément, ces opérations d'échange servent à convertir certains placements en instruments à taux variable assortis d'un coupon trimestriel et d'une fréquence révisable. La Banque peut ainsi éliminer les risques de taux et de change, tout en gardant à sa charge, comme prévu, le risque de crédit.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de monnaies permettent à la Banque de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes

de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de prise de position mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de monnaies liés au portefeuille d'emprunts ont des durées identiques à celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

- Politique d'atténuation du risque de crédit sur les produits dérivés:

Le risque de crédit est la perte que la Banque subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir la Banque contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

- Cadre contractuel:

Toutes les opérations à long terme réalisées par la Banque sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les «Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme» et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les «Annexes de remise en garantie», qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

- Sélection des contreparties:

La note minimale de départ est fixée à A1, la Banque ayant le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

- Limites:

Des limites ont été fixées pour:

- le total de la valeur nette de marché des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée;
 - les engagements non garantis sur une contrepartie;
 - la concentration: limites spécifiques exprimées en montants nominaux.
- Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

- Suivi:

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

• Constitution de sûretés:

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré;
- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas de la Banque, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du «risque courant» recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement positive desdits contrats, majorée des risques potentiels, lesquels dépendent de la durée et du type de transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque pondéré BRI 2).

Les tableaux suivants présentent les échéances des opérations d'échange de monnaies (sauf échanges de monnaies à court terme – voir note T.2 ci-après) et celles des opérations sur taux et DRS confondues, réparties en fonction de leur montant notionnel et du risque de crédit associé. Les montants notionnels figurent dans les comptes hors bilan.

Échanges de monnaies au 31.12.2003 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total 2003
Montant notionnel	7 430	27 044	1 222	5 035	40 731
Valeur nette actualisée	- 1 458	- 4 589	- 157	17	- 6 187
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	41	300	22	206	569

Échanges de monnaies au 31.12.2002 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total 2002
Montant notionnel	5 251	30 071	3 156	2 316	40 794
Valeur nette actualisée	- 119	- 1 592	- 249	216	- 1 744
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	79	539	46	204	868

Échanges de taux et DRS au 31.12.2003 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total 2003
Montant notionnel	13 312	70 306	37 796	33 651	155 065
Valeur nette actualisée	287	2 561	203	1 902	4 953
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	116	967	562	757	2 402

Échanges de taux et DRS au 31.12.2002 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total 2002
Montant notionnel	11 864	63 428	20 357	32 770	128 419
Valeur nette actualisée	319	3 221	1 048	2 013	6 601
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	105	1 048	510	836	2 499

Généralement, la Banque ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds sur les marchés financiers et au moindre

coût, la Banque souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts font l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'options intégrées aux emprunts:

	Options intégrées		Indice boursier		Coupon à structure spéciale ou assimilé	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Nombre de transactions	306	169	16	20	71	27
Montant notionnel (en millions d'euros)	12 503	7 427	1 328	1 580	5 134	2 903
Valeur nette actualisée	- 160	- 121	- 94	- 197	213	226

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré.

Il n'existe généralement pas de risque de crédit sur ces options sauf pour certaines, basées sur un indice boursier, mais pour lesquelles il existe une garantie sous forme de sûreté faisant l'objet d'un suivi régulier.

Tableau des risques en fonction de la notation: toutes les nouvelles transactions sur produits dérivés sont signées avec des contreparties notées au minimum A1. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la note est A1 ou au-dessus.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette		Risques de crédit BRI2 sur échanges et DRS	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Aaa	7,2%	8,5%	302	574	772	1 227
de Aa1 à Aa3	55,9%	53,2%	329	531	1 882	3 784
A1	30,7%	35,7%	16	70	1 284	2 766
de A2 à Baa3	5,8%	2,1%	7	10	570	258
Pas de notation	0,4%	0,5%	0	0	208	191
Total	100%	100%	654	1 185	4 716	8 226

T.2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

La Banque passe également des contrats d'échange de monnaies à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire

face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des échanges de monnaies à court terme s'élevait à 2 482 millions d'EUR au 31 décembre 2003 contre 2 290 millions d'EUR au 31 décembre 2002.

Note U – Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (en milliers d'euros)

U.1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2003	% exercice 2002
Allemagne	810	36 805 357	982 945	35 822 412	14,86%	14,99%
France	335	27 640 396	3 519 235	24 121 161	11,16%	11,45%
Italie	928	33 405 848	3 001 677	30 404 171	13,49%	13,54%
Royaume-Uni	259	22 571 364	3 809 388	18 761 976	9,12%	10,12%
Espagne	516	33 032 729	3 493 231	29 539 498	13,34%	12,64%
Belgique	75	3 960 869	572 830	3 388 039	1,60%	1,78%
Pays-Bas	54	3 325 841	1 006 000	2 319 841	1,35%	1,30%
Suède	113	4 391 326	958 470	3 432 856	1,77%	1,87%
Danemark	101	5 441 313	885 176	4 556 137	2,20%	2,32%
Autriche	144	4 433 643	0	4 433 643	1,79%	1,73%
Finlande	72	4 072 926	362 500	3 710 426	1,64%	1,49%
Portugal	229	15 036 827	2 652 436	12 384 391	6,07%	6,28%
Grèce	132	10 698 021	1 209 510	9 488 511	4,32%	4,21%
Irlande	67	2 341 502	347 527	1 993 975	0,95%	0,99%
Luxembourg	34	692 137	191 050	501 087	0,28%	0,25%
Prêts assimilés (*)	24	1 781 974	218 167	1 563 807	0,72%	0,85%
Total	3 893	209 632 073	23 210 142	186 421 931	84,66%	85,81%

(*) Les prêts accordés en vertu de l'article 18 (1) des statuts pour les projets localisés en dehors du territoire des pays de l'Union et présentant un intérêt pour cette dernière sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

U.2. Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union

U.2.1. Pays ACP et PTOM

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2003	% exercice 2002
Namibie	10	136 154	7 003	129 151		
Maurice	13	129 616	76 516	53 100		
Mozambique	6	108 629	60 000	48 629		
Kenya	7	105 003	21 139	83 864		
République dominicaine	6	99 817	82 624	17 193		
Ensemble des pays ACP	3	91 995	26 289	65 706		
Régional – Afrique	3	90 720	66 000	24 720		
Jamaïque	9	79 934	7 249	72 685		
Zimbabwe	10	63 968	18 030	45 938		
Barbade	6	60 765	25 532	35 233		
Botswana	8	56 352	12 500	43 852		
Swaziland	3	53 500	43 500	10 000		
Ghana	4	53 447	13 310	40 137		
Lesotho	3	52 977	4 590	48 387		
Sénégal	2	52 285	10 062	42 223		
Régional – Afrique centrale	1	50 970	44 636	6 334		
Trinidad-et-Tobago	4	44 661	0	44 661		
Mauritanie	3	38 797	10 000	28 797		
Cameroun	2	24 616	5 000	19 616		
Bahamas	3	21 983	0	21 983		
Cap-Vert	1	20 000	9 500	10 500		
Côte-d'Ivoire	4	19 157	0	19 157		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5	18 744	0	18 744		
Régional – Afrique de l'Ouest	1	17 479	0	17 479		
Gabon	2	12 786	0	12 786		
Nigeria	1	12 255	0	12 255		
Sainte-Lucie	4	11 983	5 000	6 983		
Régional – Caraïbes	1	9 305	0	9 305		
Polynésie française	2	7 680	1 000	6 680		
Malawi	4	6 320	0	6 320		
Guinée	2	5 732	0	5 732		
Ensemble des pays PTOM	1	4 868	2 629	2 239		
Îles vierges britanniques	3	4 604	0	4 604		
Ouganda	1	4 043	0	4 043		
Nouvelle Calédonie et dép.	2	3 763	0	3 763		
Tchad	1	3 382	0	3 382		
Saint-Vincent et Grenadines	2	3 225	0	3 225		
Îles Caïman	2	2 632	0	2 632		
Suriname	1	2 468	0	2 468		
Grenade	1	2 293	0	2 293		
Îles Falkland (Malvinas)	2	2 058	0	2 058		
Aruba	1	2 000	2 000	0		
Tonga	2	1 571	0	1 571		
Belize	1	1 522	0	1 522		
Antilles néerlandaises	2	424	0	424		
Sous-total	155	1 596 483	554 109	1 042 374	0,64%	0,72%

U.2.2. Afrique du Sud

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2003	% exercice 2002
Sous-total	27	904 047	261 999	642 048	0,37%	0,30%

U.2.3. Pays du Partenariat euro-méditerranéen et Balkans

Turquie	31	2 514 575	1 160 332	1 354 243		
Égypte	36	1 754 254	967 307	786 947		
Tunisie	45	1 654 210	824 500	829 710		
Maroc	39	1 611 873	714 100	897 773		
Algérie	34	1 585 149	583 000	1 002 149		
Serbie-et-Monténégro	18	545 184	375 354	169 830		
Croatie	16	486 720	341 421	145 299		
Liban	13	409 644	133 350	276 294		
Syrie	6	394 595	345 500	49 095		
Jordanie	25	347 752	80 897	266 855		
Bosnie-et-Herzégovine	4	184 028	130 010	54 018		
ARYM	8	177 892	85 232	92 660		
Albanie	7	151 804	95 000	56 804		
Gaza-Cisjordanie	8	147 516	106 270	41 246		
Israël	3	34 916	0	34 916		
Sous-total	293	12 000 112	5 942 273	6 057 839	4,85%	4,44%

U.2.4. Fédération de Russie

Sous-total	1	25 000	25 000	0	0,01%	0,00%
-------------------	----------	---------------	---------------	----------	--------------	--------------

U.2.5. Pays adhérents et en voie d'adhésion

Pologne	72	6 483 227	3 211 545	3 271 682		
République tchèque	46	4 312 774	1 932 484	2 380 290		
Roumanie	45	2 853 502	1 434 013	1 419 489		
Hongrie	50	2 557 515	855 385	1 702 130		
Slovénie	29	1 258 771	487 871	770 900		
Slovaquie	27	1 170 402	311 500	858 902		
Chypre	20	868 118	420 000	448 118		
Bulgarie	24	835 877	536 782	299 095		
Lettonie	15	325 577	192 872	132 705		
Lituanie	17	318 344	161 342	157 002		
Estonie	13	197 592	48 800	148 792		
Malte	4	33 412	25 000	8 412		
Sous-total	362	21 215 111	9 617 594	11 597 517	8,57%	7,68%

U.2.6. Pays d'Amérique latine et d'Asie

Brésil	23	717 451	201 912	515 539		
Argentine	10	316 207	62 972	253 235		
Indonésie	5	225 261	105 488	119 773		
Philippines	4	133 406	1 241	132 165		
Chine	3	116 633	56 167	60 466		
Pakistan	3	87 949	71 182	16 767		
Régional – Amérique centrale	3	85 294	65 590	19 704		
Mexique	3	77 683	36 307	41 376		
Inde	2	74 284	50 000	24 284		
Thaïlande	2	72 423	26 373	46 050		
Panama	2	70 609	4 881	65 728		
Pérou	2	59 988	0	59 988		
Vietnam	1	51 465	0	51 465		
Sri-Lanka	1	39 640	35 000	4 640		
Bangladesh	1	36 202	36 202	0		
Costa Rica	1	29 940	0	29 940		
Régional - Pacte andin	1	26 764	0	26 764		
Uruguay	1	6 950	0	6 950		
Sous-total	68	2 228 149	753 315	1 474 834	0,90%	1,05%
Total	906	37 968 902	17 154 290	20 814 612	15,34%⁽¹⁾	14,19%
TOTAL	4 799	247 600 975⁽²⁾	40 364 432	207 236 543	100,00%	100%

⁽¹⁾ 9,86% hors Mécanisme préadhésion

⁽²⁾ y compris prêts titrisés (Notes B et D.1).

Note V – Information sectorielle

La Banque considère que l'activité de prêt constitue son principal métier: son organisation et l'ensemble de ses systèmes de gestion sont conçus aux fins de cette activité.

Par conséquent, les critères de segmentation ont été définis comme suit:

- critère primaire: le prêt en tant que produit;
- critère secondaire: sa distribution géographique.

Dès lors, les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes:

- les intérêts et produits assimilés par marché géographique (Note N);
- les prêts par pays de localisation des projets (Note U);
- les actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci (Note F).

Note W – Taux de conversion

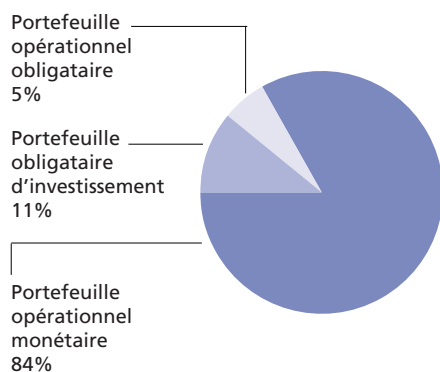
Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002 étaient les suivants:

	31.12.2003	31.12.2002
PRÉ-IN:		
Livre sterling	0,704800	0,650500
Couronne danoise	7,44500	7,42880
Couronne suédoise	9,08000	9,15280
MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES:		
Dollar des États-Unis	1,26300	1,04870
Franc suisse	1,55790	1,45240
Livre libanaise	1879,51	1541,27
Yen japonais	135,050	124,390
Dollar canadien	1,62340	1,65500
Dollar australien	1,68020	1,85560
Franc CFA	655,957	655,957
Couronne tchèque	32,4100	31,5770
Dollar de Hong-Kong	9,80490	8,17810
Dollar néo-zélandais	1,92440	1,99750
Rand sud-africain	8,32760	9,00940

Gestion des liquidités

Au 31 décembre 2003, la liquidité nette globale de la banque s'élevait à 16,4 milliards d'EUR, soit 36% des flux financiers nets annuels, contre un seuil minimum fixé à 25%. Les actifs monétaires bruts s'élevaient à 18,9 milliards d'EUR (12,8 milliards d'EUR nets des engagements à court terme). Ces actifs se répartissent entre 14 monnaies dont quatre de pays en voie d'adhésion. Les actifs obligataires s'élevaient à 3,6 milliards d'EUR. En 2003, la part des monnaies de l'Union européenne dans le total des liquidités gérées s'est élevée à 69%. Le niveau de liquidité nette globale de la Banque a été maintenu tout au long de l'année au-dessus de son seuil minimum fixé à 25% des flux financiers nets annuels. En fin d'exercice, le ratio de liquidité se situait dans sa fourchette-objectif, à savoir entre 25 et 40%. Les avoirs en trésorerie étaient ventilés comme suit :

La répartition des liquidités par compartiment s'établit comme suit



- Le compartiment **portefeuilles opérationnels monétaires** est constitué de deux sous-portefeuilles, à savoir un portefeuille monétaire multi-devises à référence un mois et un autre portefeuille à référence trois mois, en EUR, GBP et USD. Ces deux portefeuilles regroupent la majeure partie des liquidités, avec plus de 80% du total, dont près de la moitié en EUR.

Ce compartiment, essentiellement investi à court terme, est constitué de produits d'emprunts en attente de décaissements et de cash-flow excédentaire. Il a pour objectif principal de couvrir, à tout moment, les besoins de liquidité courants de la Banque, c'est-à-dire les décaissements sur prêts, le service de la dette et les dépenses administratives, tout en assurant une rémunération mesurée par rapport aux taux de référence du marché (1 et 3 mois). Ce compartiment, qui constitue la première ligne de liquidité, est, par définition, composé d'instruments liquides de courte et moyenne

durée placés auprès de contreparties de premier ordre, sélectionnés en fonction de leur note, ou émis par des emprunteurs de signature à faible risque de crédit.

- Le compartiment **portefeuilles opérationnels obligataires** a pour objectif de contribuer à améliorer le rendement des placements de la Trésorerie dont la majeure partie reste investie dans les portefeuilles monétaires. Il se subdivise en deux sous-portefeuilles : le premier, dit de «credit spread», investit dans des instruments à taux flottant principalement notés AAA; le deuxième, dit d'obligations à taux fixe, investit dans des titres d'État d'une durée allant de 1 à 3 ans. Ce portefeuille s'élève à 1,1 milliard d'EUR.

- Le compartiment **portefeuille obligataire d'investissement** (2,5 milliards d'EUR) est un portefeuille à long terme que la Banque utilise pour investir une partie de ses capitaux propres dans des obligations émises par les États membres de l'UE et par d'autres institutions publiques de premier ordre. Plus de 94% du montant total des titres détenus dans ce portefeuille sont assortis d'une note égale ou supérieure à AA1. L'ensemble des portefeuilles opérationnel obligataire et obligataire d'investissement constitue la deuxième ligne de liquidité.

Un des faits marquants pour la Trésorerie a été l'augmentation du programme global de papier commercial :

À la fin de 2003, la BEI a augmenté le montant de son programme global de papier commercial, qui est passé de 5 milliards d'EUR à 10 milliards d'EUR. Grâce à cette augmentation, la Banque jouit d'une flexibilité accrue pour satisfaire des besoins de plus en plus grands de liquidités et pour faire face à l'accroissement du volume des emprunts et des prêts. Elle a par ailleurs élargi le groupe des intermédiaires financiers, tout en le recentrant. La BEI estime que ces améliorations, notamment le renforcement escompté des liquidités et de la flexibilité, permettra de rendre son programme global de papier commercial plus attrayant pour les investisseurs. Depuis le lancement du programme en 1998, l'encours de papier commercial est compris, en moyenne, entre 2 et 4,5 milliards d'EUR par an.

Puisqu'il s'agit d'un programme global, la Banque a la possibilité d'émettre des titres dans toutes les devises et de tirer parti des opportunités qui se présentent pour collecter des ressources, tant sur le marché des émissions d'europapier commercial (ECP) que sur celui du papier commercial aux États-Unis. Par ailleurs, depuis l'instauration de la monnaie unique européenne en 1999, le marché de l'ECP s'est approfondi et la demande des investisseurs s'est développée dans la classe des actifs de la BEI, à savoir le segment du marché rassemblant les émissions quasi-souveraines et supranationales.

Résultats de la gestion des liquidités

La gestion des liquidités a permis de dégager un revenu d'intérêt brut de 633 millions d'EUR en 2003 (revenu net de 553 millions d'EUR), ce qui correspond à un rendement global moyen des liquidités brutes de 2,59%.

Le compartiment **portefeuilles opérationnels monétaires** a dégagé 463 millions d'EUR d'intérêts pour une moyenne de capitaux investis de 20,8 milliards d'EUR, soit un taux de rendement moyen de 2,22%, réalisé dans un contexte de relative baisse des taux d'intérêt à court terme.

Le compartiment **portefeuilles opérationnels obligataires** a engendré un revenu de 34 millions d'EUR pour une moyenne annualisée de capitaux investis de 1,1 milliard d'EUR, ce qui correspond à un rendement moyen de 3,07%.

Le compartiment **portefeuille obligataire d'investissement** a dégagé un revenu d'intérêt de 136 millions d'EUR au total pour une moyenne de capitaux investis de 2,5 milliards d'EUR. Son rendement global s'est établi à 5,43% en 2003, contre 5,65% en 2002. La faible baisse du rendement, par rapport à l'exercice précédent, s'explique par le réinvestissement de 13% des titres arrivant à échéance au cours de l'année 2003 à des conditions de taux plus faibles que ceux prévalant à l'achat de ces titres. La valeur de marché de ce portefeuille au 31 décembre 2003 s'élevait à 2 605 millions d'EUR pour une valeur d'acquisition en portefeuille de 2 500 millions d'EUR.

	(en millions d'EUR)	
	2003	2002
Total des liquidités brutes		
Revenu total	633	810
Capitaux moyens	24 473	25 085
Rendement moyen	2,59%	3,23%
<i>dont portefeuille opérationnel monétaire</i>		
Revenu total	463	626
Capitaux moyens	20 867	21 651
Rendement moyen	2,22%	2,89%
Duration	0,19 an	0,19 an
<i>dont portefeuille opérationnel obligataire</i>		
Revenu total	34	43
Capitaux moyens	1 094	929
Rendement moyen	3,07%	4,59%
Duration	0,78 an	0,81 an
<i>dont portefeuille obligataire d'investissement</i>		
Revenu total	136	141
Capitaux moyens	2 512	2 505
Rendement moyen	5,43%	5,65%
Duration	5,15 ans	5,25 ans

Gestion des risques

La Banque adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Elle a mis en place des dispositifs de contrôle et d'information en relation avec les principales catégories de risques inhérents à ses domaines d'activité: risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

À compter de novembre 2003, il a été décidé de confier la responsabilité de la gestion des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels à une seule et même direction, dénommée «Gestion des risques» (RM), afin de tirer parti des synergies existantes et d'assurer une plus grande indépendance aux fonctions de contrôle des risques vis-à-vis des activités génératrices de risques.

La politique de crédit de la BEI est codifiée dans un manuel exposant les lignes directrices en matière de risques de crédit («Credit Risk Policy Guidelines»). Ce manuel fixe des niveaux minimums de qualité de crédit pour les emprunteurs et les garants dans le cadre d'opérations de prêt, précise les types de titres qui sont jugés acceptables et instaure des règles de prise de risque pour les opérations de trésorerie et sur produits dérivés. Il détaille également les exigences minimales auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire en termes de clauses juridiques essentielles et autres dispositions contractuelles, de façon à ce que la Banque occupe une position au moins aussi élevée que les autres bailleurs de fonds de premier rang, et qu'elle ait rapidement accès aux sûretés si nécessaire. En outre, grâce au système de limites concernant les contreparties et les secteurs, les lignes directrices assurent un degré acceptable de diversification du portefeuille des prêts de la Banque. Ce système s'inspire des règles prudentielles traditionnelles relatives à la concentration du portefeuille et à la gestion des «grands encours» qui sont énoncées dans les principales directives bancaires de l'UE, encore que la Banque adopte généralement, en matière de prise de risques, une attitude plus restrictive que celle des banques commerciales.

Le manuel en question fait l'objet d'adaptations périodiques visant à accompagner l'évolution des conditions de l'activité et à prendre en compte les nouveaux mandats que les actionnaires de la Banque peuvent lui assigner.

En application des meilleures pratiques du secteur bancaire, la Banque a mis en place un système de classement interne des prêts (fondé sur la méthodologie de la «perte attendue») pour ses opérations de prêt. Ce système occupe désormais une place importante dans le processus d'instruction des prêts ainsi que dans le suivi des risques de crédit, et il sert de base au calcul du provisionnement général annuel, tout en offrant un cadre de référence permettant de «tarifer» les risques de crédit. De surcroît, une évaluation, à l'échelle du portefeuille, des engagements en cours est obtenue au moyen d'un progiciel spécifique récemment mis en place. Cette évaluation permet d'intégrer pleinement les effets de concentration et de corrélation que provoque, au sein du portefeuille des prêts de la Banque, le fait que différents encours peuvent dépendre de facteurs de risque communs. En offrant une vue globale des risques de crédit associés au portefeuille, ce nouvel outil complète la méthode d'évaluation du crédit basée sur le classement des prêts à l'échelle de chaque opération.

La combinaison de ces éléments permet de mieux évaluer les risques de crédit et d'adopter une approche plus quantitative de leur gestion. Par ailleurs, la Banque est en train de mettre en place un système de gestion des risques de crédit à l'échelle de son groupe, tenant compte des encours générés par les activités d'octroi de garanties en faveur des PME que réalise sa filiale, le Fonds européen d'investissement.

Les risques de marché sont identifiés, mesurés, gérés et signalés conformément à un ensemble de politiques et de procédures qui est actualisé à intervalles réguliers.

Les responsabilités en matière de risques de marché comprennent en outre le suivi continu du rapport risque/rendement généré par le placement des fonds propres de la Banque, ainsi que la mesure, selon un système de prix de transfert interne, de la contribution économique qu'apportent les différentes activités de la Banque à ses fonds propres.

Le Comité de gestion actif-passif (ALCO), composé des directeurs généraux des opérations de financement, des finances et de la gestion des risques, constitue un organe de haut niveau où sont examinés la «politique de GAP» de la Banque (c'est-à-dire le placement et la rémunération de ses fonds propres) ainsi que les principaux risques financiers qu'entraînent les activités d'emprunt, de prêt et de trésorerie de la BEI. Ce comité encourage et facilite la concertation entre les directions qui y sont représentées, offre une perspective plus large sur les risques financiers importants et permet d'en améliorer la compréhension.

La BEI gère les risques opérationnels conformément aux meilleures pratiques en vigueur sur le marché et prend pour référence la classification des risques opérationnels recommandée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, de façon à couvrir intégralement le processus d'identification des risques.

Sa méthodologie d'évaluation des risques tient compte de toutes les informations disponibles, y compris les antécédents de pertes, le profil de risque et l'environnement de contrôle des risques, et ce pour chacun de ses secteurs d'activité. Les principales composantes de cette méthodologie sont un ensemble d'indicateurs clés, calculés à intervalles réguliers, le tableau de bord du risque opérationnel et une procédure d'auto-évaluation validée. Les risques opérationnels, ainsi que les incidents et les pertes y afférentes, sont surveillés et décrits dans un rapport mensuel adressé au Comité de direction et aux directeurs.

Les résultats de l'exercice

Le résultat net pour l'exercice 2003 s'élève à 1 424 millions d'EUR, contre 1 294 millions d'EUR en 2002, soit une hausse de 10,1%; avant dotation aux provisions et réductions de valeur, le résultat s'établit à 1 524 millions d'EUR, contre 1 461 millions d'EUR en 2002, soit une hausse de 4,0%.

Pour l'exercice 2003, la reprise sur le Fonds pour risques bancaires généraux est de 55 millions d'EUR (dotation de 25 millions d'EUR en 2002).

Les taux d'intérêt ont baissé en 2003: le taux moyen appliqué aux prêts est revenu de 4,74% en 2002 à 4,06% en 2003, et le taux moyen des emprunts est passé pour la même période de 4,33% à 3,59%.

Le montant des intérêts et des commissions sur prêts perçus, en 2003, a atteint 8 143 millions d'EUR contre 8 938 millions d'EUR en 2002, tandis que les intérêts et les commissions sur emprunts se sont élevés à 6 935 millions d'EUR contre 7 966 millions d'EUR en 2002.

Globalement, les activités de trésorerie ont dégagé un revenu net de 553 millions d'EUR en 2003, soit 171 millions d'EUR de moins qu'en 2002 (724 millions d'EUR), ce qui représente un rendement global moyen de 2,93% en 2003 contre 3,55% en 2002.

La baisse, en valeur absolue, des revenus d'intérêt résultant des activités de trésorerie en 2003 s'explique principalement par une diminution des encours et par une baisse des taux à court terme. On trouvera au chapitre «Résultats de la gestion des liquidités» du présent Rapport financier une ventilation détaillée, par compartiment, de la trésorerie de la Banque.

Les charges administratives générales et les amortissements sur actifs corporels et incorporels se sont élevés au total à 267,4 millions d'EUR en 2003, ce qui représente une hausse de 9,5% par rapport à 2002 (244,2 millions d'EUR).

Suite aux décisions prises par le Conseil des gouverneurs à sa séance annuelle du 4 juin 2002, le capital souscrit a été porté à 150 milliards d'EUR, à compter du 1^{er} janvier 2003, après l'incorporation, en tant que capital souscrit et libéré, d'un montant de 1,5 milliard d'EUR par transfert de la Réserve supplémentaire, et l'augmentation des souscriptions des États membres de 48,5 milliards d'EUR.

Le 3 juin 2003, le Conseil des gouverneurs a décidé d'affecter comme suit le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, soit 1 293 866 980 EUR, montant obtenu après dotation de 25 000 000 EUR au Fonds pour risques bancaires généraux:

- (i) 130 321 808 EUR ont été déduits des fonds affectés aux opérations de capital-risque, après transfert du résultat net au titre de ces opérations au 31 décembre 2002;
- (ii) le solde, soit 1 424 188 788 EUR, a été versé au Fonds de réserve.

Les états financiers reflètent en outre la décision, adoptée par les gouverneurs le 10 décembre 2003, de transférer 750 millions d'EUR de la Réserve spéciale complémentaire pour augmenter de 250 millions d'EUR les fonds alloués au Mécanisme de financement structuré et de 500 millions d'EUR les fonds destinés aux opérations de capital-risque.

Agissant sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration recommande au Conseil des gouverneurs d'affecter comme suit le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, à savoir 1 423 504 110 EUR, montant obtenu après reprise de 55 000 000 EUR sur le Fonds pour risques bancaires généraux:

- versement de 1 358 751 325 EUR au Fonds de réserve dont la somme totale a atteint 10% du capital souscrit, à savoir 15 milliards d'EUR.
- versement de 64 752 785 EUR à la Réserve supplémentaire.

Par ailleurs, un montant de 113 702 592 EUR, obtenu après ajustement de la valeur d'opérations de capital-risque, a été transféré des fonds affectés aux opérations de capital-risque à la Réserve supplémentaire. Compte tenu de ce transfert, les fonds alloués aux opérations de capital-risque se montent à 1 755 066 872 EUR et la Réserve supplémentaire à 178 455 377 EUR.

Rapport du réviseur d'entreprises

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les principes généraux des Directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants:

- Bilan
- Situation de la section spéciale
- Compte de profits et pertes
- Capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice
- État des souscriptions au capital de la Banque
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux états financiers.

Luxembourg, le 2 mars 2004

ERNST & YOUNG
Société Anonyme



Kenneth A. HAY

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports, et noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers;
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne,

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 2 mars 2004,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

s'est assuré que les opérations de la Banque ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur;

confirme que les états financiers, composés du bilan, de la situation de la section spéciale, du compte de profits et pertes, des capitaux propres et de l'affectation du résultat de l'exercice, de l'état des souscriptions au capital, du tableau des flux de trésorerie ainsi que de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 31 mars 2004

Le Comité de vérification



C. NACKSTAD



M. HARALABIDIS



M. COLAS

Facilité d'investissement

États financiers

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2003
Créances sur les établissements de crédit	
a) remboursables à vue	0
b) autres créances (Note D)	67 473
Actions et autres titres à revenu variable	
Investissements dans des sociétés de capital-risque (note C)	3 693
Capital souscrit non versé	133 487
Total de l'actif	204 653

PASSIF	31.12.2003
Capital de la Facilité	
Capital souscrit (note F)	205 000
Perte de l'exercice	- 347
Total du passif	204 653

POSTES HORS BILAN

	31.12.2003
Engagements	
Relatifs aux investissements dans des sociétés de capital-risque	52 010
Prêts non décaissés (note E)	
a) établissements de crédit	40 000
b) clientèle	44 100
	136 110

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

pour la période s'achevant le 31 décembre 2003 (en milliers d'euros)

	31.12.2003
Résultat sur opérations financières (Note G)	- 347
Perte pour la période	- 347

Les notes entre parenthèses renvoient à l'annexe aux états financiers.

FACILITÉ D'INVESTISSEMENT

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2003

Note A – Généralités

La Facilité d'investissement (la «Facilité») a été établie en vertu de l'Accord de Cotonou (l'«Accord») sur la coopération et l'aide au développement qui a été négocié entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique («les États ACP»), d'une part, et l'Union européenne et ses États membres au 23 juin 2000, d'autre part.

La Facilité est gérée par la Banque européenne d'investissement («la BEI» ou «la Banque»). Aux termes de l'Accord, un montant de 2 200 millions d'EUR au maximum peut être affecté au financement de la Facilité. Dans le cadre de l'Accord, la BEI gère aussi des prêts accordés sur ses ressources propres. L'ensemble des autres ressources et instruments financiers prévus à l'Accord sont administrés par la Commission européenne.

Les présents états financiers ne portent que sur les opérations de la Facilité. Par une décision du Conseil en date du 8 avril 2003, les États membres ont accepté de couvrir l'intégralité des coûts encourus par la Banque au titre de la gestion de la Facilité. Ces coûts ne figurent donc pas dans les présents états financiers. Les intérêts sur les dépôts bancaires placés par la Facilité auprès de la BEI ne sont pas comptabilisés par la Facilité, car ils sont payables directement à la Commission européenne.

Note B – Principes comptables essentiels

B.1. Normes comptables

Les présents états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 (modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001) concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers (la «directive»).

B.2. Bases de conversion

Les comptes de la Facilité sont libellés en euros.

Aux fins de la présentation des états financiers, les éléments d'actif et de passif ainsi que les postes hors bilan libellés en devises sont convertis en euros sur la base des taux de change au comptant en vigueur à la date du bilan; toutefois, pour les prêts ou participations exprimés dans des devises autres que l'euro, on a utilisé, pour convertir les versements effectués dans ces devises, les taux en vigueur à la date de paiement effective.

Les comptes de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont portés au compte de profits et pertes.

B.3. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

B.4. Actions et autres titres à revenu variable

B.4.1. Investissements dans des sociétés de capital-risque

Les investissements dans des sociétés de capital-risque représentent des actions et autres titres à revenu variable acquis pour de longues durées dans le cours normal des activités de la Facilité; ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial.

Sur la base des rapports fournis par les gestionnaires de fonds jusqu'à la date du bilan, les investissements de capital-risque sont évalués ligne par ligne sur la base de la moins élevée des deux valeurs suivantes: coût d'acquisition ou valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut toute plus-value latente pouvant exister dans ce portefeuille.

On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui figure dans le rapport le plus récent, soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par la Facilité soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur de la part à la même date telle que calculée par le gestionnaire de fonds concerné. Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la dernière VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable.

Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives liées à des fonds de capital-risque ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan ne sont pas prises en compte dans le calcul de la VNI attribuable.

B.5. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes stipule que les avoirs, revenus et autres biens des Communautés sont exonérés de tous impôts directs.

Note C – Actions et autres titres à revenu variable (en milliers d'euros)

	Prix d'achat en début de période	Acquisitions	Cessions	Ajustements de change	Prix d'achat en fin de période	Corrections de valeur cumulées en fin de période	Report en fin d'exercice
Investissements dans des sociétés de capital-risque:	0	4 127	0	(434)	3 693	0	3 693

Note D – Créances sur les établissements de crédit (en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2003, les créances sur les établissements de crédit étaient les suivantes:

Dépôts à terme:	À moins de 3 mois
Banque européenne d'investissement (*)	67 473
	67 473

(*): Conformément aux principes de la Facilité et au Règlement financier applicable au 9^e Fonds européen de développement, les fonds reçus par la BEI pour le compte de la Facilité sont portés au crédit d'un compte ouvert au nom de la Commission. Les intérêts afférents à ces dépôts ne sont pas comptabilisés par la Facilité mais sont payables par la BEI à la Commission européenne.

Note E – État résumé des prêts et des garanties au 31 décembre 2003 (en milliers d'euros)

Ventilation du total des prêts accordés ⁽¹⁾	à des établissements de crédit en tant qu'intermédiaires	directement aux bénéficiaires finals ⁽²⁾	Total 2003
Partie décaissée	0	0	0
Prêts non décaissés	40 000	44 100	84 100
Total des prêts accordés	40 000	44 100	84 100

(1): Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser.

(2): Dont 37,3 millions d'EUR de prêts subordonnés.

Note F – Capital souscrit (en euros)

Le capital souscrit de la Facilité d'investissement s'élève à 205 millions d'EUR, dont 71,5 millions d'EUR ont été appelés et sont versés. État des souscriptions au capital au 31 décembre 2003:

États membres	Capital souscrit	Capital non versé	Capital versé
Autriche	5 432 500	3 312 500	2 120 000
Belgique	8 036 000	4 900 000	3 136 000
Danemark	4 387 000	2 675 000	1 712 000
Finlande	3 034 000	1 850 000	1 184 000
France	49 815 000	37 665 000	12 150 000
Allemagne	47 888 000	29 200 000	18 688 000
Grèce	2 562 500	1 562 500	1 000 000
Irlande	1 271 000	775 000	496 000
Italie	25 707 000	15 675 000	10 032 000
Luxembourg	594 500	449 500	145 000
Pays-Bas	10 701 000	6 525 000	4 176 000
Portugal	1 988 500	1 503 500	485 000
Espagne	11 972 000	7 300 000	4 672 000
Suède	5 596 500	4 231 500	1 365 000
Royaume-Uni	26 014 500	15 862 500	10 152 000
TOTAL	205 000 000	133 487 000	71 513 000

Note G – Résultat sur opérations financières

Les fonds investis dans des opérations de capital-risque ont été décaissés et sont libellés en dollars É.-U.; la perte de change enregistrée résulte de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro entre la date du décaissement et la clôture de l'exercice (voir la note B.2 sur la politique de conversion des monnaies).

Au 31 décembre 2003, le résultat des opérations financières se présentait comme suit:

	euros
Pertes de change latentes	- 433 673
Gains de change réalisés	86 891
	- 346 782

Rapport du réviseur d'entreprises

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2003 relatifs au premier exercice comptable clos à cette date, qui accompagnent le présent rapport. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers donnent, en conformité avec les principes généraux de la Directive de l'Union européenne concernant les comptes annuels des banques et autres établissements financiers, une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de ses opérations pour le premier exercice comptable se terminant à cette date.

Luxembourg, le 2 mars 2004

ERNST & YOUNG
Société Anonyme



Kenneth A. HAY

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de la première période d'activité, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification ²

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports, et noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers;
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne;

et

- vu les états financiers pour la période close le 31 décembre 2003, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 2 mars 2004,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

s'est assuré que les opérations de la Facilité d'investissement ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur;

confirme que les états financiers, composés du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de ses opérations pour la période close à cette date.

Luxembourg, le 31 mars 2004

Le Comité de vérification



C. NACKSTAD



M. HARALABIDIS



M. COLAS

²⁾ L'Article 112 du Règlement financier applicable au 9^e Fonds européen de développement stipule que les opérations dont la Banque européenne d'investissement assure la gestion font l'objet des procédures de contrôle et de décharge prévues par les Statuts de la Banque pour l'ensemble de ses opérations. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration ci-dessus.



FEI

États financiers

<i>PASSIF</i>	Notes	2003	2002
Dettes diverses	4.1	1 758 283	3 438 016
Comptes de régularisation	4.2	16 006 738	15 955 426
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour garanties	4.3	27 454 593	25 522 421
Provisions pour pensions et obligations similaires	4.4	2 702 122	550 000
Autres provisions		1 976 360	1 780 033
		<u>32 133 075</u>	<u>27 852 454</u>
Capital	4.5		
souscrit		2 000 000 000	2 000 000 000
non appelé		-1 600 000 000	-1 600 000 000
		<u>400 000 000</u>	<u>400 000 000</u>
Primes d'émission d'actions		12 770 142	12 770 142
Réserve statutaire	4.6	58 367 050	54 613 022
Bénéfice reporté	4.6	76 402 471	68 886 360
Résultat de l'exercice financier	4.6	19 737 700	18 770 140
		<u>617 175 459</u>	<u>602 285 560</u>
Total du passif			

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties au titre de prêts accordés par des tiers	5.1		
tirées		2 768 008 277	2 642 723 393
non tirées		204 503 824	420 280 619
		<u>2 972 512 101</u>	<u>3 063 004 012</u>
Engagements	5.3	82 747 480	75 512 464
Actifs détenus pour le compte de tiers	5.4	227 920 889	210 683 007
Opérations fiduciaires	5.5	6 714 836 258	5 109 410 869
	5.6	<u>9 998 016 728</u>	<u>8 458 610 352</u>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

de l'exercice clos le 31 décembre 2003 (en euros)

	<i>Notes</i>	2003	2002
Intérêts et produits assimilés nets	6.1	22 451 050	23 837 716
Revenus d'opérations sur titres			
Revenus d'investissements dans des sociétés de capital-risque		126 868	1 943 526
Revenus de commissions	6.2	24 463 235	20 575 145
Bénéfice net / (perte nette) sur opérations financières	6.3	- 1 632 761	- 403 108
Autres produits d'exploitation		221 713	24 780
Charges administratives générales:			
Frais de personnel:			
- salaires et traitements	6.4	- 6 704 911	- 6 682 869
- cotisations sociales			
dont: 541 205 EUR au titre des pensions (2002: 338 662 EUR)		- 810 554	- 411 537
		<u>- 7 515 465</u>	<u>- 7 094 406</u>
Autres charges administratives		- 3 219 950	- 4 216 928
		<u>- 10 735 415</u>	<u>- 11 311 334</u>
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels		- 348 031	- 384 189
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	3.3	- 10 922 598	- 11 340 972
Dotation à la provision pour garanties	4.3	- 3 736 361	- 3 621 424
Dotation à la provision pour fonds de pension	6.5	- 150 000	- 550 000
Résultat de l'exercice financier		<u>19 737 700</u>	<u>18 770 140</u>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents comptes annuels.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

au 31 décembre 2003 (en euros)

	2003	2002
Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation:		
Résultat de l'exercice financier	19 737 700	18 770 140
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels	348 031	384 188
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	12 496 651	11 559 964
Variation nette des provisions pour garanties	1 932 172	1 210 811
Variation des provisions pour pensions et obligations similaires	2 152 122	550 000
Résultat des activités d'exploitation	36 666 676	32 475 103
Variations autres éléments d'actif	- 2 729 426	1 608 974
Variation comptes de régularisation – actif	- 680 546	719 911
Variation dettes et provisions diverses	- 1 483 406	2 087 340
Variation comptes de régularisation – passif	51 312	409 790
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	31 824 610	37 301 118
Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement		
Variation des immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 115 960	-155 274
Variation actions et autres titres à revenu variable	- 23 061 357	- 12 436 962
Variation titres de créance et autres titres à revenu fixe	27 780 058	- 1 814 805
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	3 602 741	- 14 407 041
Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources		
Dividendes versés	- 7 500 000	- 15 600 000
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	- 7 500 000	- 15 600 000

	2003	2002
État de la trésorerie:		
Liquidités bancaires et encaisse à l'ouverture de l'exercice	26 195 881	18 901 804
Flux de trésorerie nets attribuables aux:		
activités d'exploitation	31 824 610	37 301 118
activités d'investissement	3 602 741	-14 407 041
activités de collecte de ressources	- 7 500 000	- 15 600 000
Liquidités bancaires et encaisse à la clôture de l'exercice	54 123 232	26 195 881

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents comptes annuels.

1. Généralités

Le FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT (ci-après «le Fonds») est une institution financière internationale qui a été créée le 14 juin 1994.

La mission première du Fonds est de contribuer, tout en assurant une rentabilité adéquate de ses fonds propres, à la réalisation des objectifs communautaires au travers des activités suivantes:

- l'octroi de garanties,
 - l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital,
 - l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties,
- et
- des activités connexes.

Le Fonds est un partenariat dont les membres sont la Banque européenne d'investissement (ci-après «la BEI»), l'Union européenne représentée par la Commission des Communautés européennes (ci-après «la Commission»), et un groupe d'institutions financières des États membres de l'Union européenne et de certains pays adhérents ou en voie d'adhésion. Les membres du Fonds ne sont responsables des obligations de celui-ci qu'à concurrence de leur quote-part du capital souscrit non versé.

L'exercice financier du Fonds s'étale du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Comme il est précisé à la note 4.5, la BEI détient la majorité des parts du capital du FEI. Le Fonds est par conséquent inclus dans les comptes consolidés du groupe BEI. Pour obtenir ces comptes consolidés, prière de s'adresser au siège de la BEI, 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg.

2. Principes comptables et présentation des comptes annuels

2.1 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels du FEI sont établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986, telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 et par la directive 2003/51/CE du 18 juin 2003 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Les comptes annuels ont été établis conformément à la méthode du coût historique, selon les principes comptables exposés ci-dessous.

Le Fonds a adapté les informations qu'il fournit concernant les actifs inscrits à son bilan de manière à se conformer pleinement aux directives susmentionnées. Les données à comparer ont été retraitées en conséquence.

2.2 Évaluation des soldes et transactions en devises

Le capital-actions du Fonds est libellé en euros (EUR) et les livres comptables sont tenus dans cette monnaie.

Les postes non monétaires libellés en devises, qui comprennent les «actifs incorporels» et les «actifs corporels et autres immobilisations», sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date de la transaction (coût historique).

Les postes monétaires, qui comprennent tous les autres postes de l'actif, du passif et les engagements hors bilan libellés dans une monnaie autre que l'euro, sont comptabilisés au taux de change à la clôture tel qu'indiqué par la Banque centrale européenne à la date de la clôture des comptes annuels.

Les produits et les charges en devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les autres différences de change résultant de la conversion de postes monétaires sont inscrites au compte de profits et pertes de la période où elles sont constatées.

2.3 Titres de créance et autres titres à revenu fixe

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe ont été classés et évalués comme suit:

- les obligations à taux variable dont l'échéance est supérieure à un an et les bons à taux fixe autres que le papier commercial sont inclus dans le «Portefeuille d'investissement» et évalués sur la base de la moins élevée des deux valeurs suivantes: le coût d'acquisition ou la valeur de marché, étalés linéairement dans les deux cas.
- les obligations à taux variable et le papier commercial dont l'échéance est inférieure à un an sont inclus dans le «Portefeuille court terme» et enregistrés à leur valeur nominale.

Les primes sur la valeur à l'échéance et les décotes sur la valeur des titres à l'échéance sont inscrites au compte de profits et pertes en tranches égales sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance. L'amortissement cumulé net des primes et décotes à partir de la date d'acquisition est inscrit au poste «Comptes de régularisation» à l'actif et au passif du bilan.

2.4 Investissements dans des sociétés de capital-risque

Les participations dans des sociétés de capital-risque sont incluses dans le poste «Actions et autres titres à revenu variable». Elles sont acquises pour de longues durées dans le cours normal des activités du Fonds et figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial.

Sur la base des évaluations fournies par les gestionnaires de fonds jusqu'à la date du bilan, les investissements de capital-risque sont enregistrés ligne par ligne en fonction de la moins élevée des deux valeurs suivantes: la valeur d'acquisition ou la valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut du calcul toute plus-value latente attribuable au titre de ce portefeuille.

On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui ressort du compte rendu le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par le Fonds, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur exacte de la participation du FEI à la même date telle que calculée par le gestionnaire concerné.

Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable.

Les investissements dans des fonds de capital-risque ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan sont pris en compte selon ce principe. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives liées à ces fonds de création récente sont toutefois ignorées.

2.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement de logiciels qui sont capitalisés sur la base de critères spécifiques tels que l'identifiabilité des dépenses ou l'existence d'un avantage futur pour le Fonds.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur prix d'achat (y compris les coûts de développement), diminué des ajustements de valeur cumulés qui sont calculés comme suit en vue de l'amortissement linéaire de ces actifs sur leur durée de vie utile prévue:

	Durée de vie utile
Immobilisations incorporelles:	
Logiciels	2 à 5 ans
Logiciels mis au point par les services	3 ans

Immobilisations corporelles:

Immeubles	30 ans
Installations et matériel	3 à 10 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique et véhicules	3 ans

2.6 Provisions pour garanties

Les provisions relatives aux garanties ont été calculées conformément à la méthode présentée dans le manuel sur les directives en matière de risques de crédit approuvée par le Conseil d'administration le 4 décembre 2001. Les besoins de provisionnement sont ainsi évalués transaction par transaction et sur la base des notes de crédit.

À titre prospectif, pour les opérations signées depuis le 1^{er} janvier 2002, la provision est constituée sur les deux tiers de la durée de vie moyenne pondérée des garanties pour assurer une meilleure conformité avec le principe comptable de la juste valeur. Les opérations de garantie signées jusqu'au 31 décembre 2001 restent intégralement provisionnées.

2.7 Provisions pour pensions et obligations similaires

Le régime de retraite principal du Fonds européen d'investissement est un régime à prestations définies alimenté par des cotisations et couvrant l'ensemble du personnel. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant un régime de retraite à contributions définies. Toutes les cotisations du Fonds et des membres de son personnel sont transférées à la BEI qui en assure la gestion et les investit, conformément aux règles et principes qu'elle applique pour son propre régime de retraite. Les ressources transférées à ce titre à la BEI sont enregistrées à la rubrique «Autres éléments d'actif». Ces cotisations annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan du Fonds, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués périodiquement sur la base de la méthode des unités de crédit projetées («*projected unit credit method*»), l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la note 4.4. Les pertes ou les gains actuariels sont répartis sur la base de la moyenne de la durée résiduelle de vie active estimée du personnel.

2.8 Garanties au titre de prêts accordés par des tiers

Le montant des garanties émises représente l'engagement total, lequel désigne les tranches tirées et non tirées du principal des prêts sous-jacents ainsi que, le cas échéant, la valeur actualisée du flux des paiements d'intérêts futurs couverts par les garanties.

2.9 Intérêts et produits assimilés nets

Les produits d'intérêts et assimilés sont comptabilisés prorata temporis sur la base du rendement effectif de l'actif concerné.

Les primes sur les titres à revenu fixe qui sont amorties sur l'exercice, ainsi que les frais financiers et charges assimilées, sont déduits du montant brut des intérêts et produits assimilés.

2.10 Revenus de commissions

Les commissions préalables reçues pour le montage et l'octroi de garanties sont comptabilisées dès lors qu'une obligation légale a été contractée.

Les commissions de garanties reçues sont comptabilisées prorata temporis sur la durée de la garantie.

3. Précisions sur les postes d'actif

3.1 Liquidités bancaires et encaisse

La durée restant à courir sur les liquidités bancaires et l'encaisse se présente comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
À vue	24 123 231	11 195 881
À trois mois au maximum	30 000 000	15 000 000
	54 123 231	26 195 881

3.2 Titres de créance et autres titres à revenu fixe

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe se décomposent comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
Portefeuille court terme	50 500 000	74 862 446
Portefeuille d'investissement	428 434 830	431 852 442
	478 934 830	506 714 888

3.4 Variation des immobilisations

En euros

Rubriques	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Montant brut à la clôture de l'exercice	Ajustements de valeur cumulés à la clôture de l'exercice	Valeur comptable à la clôture de l'exercice
Titres de créance et autres titres à revenu fixe (*)	431 852 442	70 731 650	- 54 756 739	447 827 353	107 477	447 934 830
Actions et autres titres à revenu variable	63 789 635	24 748 128	- 1 686 771	86 850 992	- 26 980 979	59 870 013
Actifs incorporels	330 982	991 794	0	1 322 776	- 328 801	993 975
Actifs corporels et autres immobilisations dont:	6 278 238	124 166	0	6 402 404	- 1 688 318	4 714 086
a) Terrains et immeubles	5 161 380	0	0	5 161 380	- 1 009 618	4 151 762
b) Installations et matériel	267 457	62 040	0	329 497	- 148 043	181 454
c) Matériel de bureau	564 351	59 926	0	624 277	- 302 955	321 322
d) Matériel informatique	192 214	2 200	0	194 414	- 144 090	50 324
e) Véhicules	84 072	0	0	84 072	- 83 612	460
f) Autres immobilisations	8 764	0	0	8 764	0	8 764
Total	502 251 297	96 595 738	- 56 443 510	542 403 525	- 28 890 621	513 512 904

(*) Papier commercial exclu

L'enregistrement du papier commercial dans les comptes (à la rubrique «Portefeuille court terme») a été modifié. Le papier commercial est à présent inscrit à sa valeur nominale, les produits d'intérêts reportés étant enregistrés séparément, alors que, précédemment, les titres étaient comptabilisés à leur coût d'acquisition, avec enregistrement séparé des produits d'intérêts constatés par régularisation. Si cette méthode avait été appliquée, la valeur nominale du papier commercial détenu au 31 décembre 2002 aurait été de 75 300 000 EUR, au lieu d'un coût d'acquisition de 74 862 446 EUR, les produits reportés de 229 679 EUR et les produits constatés d'avance de 207 875 EUR.

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus par le Fonds sont tous inscrits à une cote officielle.

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe dont l'échéance est à moins d'un an se montent à 99 061 663 EUR. Si le papier commercial avait aussi été inclus dans cette catégorie en 2002, la valeur comparative aurait été de 130 056 739 EUR.

La valeur de marché des titres de créance et autres titres à revenu fixe est de 496 055 085 EUR (2002: 517 273 096 EUR).

Le Fonds participe en tant que prêteur au programme de prêt et d'emprunt de titres organisé par Euroclear et Clearstream. La valeur de marché des titres prêtés se montait à la clôture de l'exercice à 42 676 EUR (2002: 5 638 772 EUR).

3.3 Actions et autres titres à revenu variable

Le poste «Actions et autres titres à revenu variable» comprend les investissements dans des sociétés de capital-risque et se décompose comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
Montant décaissé net (valeur d'acquisition)	86 850 992	63 789 635
Ajustements de valeur	- 25 187 933	- 14 265 336
Perte de change latente	- 1 793 046	- 218 992
Valeur comptable nette	59 870 013	49 305 307

Les investissements dans des sociétés de capital-risque représentent des prises de participations dans leur capital et autres structures de financement connexes.

Les gains latents sur ces investissements, qui ne sont pas enregistrés dans les comptes, conformément à la méthode d'évaluation décrite à la note 2.4, se montent à 5 323 724 EUR (2002: 6 706 891 EUR).

Les pertes de change latentes provenant de la réévaluation des sociétés de capital-risque aux taux de clôture de l'exercice se montent à 1 793 046 EUR (2002: gain latent de 218 992 EUR). Conformément à la politique de provisionnement du Fonds, ce montant est comptabilisé dans la perte de change de l'exercice.

3.5 Autres éléments d'actif

Suite à la mise en place d'un nouveau régime de retraite en 2003 (voir note 2.7), le poste «Autres éléments d'actif» comprend les actifs du fonds de pension transférés à la BEI et que celle-ci gère et investit pour le compte du Fonds. Les mouvements pour l'exercice se présentent comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
Cotisations du Fonds et des membres de son personnel depuis mars 2003	633 138	0
Reprise sur régime de retraite antérieur	1 711 184	0
Dotations à un autre régime de retraite	- 199 500	0
Produits d'intérêts constatés d'avance sur ressources gérées par la BEI	74 208	0
Fonds pour risques (voir Note 6.5)	700 000	0
Actifs relatifs aux pensions gérées par la BEI	2 919 030	0
Autres créances	456 981	646 585
Total	3 376 011	646 585

3.6 Comptes de régularisation – actif

Les «Comptes de régularisation – actif» se décomposent comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
Intérêts à recevoir sur titres de créance	10 698 842	10 621 538
Produits à recevoir sur papier commercial	0	207 875
Intérêts à recevoir sur dépôts à terme	7 230	10 963
Commissions échues sur garanties	4 457 241	3 642 390
	15 163 313	14 482 767

Comme il est mentionné à la note 2.3, les décotes et primes sur les titres du «Portefeuille d'investissement» sont enregistrées en valeur nette. Le montant total de la décote à étaler sur le reste de la durée de ces titres était de 3 207 587 EUR au 31 décembre 2003 (2002: 3 136 606 EUR).

Comme il est mentionné à la note 3.2, la présentation du papier commercial a été modifiée, sans toutefois que cela ait une incidence sur le compte de profits et pertes. En l'absence de changement de présentation, le produit à recevoir sur papier commercial au 31 décembre 2002 aurait été égal à zéro.

4. Précisions sur les postes du passif

4.1 Dettes diverses

Les dettes se décomposent comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
Créanciers commerciaux et autres montants dus	1 540 957	3 433 813
Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note 4.4)	217 326	0
Comptes courants	0	4 203
	1 758 283	3 438 016

4.2 Comptes de régularisation – passif

Les comptes de régularisation au passif se présentent comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
Produits reportés sur garanties émises	11 776 781	11 421 152
Prime amortie sur «Portefeuille d'investissement»	4 171 580	4 534 274
Produits à recevoir sur papier commercial	58 377	0
	16 006 738	15 955 426

Comme il est mentionné à la note 2.3, les décotes et primes sont comptabilisées en valeur nette.

Comme il est mentionné à la note 3.2, la présentation du papier commercial a été modifiée. Si l'on avait appliqué la même méthode pour l'exercice précédent, le solde des produits reportés sur papier commercial aurait été de 229 679 EUR.

4.3 Provisions pour garanties

Les mouvements relatifs aux provisions pour pertes éventuelles sur le portefeuille de garanties sont retracés ci-après:

	2003 EUR	2002 EUR
Solde à l'ouverture de l'exercice financier	25 522 421	24 311 610
Dotations à la provision pour garanties PME	3 736 361	3 621 424
Utilisation de la provision	- 1 804 189	- 2 410 613
Solde à la clôture de l'exercice	27 454 593	25 522 421

Le solde de 27 454 593 EUR (2002: 25 522 421 EUR) se rapporte exclusivement au portefeuille de garanties PME sur risques propres du Fonds.

Le programme «Croissance et environnement», mis en œuvre par la Commission européenne et dont le risque de crédit est assumé par le Fonds, a nécessité le transfert de 1 114 495 EUR à la provision pour garanties pour l'exercice et de 1 708 634 EUR au titre de l'utilisation de la provision.

4.4 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les engagements en matière de prestations de retraite au 31 décembre 2003 ont été évalués en janvier 2004 par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul repose sur les hypothèses suivantes:

- un taux d'actualisation de 5,5 % pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière estimée à 4 %;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans;
- l'utilisation des tables actuarielles EVK/PRASA 90.

Sur la base des résultats de ce calcul actuariel, le Fonds a affecté des ressources à la provision pour pensions de façon que les engagements soient convenablement couverts.

Les provisions pour pensions et obligations similaires ont évolué comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
Provisions au 31 décembre 2002	550 000	0
Dotations de l'exercice	2 152 122	550 000
Provisions au 31 décembre 2003	2 702 122	550 000

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime à prestations définies alimenté par les cotisations de ses membres). Le montant correspondant de 217 326 EUR est enregistré au poste «Dettes diverses».

4.5 Capital

Le capital autorisé se monte à 2 milliards d'EUR; il est scindé en 2 000 actions d'une valeur nominale de 1 million d'EUR chacune.

Le capital-actions souscrit de 2 milliards d'EUR représentant 2 000 parts est appelé à hauteur de 400 millions d'EUR, soit 20 % du capital-actions souscrit.

Le capital-actions souscrit se répartit comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
Souscrit et versé (20 %)	400 000 000	400 000 000
Souscrit mais non encore appelé	1 600 000 000	1 600 000 000
Solde à la clôture de l'exercice	2 000 000 000	2 000 000 000

	2003 Nombre de parts	2002 Nombre de parts
Banque européenne d'investissement	1 192	1 215
Commission européenne	600	600
Institutions financières	208	185
	2 000	2 000

4.6 Réserve statutaire et bénéfice reporté

Aux termes de l'article 27 de ses Statuts, le Fonds est tenu d'affecter à une réserve statutaire 20 % au minimum de son bénéfice annuel net jusqu'à ce que le montant total de ladite réserve représente 10 % du capital souscrit. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

Un montant minimum de 3 947 540 EUR devra être affecté en 2004 au titre de l'exercice financier clos le 31 décembre 2003. Les mouvements des réserves et du bénéfice reporté sont détaillés ci-après (en euros):

	Réserve statutaire	Bénéfice reporté	Bénéfice de l'exercice
Solde à l'ouverture de l'exercice	54 613 022	68 886 360	18 770 140
Dividende versé			- 7 500 000
Autres affectations du résultat de l'exercice précédent	3 754 028	7 516 111	- 11 270 140
Résultat de l'exercice			19 737 700
Solde à la clôture de l'exercice	58 367 050	76 402 471	19 737 700

L'Assemblée générale des membres du Fonds du 28 avril 2003 a approuvé la distribution d'un dividende de 7 500 000 EUR au titre de l'exercice 2002 (2001: 15 600 000 EUR), soit 3 750 EUR par action.

5. Précisions sur les postes hors bilan

5.1 Garanties

5.1.1 Garanties PME

Les garanties émises au titre de prêts décaissés et de prêts non encore décaissés au bénéfice du débiteur sont ventilées ci-dessous en fonction de leur échéance:

	Montants décaissés EUR	Montants non décaissés EUR	Total 2003 EUR	Total 2002 EUR
5 ans au maximum	652 535 781	39 649 008	692 184 789	727 426 874
De 5 à 10 ans	387 037 032	98 020 100	485 057 132	718 302 144
De 10 à 15 ans	314 877 109	0	314 877 109	40 810 000
Plus de 15 ans	123 000 000	0	123 000 000	0
	1 477 449 922	137 669 108	1 615 119 030	1 486 539 018

Sur le total ci-dessus, des garanties à hauteur de 26 403 417 EUR (2002: 26 511 338 EUR) ont été émises en faveur de la BEI.

La portion des garanties émises et tirées comprend un montant de 26 426 858 EUR (2002: 24 577 968 EUR) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs couverts par des garanties.

5.1.2 Garanties réseaux transeuropéens (RTE)

Les opérations de garantie au titre des infrastructures RTE, complémentaires des activités de la BEI, ont été transférées à cette dernière. Le contrat correspondant a été signé le 7 décembre 2000 avec la BEI. La Banque jouit des avantages représentés par le portefeuille transféré, mais elle assume en dernier ressort le risque de crédit sur les transactions, le Fonds continuant simplement à faire fonction de garant officiel.

	Montants décaissés EUR	Montants non décaissés EUR	Total 2003 EUR	Total 2002 EUR
5 ans au maximum	422 723 506	29 061 188	451 784 694	519 385 959
De 5 à 10 ans	319 613 893	8 117 151	327 731 044	441 307 907
De 10 à 15 ans	283 160 195	24 340 252	307 500 447	275 789 066
Plus de 15 ans	265 060 761	5 316 125	270 376 886	339 982 062
	1 290 558 355	66 834 716	1 357 393 071	1 576 464 994

La portion des garanties émises et tirées comprend un montant de 32 940 834 EUR (2002: 38 266 134 EUR) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs couverts par des garanties.

5.2 Plafond statutaire applicable à l'ensemble des engagements au titre d'opérations de garantie

Aux termes de l'article 26 des Statuts du FEI, les engagements globaux de celui-ci au titre d'opérations de garantie, à l'exclusion des engage-

ments contractés par le Fonds pour le compte de tiers, ne peuvent excéder trois fois le montant du capital souscrit.

Compte tenu du niveau actuel du capital souscrit, le plafond s'établit à 6 000 000 000 EUR, pour un encours total de garanties qui est actuellement de 1 615 119 031 EUR (2002: 1 486 539 018 EUR).

Les garanties RTE gérées par le Fonds pour le compte et aux risques de la BEI (1 357 393 071 EUR) ne sont pas incluses dans le montant des garanties en cours susmentionné.

Conformément à l'article 12 et conjointement à ce que prévoit l'article 26 des Statuts du Fonds, le plafond appliqué actuellement pour les propres opérations de capital-risque du Fonds est de 50 % de ses ressources propres. Compte tenu des résultats de 2003, ce plafond s'établit à 279 698 682 EUR et le montant des engagements au titre d'opérations de capital-risque à 192 195 305 EUR (2002: 162 818 519 EUR).

5.3 Engagements

Les engagements représentent des investissements dans des sociétés de capital-risque engagés mais non encore décaissés à hauteur de 82 747 480 EUR (2002: 75 512 464 EUR).

5.4 Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom du FEI mais au bénéfice de la Commission et de la BEI. Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission et à la BEI tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque programme.

Dans le cadre du projet pilote «Croissance et environnement», le FEI fournit aux intermédiaires financiers, à titre gratuit, une garantie pour des prêts accordés aux PME à l'effet de financer des investissements favorisant la protection de l'environnement. Le risque associé à cette garantie est assumé en dernier ressort par le Fonds et la commission de garantie est financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME et du volet «Garanties» du programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises, le Fonds est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du MET – Création d'entreprises et du volet consacré aux prises de participations («MAP Equity») du programme pluriannuel pour les entreprises, le Fonds est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action «Capital d'amorçage» vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements en matière de capital d'amorçage.

Dans le cadre de ses activités de capital-risque, le FEI gère, pour le compte et aux risques de la BEI, les premier et deuxième volets du Mécanisme européen pour les technologies (MET-1 et MET-2), qu'il a mis en œuvre à partir de 1998.

En outre, dans le cadre du «Mandat capital-risque» qui a fait l'objet d'une convention signée avec la BEI en 2000, le FEI a repris le portefeuille d'opérations de capital-risque existantes de la BEI, des investissements complémentaires étant financés au titre de l'initiative «Innovation 2000» lancée par la BEI.

	2003 EUR	2002 EUR
Projet pilote «Croissance et environnement»	5 192 134	6 714 312
Mécanisme de garantie pour les PME	113 120 994	105 795 347
MET – Création d'entreprises	41 337 877	43 035 289
Action «Capital d'amorçage»	102 570	100 337
Volet «Garanties» du programme pluriannuel pour les entreprises (*)	17 965 961	5 868 191
Volet «Participations» du programme pluriannuel pour les entreprises (*)	26 737 605	18 103 597
Comptes fiduciaires Commission (**)	204 457 141	179 617 073
Comptes fiduciaires BEI	23 463 748	31 065 934
	227 920 889	210 683 007

(*) Les données ci-dessus ne comprennent pas les positions nettes sur opérations de capital-risque, soit 56 706 333 EUR pour le MET – Création d'entreprises (2002: 46 704 169 EUR) et 2 987 831 EUR pour le volet «Participations» du

programme pluriannuel pour les entreprises (MAP Equity Facility) (2002: 860 000 EUR), prises pour le compte de la Commission et enregistrées au poste 5.5.

(**) Ces comptes comprennent les liquidités bancaires, les soldes marchés monétaires, les investissements dans des titres à leur valeur nominale et les produits et charges correspondants. Ils ne représentent pas une évaluation finale des programmes concernés.

5.5 Opérations fiduciaires

Conformément à l'article 28 de ses Statuts, le Fonds acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom mais pour le compte et aux risques de la BEI et de la Commission, sur la base d'accords fiduciaires et de gestion conclus avec la BEI – Mécanisme européen pour les technologies, MET-2 et Transfert, mise en œuvre et gestion d'investissements en capital-risque (Mandat capital-risque) – et avec la Commission (MET – Création d'entreprises, volet «Participations» du programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises et «Action capital d'amorçage»).

Le Fonds est également habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci (Mécanisme de garantie pour les PME et volet «Garanties» du programme pluriannuel pour les entreprises). Cependant, les programmes communautaires ne représentent qu'une fraction des totaux signés indiqués ci-après, à concurrence de la dotation budgétaire approuvée.

Les opérations de fiducie réalisées en vertu des accords fiduciaires et de gestion se décomposent comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
Garanties engagées pour le compte de la Commission		
Au titre du Mécanisme de garantie PME		
Tirées (*)	2 357 520 172	1 937 501 373
Non tirées	118 187 749	588 568 708
Au titre du volet «Garanties» du programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises		
Tirées (*)	221 663 587	0
Non tirées	1 730 523 681	295 358 333
Participations prises pour le compte de la Commission		
Au titre du MET – Création d'entreprises:		
Tirées (**)	71 467 113	62 100 589
Non tirées	38 459 119	52 956 823
Au titre du volet «Participations» du programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises		
Tirées (**)	2 987 831	860 000
Non tirées	10 947 169	8 440 000
Action «Capital d'amorçage»		
Tirées (**)	0	0
Non tirées	300 000	0
Participations prises pour le compte de la BEI		
Au titre du Mandat capital-risque BEI		
Tirées (**)	961 354 057	808 774 334
Non tirées	980 586 565	1 109 821 666
Au titre du Mécanisme européen pour les technologies		
Tirées (**)	135 870 967	123 312 774
Non tirées	84 968 248	121 716 270
	6 714 836 258	5 109 410 869

(*) Ces montants sont évalués selon la méthode décrite à la note 2.8.

(**) Ces montants sont évalués sur la base de la valeur d'acquisition. Suivant la méthode d'évaluation décrite à la note 2.4.

- en ce qui concerne les investissements réalisés pour le compte de la BEI, l'ajustement de valeur est estimé à 264 806 802 EUR (2002: 150 682 608 EUR), soit une valeur ajustée nette de 832 418 222 EUR (2002: 781 404 500 EUR);
- en ce qui concerne les investissements réalisés pour le compte de la Commission, l'ajustement de valeur est estimé à 24 156 284 EUR (2002: 11 740 217 EUR), soit une valeur ajustée nette de 50 298 660 EUR (2002: 51 220 372 EUR).

5.6 Engagements FEI inclus dans les postes hors bilan

Sur le total hors bilan de 9 997 485 155 EUR (2002: 8 458 610 352 EUR), le Fonds n'assume le risque de crédit de dernier ressort que sur les opérations suivantes:

	2003 EUR	2002 EUR
Garanties émises		
Tirées	1 477 449 922	1 172 558 275
Non tirées	137 669 108	313 980 743
	1 615 119 030	1 486 539 018
Engagements au titre d'opérations de capital-risque	82 747 480	75 512 464
	1 697 866 510	1 562 051 482

6. Informations détaillées sur le compte de profits et pertes

6.1 Intérêts et produits assimilés nets

Les intérêts et produits assimilés nets se décomposent comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
Intérêts à recevoir sur titres de créance	23 070 334	24 043 112
Intérêts à recevoir sur dépôts à terme	482 993	977 035
Intérêts sur comptes courants bancaires	- 9	207
Prime amortie sur «Portefeuille d'investissement»	- 1 272 405	- 1 287 799
Intérêts sur pensions	74 208	0
Frais financiers et charges assimilées	95 929	105 162
	22 451 050	23 837 716

Comme il est mentionné à la note 2.3, les décotes et primes sur les titres du «Portefeuille d'investissement» sont enregistrées en valeur nette.

6.2 Revenus de commissions

Les revenus de commissions se répartissent comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
Commissions de garantie sur prêts décaissés	10 625 220	6 808 298
Commissions de garantie sur prêts non encore décaissés	177 949	159 355
Commissions préalables au titre de garanties émises	173 106	1 031 390
Commission au titre du MET	2 034 918	2 017 855
Commission au titre du MET – Création d'entreprises	604 157	1 253 390
Commission au titre du Mécanisme de garantie PME	4 679 957	3 912 173
Commission au titre du volet «Garanties» du programme pluriannuel pour les entreprises	582 989	250 000
Commission au titre du volet «Participations» du programme pluriannuel pour les entreprises	263 300	400 500
Commission «Action capital d'amorçage»	10 500	0
Commission au titre du Mandat capital-risque BEI	5 301 139	4 732 188
Autres commissions	10 000	9 996
	24 463 235	20 575 145

6.3 Bénéfice net / (perte nette) sur opérations financières

Le poste bénéfice net (perte nette) sur opérations financières correspond principalement à des pertes sur opérations de change de 1 740 238 EUR (2002: 403 108 EUR), dont 1 574 054 EUR de perte latente après réévaluation de change sur le portefeuille de capital-risque (2002: 218 992 EUR).

6.4 Salaires et traitements

Le poste «Salaires et traitements» comprend des dépenses de 2 955 016 EUR (2002: 2 723 249 EUR) au titre du personnel en détachement de la BEI.

6.5 Dotation aux provisions pour pensions et obligations similaires

À sa réunion du 3 décembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé le principe de la création d'un fonds de pension à prestations définies en remplacement du régime à contributions définies alors en vigueur. Sur l'avis d'un actuaire indépendant, un fonds pour risques a été créé et doté pour 2003 de 150 000 EUR (2002: 550 000 EUR). On se reportera également aux notes 2.7, 3.5 et 4.4.

7. Personnel

À la clôture de l'exercice, l'effectif (y compris 14 employés détachés de la BEI (2002: 15), dont l'un est le directeur général du Fonds) se décomposait comme suit:

	2003	2002
Directeur général	1	1
Employés	67	57
Total	68	58
Effectif moyen pour l'exercice	63	55

Sont également pris en compte dans le total ci-dessus trois membres du Fonds détachés auprès de la BEI (2002: 0).

8. Transactions avec entités liées

8.1 Banque européenne d'investissement

Les montants inclus dans les états financiers et concernant la Banque européenne d'investissement se présentent comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
ACTIF		
Comptes de régularisation – actif	1 340 682	1 284 491
Autres éléments d'actif	2 919 030	0
PASSIF		
Dettes diverses	1 486 949	3 602 083
Autres provisions	947 500	613 058
Comptes de régularisation – passif	220 004	230 004
Capital versé	238 400 000	243 000 000
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garanties tirées	1 003 774 163	1 179 728 051
Garanties non tirées	34 377 311	27 937 615
Actifs détenus pour le compte de tiers	23 463 748	31 065 934
Investissements de capital-risque décaissés	1 097 225 024	932 087 108
Investissements de capital-risque non décaissés	1 065 554 813	1 231 537 936
PRODUITS		
Commissions de gestion	7 336 057	6 760 039
CHARGES		
Salaires et traitements	2 955 016	2 723 249
Dépenses en technologies de l'information	779 741	1 450 000
Services	526 424	938 918

8.2 Commission des Communautés européennes

Les montants inclus dans les états financiers et concernant la Commission des Communautés européennes se présentent comme suit:

	2003 EUR	2002 EUR
ACTIF		
Comptes à recevoir	1 881 038	1 694 365
PASSIF		
Comptes à verser	0	25 035
Commissions différées	8 823 358	11 190 721
Capital versé	120 000 000	120 000 000
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garanties tirées	2 579 183 759	1 937 501 373
Garanties non tirées	1 848 711 430	883 927 041
Actifs détenus pour le compte de tiers	204 457 141	179 617 073
Investissements de capital-risque décaissés	74 454 943	62 960 589
Investissements de capital-risque non décaissés	49 406 288	61 396 823
PRODUITS		
Commissions de gestion	6 140 903	5 816 063
Commissions perçues	3 218 682	3 027 344
CHARGES		
Commissions de gestion de trésorerie	35 842	53 468

Les commissions reçues dans le cadre du projet «Croissance et environnement» sont structurées de manière à couvrir les risques et les dépenses qui sont à la charge du Fonds (voir note 4.3).

8.3 Autres entités liées

Les participations dans des fonds de capital-risque détenues par le FEI ne sont pas à considérer comme relevant des «entités liées» car l'objectif poursuivi n'est pas d'exercer un contrôle sur les politiques financière et opérationnelle des gestionnaires des fonds.

9. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes s'applique au Fonds, ce qui signifie que les avoirs, revenus et autres biens du Fonds sont exonérés de tous impôts directs.

Les résultats de l'exercice

Le FEI enregistre pour 2003 un résultat net de 19,7 millions d'EUR, après ajustements de valeur sur opérations de capital-risque à hauteur de 10,9 millions d'EUR et dotation nette aux provisions pour garanties de 3,7 millions d'EUR. Les ajustements de valeur et la dotation nette aux provisions pour garanties de l'exercice précédent étaient de niveau comparable, soit respectivement 11,3 millions d'EUR et 3,6 millions d'EUR.

Sur un résultat d'exploitation brut de 47,3 millions d'EUR, en hausse de 1,9 %, 47,5 % proviennent de produits sur placements financiers et 51,7 % de commissions sur opérations (2002: 51,4 % et 44,4 % respectivement).

Les ajustements de valeur sur les opérations de capital-risque réalisées sur ressources propres totalisent 25,2 millions d'EUR à la clôture de l'exercice. Un ajustement complémentaire de 1,6 million d'EUR a été effectué au titre des pertes de change latentes sur opérations de capital-risque. À la clôture de l'exercice, le montant total des provisions pour garanties s'établit à 27,5 millions d'EUR.

L'exercice 2003 a vu la création d'un nouveau poste, enregistré pour 2,9 millions d'EUR: le régime de retraite à prestations définies, assorti d'un régime complémentaire volontaire de prévoyance.

À la clôture de l'exercice, les capitaux propres se montent à 540 millions d'EUR, y compris la réserve statutaire, d'un montant de 58,4 millions d'EUR, en hausse de 2,1 % par rapport à 2002.

Le total des engagements de bilan et hors bilan s'est accru de 18,2 %, passant de 8 459 millions d'EUR au 31 décembre 2002 à 9 997 millions d'EUR au 31 décembre 2003, ce qui est dû principalement à de nouvelles opérations de fiducie.

Les informations fournies sur les postes d'actif du bilan ont été adaptées de manière à respecter pleinement les directives concernant les comptes annuels des banques et autres établissements financiers.

Rapport des réviseurs indépendants

Collège des commissaires aux comptes
FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT
43, avenue J. F. Kennedy
L-2968 Luxembourg

Suite à notre nomination par le Collège des commissaires aux comptes, nous avons vérifié les comptes annuels du FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT, ci-joints, pour l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de nos travaux de révision, une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants qui justifient les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des comptes annuels ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble de ces derniers. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les directives du Conseil de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres institutions financières, une image fidèle de la situation financière du FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT au 31 décembre 2003, ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Réviseur d'Entreprises
représenté par



Pierre Krier

Luxembourg, le 17 février 2004

Rapport du Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes, constitué en vertu de l'Article 22 des Statuts,

- agissant conformément aux normes habituelles de la profession de vérificateur des comptes,
- ayant étudié les livres comptables et les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant examiné le rapport établi par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'entreprises, en date du 17 février 2004,


vu les articles 17, 18 et 19 du Règlement intérieur,

confirme par la présente

- que les opérations du Fonds ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts, le Règlement intérieur et les orientations et directives adoptées de manière ponctuelle par le Conseil d'administration;
- que le bilan et le compte de profits et pertes du Fonds donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice considéré.

Luxembourg, le 17 février 2004

LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



HENK KROEZE



M. HARALABIDIS



SYLVAIN SIMONETTI

Contrôle et évaluation

Comité de vérification – Le Comité de vérification est l'un des quatre organes directeurs de la Banque européenne d'investissement. Indépendant des instances de gestion et de contrôle de la Banque, il s'assure que les opérations de la Banque ont été menées en conformité avec les procédures prévues dans ses Statuts et dans le Règlement intérieur, et vérifie la régularité de ses livres. Il approuve les états financiers de la Banque et de la Facilité d'investissement ainsi que les états financiers consolidés du Groupe de la Banque européenne d'investissement, lequel comprend la Banque et le Fonds européen d'investissement. Le Conseil des gouverneurs prend note du Rapport du Comité de vérification et de ses conclusions, ainsi que des Déclarations du Comité (portant sur les états financiers consolidés et non consolidés ainsi que sur ceux de la Facilité d'investissement), avant d'approuver le Rapport annuel du Conseil d'administration.

En 2003, le Comité de vérification a examiné les états financiers, les dispositifs de gestion internes, les politiques comptables et les contrôles financiers internes. Il s'est réuni avec des représentants des autres organes directeurs et avec des responsables de la Banque; et il a coordonné et examiné les travaux des services d'audit interne et externe. Le Comité de vérification a également examiné le travail des auditeurs externes, pour vérifier que leur relation avec la Banque demeure objective et professionnelle.

En 2003, sous l'étroite supervision du Comité de vérification, la Banque a poursuivi le renforcement de ses structures de contrôle, comme l'a recommandé le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Banque des règlements internationaux – BRI) dans les règles et principes de bonne gestion bancaire, internationalement reconnus, qui figurent dans le «Cadre des systèmes de contrôle interne dans les organismes bancaires».

Auditeurs externes – Les auditeurs externes indépendants font directement rapport au Comité de vérification qu'ils tiennent informé, chaque année, de leur programme de travail et de la coordination de leurs activités avec celles de l'Audit interne de la Banque. Le cabinet Ernst & Young a été nommé par le Comité de vérification en 1997, après consultation avec le Comité de direction de la Banque. Son contrat expirera à la fin

de 2004. Aux termes de ce contrat, les auditeurs externes ne sont pas autorisés à effectuer pour le compte de la Banque des tâches autres que des audits.

Audit interne – Fonction au service de tous les niveaux de gestion du groupe de la Banque, et agissant avec les garanties d'indépendance et de normes professionnelles que lui confère sa Charte, révisée en 2001, l'Audit interne examine et évalue la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne ainsi que les procédures y afférentes. Il est également chargé de mettre en place un cadre de contrôle interne fondé sur les directives émises par la BRI. C'est ainsi que l'Audit interne analyse et teste, sur un cycle de deux à cinq ans, les contrôles existant dans les secteurs critiques de l'activité bancaire, des technologies de l'information et de l'administration. Dans le cadre des procédures internes de lutte contre la fraude, le chef de l'Audit interne a autorité pour mener des enquêtes. La Banque peut également avoir recours à une assistance ou à des experts extérieurs selon les besoins de l'enquête, y compris aux services de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

Direction «Gestion des risques» – À compter de novembre 2003, il a été décidé de confier la responsabilité de la gestion des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels à une seule et même direction, dénommée «Gestion des risques» (RM), afin de tirer parti des synergies existantes et d'assurer une plus grande indépendance aux fonctions de contrôle des risques vis-à-vis des activités génératrices de risques.

Risques de crédit – La politique de crédit de la BEI est codifiée dans un manuel exposant les lignes directrices en matière de risques de crédit («Credit Risk Policy Guidelines»). Ce manuel fixe des niveaux minimums de qualité de crédit pour les emprunteurs et les garants dans le cadre d'opérations de prêt, précise les types de titres qui sont jugés acceptables et instaure des règles de prise de risque pour les opérations de trésorerie et sur produits dérivés. Il détaille également les exigences minimales auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire en termes de clauses juridiques essentielles et autres dispositions contractuelles, de façon à ce que la Banque occupe une position au moins aussi élevée que les autres bailleurs de fonds de premier rang, et qu'elle ait rapidement accès aux sûretés si nécessaire. En outre,

grâce au système de limites concernant les contreparties et les secteurs, les lignes directrices assurent un degré acceptable de diversification du portefeuille des prêts de la Banque. Ce système s'inspire des règles prudentielles traditionnelles relatives à la concentration du portefeuille et à la gestion des «grands encours» qui sont énoncées dans les principales directives bancaires de l'UE, encore que la Banque adopte généralement, en matière de prise de risques, une attitude plus restrictive que celle des banques commerciales.

Ce manuel fait l'objet d'adaptations périodiques visant à accompagner l'évolution des conditions de l'activité et à prendre en compte les nouveaux mandats que les actionnaires de la Banque peuvent lui assigner.

En application des «meilleures pratiques» du secteur bancaire, la Banque a mis en place un système de classement interne des prêts (fondé sur la méthodologie de la «perte attendue») pour ses opérations de prêt. Ce système occupe désormais une place importante dans le processus d'instruction des prêts ainsi que dans le suivi des risques de crédit, et il sert de base au calcul du provisionnement général annuel, tout en offrant un cadre de référence permettant de «tarifer» les risques de crédit. De surcroît, une évaluation, à l'échelle du portefeuille, des engagements en cours est obtenue au moyen d'un progiciel spécifique récemment mis en place. Cette évaluation permet d'intégrer pleinement les effets de concentration et de corrélation que provoque, au sein du portefeuille des prêts de la Banque, le fait que différents encours peuvent dépendre de facteurs de risque communs. En offrant une vision globale des risques de crédit associés au portefeuille, ce nouvel outil complète la méthode d'évaluation du crédit basée sur le classement des prêts à l'échelle de chaque opération.

La combinaison de ces éléments permet de mieux évaluer les risques de crédit et d'adopter une approche plus quantitative de leur gestion. Par ailleurs, la Banque est en train d'adopter un système de gestion des risques de crédit à l'échelle de son groupe, tenant compte des encours générés par les activités d'octroi de garanties en faveur des PME que réalise sa filiale, le Fonds européen d'investissement.

Gestion actif-passif (GAP) et risques de marché – Les risques de marché sont identifiés, mesurés, gérés et signalés conformément à un ensemble de politiques et de procédures qui est actualisé à intervalles réguliers.

Les responsabilités en matière de risques de marché comprennent en outre le suivi continu du rapport risque/rendement généré par le placement des fonds

propres de la Banque, ainsi que la mesure, selon un système de prix de transfert interne, de la contribution économique qu'apportent les différentes activités de la Banque à ses fonds propres.

Le Comité de gestion actif-passif (ALCO), composé des directeurs généraux des opérations de financement, des finances et de la gestion des risques, constitue un organe de haut niveau où sont examinés la «politique de GAP» de la Banque (c'est-à-dire le placement et la rémunération de ses fonds propres) ainsi que les principaux risques financiers qu'entraînent les activités d'emprunt, de prêt et de trésorerie de la BEI. Ce comité encourage et facilite la concertation entre les directions qui y sont représentées, offre une perspective plus large sur les risques financiers importants et permet d'en améliorer la compréhension.

Risques opérationnels – La BEI gère les risques opérationnels conformément aux meilleures pratiques en vigueur sur le marché et prend pour référence la classification des risques opérationnels recommandée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, de façon à couvrir intégralement le processus d'identification des risques.

Sa méthodologie d'évaluation des risques tient compte de toutes les informations disponibles, y compris les antécédents de pertes, le profil de risque et l'environnement de contrôle des risques, et ce pour chacun de ses secteurs d'activité. Les principales composantes de cette méthodologie sont un ensemble d'indicateurs clés, calculés à intervalles réguliers, le tableau de bord du risque opérationnel et une procédure d'auto-évaluation validée. Les risques opérationnels, ainsi que les incidents et les pertes y afférentes, sont surveillés et décrits dans un rapport mensuel adressé au Comité de direction et aux directeurs.

Contrôle de gestion – Fin 2003, il a été décidé de regrouper au sein d'une même direction: (i) le département «Comptabilité et états financiers», sous la direction du Contrôleur financier, (ii) la division «Planning, budget et contrôle» et (iii) une unité «Organisation», afin de constituer le contrôle de gestion du Groupe BEI, sous la responsabilité directe du Secrétaire général adjoint.

Cette nouvelle structure couvre ainsi l'ensemble du processus consistant à traduire la stratégie en objectifs et, in fine, à contrôler les résultats effectivement atteints. Elle le fait notamment au moyen de la carte stratégique, du Plan d'activité de la Banque, du tableau

de bord prospectif, de la comptabilité générale, du budget et du contrôle budgétaire, de la production des états financiers (bilan et comptes de résultats) et de la comptabilité analytique (gestion par activité). Elle met en place un système intégré de comptes rendus portant aussi bien sur la situation financière et les flux financiers que sur l'évaluation des résultats par rapport à la stratégie, aux objectifs et aux plans d'activité. Elle donne un avis sur les demandes introduites dans le cadre du processus budgétaire ou liées aux réorganisations au sein de la Banque.

De plus, un comité du contrôle de gestion a été institué; il s'agit d'un comité restreint permanent rassemblant les services centraux qui sont en mesure de mettre concrètement en œuvre les changements transversaux (secrétariat général, ressources humaines et technologies de l'information, auxquels s'associe la division des études économiques et financières), afin de lier objectifs stratégiques à moyen terme, d'une part, et ressources à dégager, d'autre part. Le comité du contrôle de gestion a pour mission générale, sur la base des analyses et propositions préparées par le contrôle de gestion et des orientations données par le Comité de direction, la conduite du changement dans l'ensemble de la Banque.

Évaluation des opérations – Le service «Évaluation des opérations» (EV) est chargé des activités d'évaluation ex post et de la coordination du processus d'auto-évaluation au sein de la Banque. Il assure la transparence vis-à-vis des instances dirigeantes de la Banque ainsi que des parties intéressées extérieures à l'institution, en procédant à l'évaluation thématique, sectorielle et régionale (ou par pays) de projets financés par la Banque, après leur achèvement. Une fois publiés, les rapports de synthèse de ces évaluations ex post peuvent être consultés sur le site Internet de la BEI. Par le travail qu'il réalise, ce département familiarise les observateurs externes avec les performances de la Banque et encourage l'institution à tirer les enseignements de l'expérience acquise.

En 2003, le département EV a achevé les rapports d'évaluation ex post portant sur le financement par la BEI de projets de transport en Europe centrale et orientale, ainsi que de projets d'aménagement urbain dans l'Union européenne.

Le processus d'auto-évaluation s'est amélioré: à partir de 2004, il couvrira toutes les opérations de prêt direct, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne,

ainsi que les prêts globaux à l'extérieur de l'UE. De plus, le processus d'auto-évaluation et les rapports de fin de travaux seront intégrés afin d'accroître l'efficacité de la collecte et de la présentation des données relatives aux opérations dès le début de leur phase de maturité.

Les contrôles susmentionnés résultent des Statuts de la Banque ou d'autres dispositions internes régissant son organisation. La Banque, qui est à la fois un organe communautaire et une institution financière, coopère avec d'autres organismes de contrôle indépendants auxquels le Traité ou d'autres textes réglementaires confient l'exécution de ce type de tâches.

Cour des comptes européenne – L'article 248 du Traité CE stipule que la Cour est chargée d'examiner les comptes afférents à la totalité des recettes et dépenses de la Communauté. Les résultats des contrôles effectués par la Cour sont publiés (www.eca.eu.int). Conformément à l'Accord mentionné à l'article 248 (3), qui a été renouvelé en 2003 et qui définit les modalités du contrôle par la Cour de l'utilisation des fonds communautaires gérés par la Banque sur mandat, cette dernière a continué à fournir à la Cour des comptes l'ensemble des informations requises.

OLAF (Office européen de lutte antifraude) – Comme le prévoient ses politiques en matière d'enquête sur les cas de fraude ou de corruption présumée, la Banque a poursuivi en 2003 son étroite coopération avec l'OLAF. Conformément au cadre juridique que constitue l'arrêt rendu par la Cour de justice européenne en juillet 2003, la Banque a préparé une décision concernant la conduite des enquêtes menées par l'OLAF tant au sein de la Banque qu'au sujet de projets financés par la BEI.

Médiateur européen – En application de l'article 195 du Traité, le Médiateur européen mène des enquêtes sur des cas supposés de mauvaise administration de la part d'institutions et d'organes de la Communauté européenne. Le Traité confère au Médiateur une totale indépendance dans l'exercice de ses fonctions. Les réponses que la Banque apporte aux demandes d'information ou d'avis, que ce soit dans le contexte d'une plainte déposée par un citoyen de l'Union ou d'une enquête ouverte à la propre initiative du Médiateur, visent à démontrer que la Banque respecte les règles qui s'imposent à elle. Le Médiateur publie les résultats de ses enquêtes (www.euro-ombudsman.eu.int). En 2003, la Banque a reçu une demande d'information, à laquelle elle a répondu.

Adresses du Groupe BEI



**Banque
européenne
d'investissement**

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 4379 -1
☎ (+352) 43 77 04

www.bei.org – ✉ info@bei.org

Bureaux extérieurs:

Rue de la loi 227 / Wetstraat 227
B-1040 Bruxelles / Brussel

☎ (+32-2) 235 00 70
☎ (+32-2) 230 58 27

21, rue des Pyramides
F-75001 Paris

☎ (+33-1) 55 04 74 55
☎ (+33-1) 42 61 63 02

Via Sardegna 38
I-00187 Roma

☎ (+39) 06 47 19-1
☎ (+39) 06 42 87 34 38

364, Kifissias Ave & 1, Delfon
GR-152 33 Halandri/Athens

☎ (+30) 21 06 82 45 17
☎ (+30) 21 06 82 45 20

Lennéstraße 11
D-10785 Berlin

☎ (+49-30) 59 00 47 90
☎ (+49-30) 59 00 47 99

Avenida da Liberdade, 144-156, 8°
P-1250-146 Lisboa

☎ (+351) 213 42 89 89
☎ (+351) 213 47 04 87

2 Royal Exchange Buildings
London EC3V 3LF
Royaume-Uni

☎ (+44) 20 73 75 96 60
☎ (+44) 20 73 75 96 99

Calle José Ortega y Gasset, 29, 5°
E-28006 Madrid

☎ (+34) 914 31 13 40
☎ (+34) 914 31 13 83

6, Boulos Hanna Street
Dokki, Giza 12311, Le Caire
Égypte

☎ (+20-2) 33 66 583
☎ (+20-2) 33 66 584



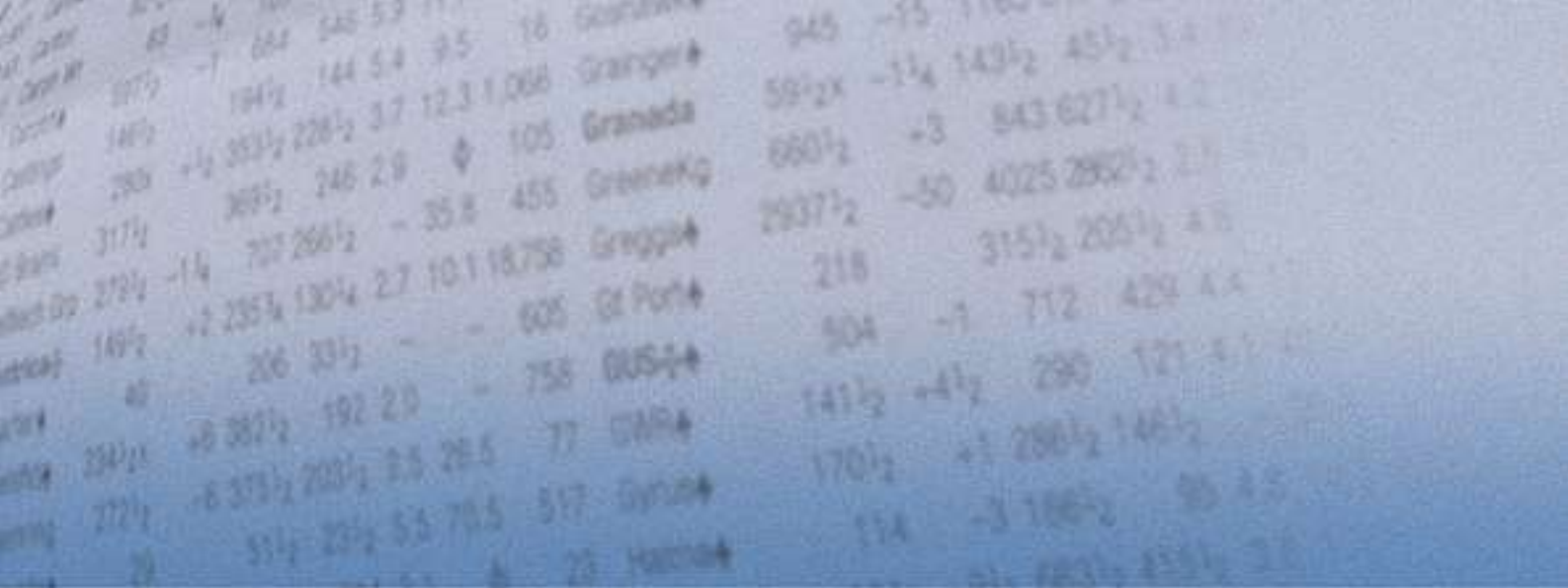
**Fonds
européen
d'investissement**

Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy
L-2968 Luxembourg

☎ (+352) 42 66 88-1
☎ (+352) 42 66 88-200

www.eif.org – ✉ info@eif.org



QHAB04001FRC

ISSN 1725-3454



**Groupe
Banque européenne
d'investissement**